



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000  
**FR9301628 « ESTEREL »**  
 DIRECTIVE "HABITATS"

**ANNEXE 4 « Données socio-économiques »**



Pour le Préfet et par délégation,  
 Le Secrétaire Général

Pierre GAUDIN

PRINCIPALES DATES LIEES A L'ELABORATION DU DOCOB

Etapes	Dates
Réunion COFIL 1 pour son installation officielle et désignation de l'opérateur (signature convention cadre pour 2 ans le 13 octobre 2008)	28 avril 2008
Mise à disposition du CSRPN de la V1 du Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation " (date mise en ligne extranet)	1er juillet 2010
Présentation V1 en groupe de travail CSRPN	5 juillet 2010
Présentation V1 au CSRPN plénier du Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs"	6 juillet 2010
Mise à disposition du CSRPN de la V2 du Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs" (mise en ligne extranet)	mars 2011
Présentation V2 en groupe de travail CSRPN	13 mai 2011
Réunion COFIL 2 pour la validation du Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation"	20 octobre 2011
Réunion COFIL 3 pour la validation du Tome 2 "Plan d'action" et validation du DOCOB final	18 décembre 2012
<b>Approbation du DOCOB par Arrêté Préfectoral</b>	<b>26 avril 2013</b>



#### Maître d'ouvrage

---

Ministère en charge de l'environnement – DREAL PACA – DDTM du Var

#### Financements Union européenne : FEADER

---

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

#### Opérateur Natura 2000

---

Ville de Saint-Raphaël

Service environnement, mer et forêts

Chargée de mission : Audrey COPIN

#### Rédaction du document d'objectifs

---

Rédaction/coordination/Synthèse : Audrey COPIN

Assistée de Loïc GARGARI, stagiaire en Master 2 pro « Espace et Milieux » de mars à août 2009

#### **Contribution /Relecture :**

Bernard EISENLOHR, directeur de l'environnement, mer et forêts

Christian DECUGIS, adjoint à l'environnement, à la mer et aux forêts

Mattieu GIULI, responsable des milieux marins, direction environnement, mer et forêts

Anne JONCHERAY, directrice du musée archéologique de Saint-Raphaël et plongeuse

Jean-Pierre PABAN, propriétaire agricole, président des propriétaires fonciers de St Raphaël

Alexandre GIRARDO, agent ONF, responsable des aménagements des forêts du site

Alain MILLANELLO, président du GIC de l'Estérel, Fédération départementale des chasseurs du Var

L'ensemble des acteurs contactés pour l'étude socio-économique (cf. listing annexé à l'étude)

#### **Validation scientifique :**

Partie terrestre : Gabriel ALZIAR

Partie marine : Denise BELLAN-SANTINI

#### Crédits Photos

---

Jean-Louis LOEUILLARD

Anne JONCHERAY

Service Environnement, Mer et Forêts de Saint-Raphaël

Service Communication de Saint-Raphaël

#### Références à utiliser

---

COPIN A., 2010. *Inventaire socio-économique, Document d'objectifs du site Natura 2000 de l'« Estérel » (FR9301628)*. Service environnement, mer et forêts, Ville de Saint-Raphaël, 135 pages.

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>7</b>
<b>A. Données administratives et économiques</b>	<b>9</b>
<b>1. Localisation et structures administratives</b>	<b>11</b>
<b>a. Localisation du site</b>	<b>11</b>
<b>b. Les différentes structures administratives et acteurs du territoire</b>	<b>12</b>
1. Les structures administratives	12
2. De nombreux acteurs	13
2.1 Les collectivités locales	13
2.2 Les organismes institutionnels	13
2.3 La prud'homie de pêche	13
2.4 L'ONF	13
2.5 Les associations	13
2.6 Les activités de sports et de loisirs	14
3. Mission principale menée par les acteurs du site : la surveillance	14
3.1 La surveillance et la maîtrise des incendies de forêt	14
3.2 Surveillance maritime	14
<b>2. Indicateurs socio-économiques des communes concernées</b>	<b>16</b>
<b>a. Une forte attractivité démographique</b>	<b>16</b>
<b>b. Une urbanisation forte et opportuniste</b>	<b>16</b>
1. Un site encerclé par l'urbanisation et un couronnement résidentiel	17
2. Perspectives de développement	19
<b>c. Infrastructures d'accueil et réseau de transport</b>	<b>20</b>
1. Réseau et mode de transport	20
2. Les ports	21
2.1 Les ports du Poussaï et de Boulouris	22
2.2 Le port d'Agay	22
2.3 Les mouillages organisés en rade d'Agay	23
<b>d. Une économie basée sur le tourisme</b>	<b>24</b>
1. Le tourisme, un atout majeur pour l'économie	24
1.1 Une capacité d'accueil diversifiée et important	24
1.2 Origine de la clientèle	24
1.3 Evolution de la demande	25
2. Principale structure touristique d'accueil sur le site : les campings	26
<b>e. Traitement des eaux et des déchets</b>	<b>28</b>
1. Réseau des eaux usées et d'eau potable	28
1.1 Alimentation en eau potable	28
1.2 Gestion des eaux usées et pluviales	28
1.3 Surveillance de la qualité des eaux	29

2.	Le traitement des déchets _____	30
<b>3.</b>	<b>Le foncier _____</b>	<b>32</b>
a.	Répartition _____	32
b.	Les propriétaires _____	33
1.	Publics _____	33
2.	Privés _____	33
c.	Occupation du sol et planification _____	34
1.	Plans d'Urbanisme _____	34
2.	Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) _____	34
3.	Autres documents de planification ou de gestion _____	34
3.1	Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et Schéma Départemental de la Mer et du Littoral (SDML) _____	34
3.2	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) _____	35
3.3	Les aménagements forestiers, les plans simples de gestion et la charte de « territoire » _____	35
3.4	Schéma départemental des carrières du Var (SDC) _____	35
<b>4.</b>	<b>Différentes protections et réglementations _____</b>	<b>37</b>
a.	Zonage d'inventaire _____	37
b.	Zonages de protection réglementaire _____	38
1.	Site classé _____	38
2.	Sites inscrits _____	39
3.	Réserves biologiques domaniales _____	39
4.	Espaces boisés classés _____	40
5.	Espaces naturels sensibles _____	41
6.	Réserves de chasse _____	42
7.	Loi littoral _____	42
8.	Cantonnement de pêche du Cap roux _____	43
9.	Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée _____	44
10.	Zone de Protection Ecologique _____	44
11.	Autres protections à étudier _____	44
c.	La réglementation liée à la prévention contre les incendies _____	45
1.	Le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) _____	45
2.	Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) _____	46
<b>5.</b>	<b>Projets à venir _____</b>	<b>47</b>
a.	Projets d'urbanisation _____	47
b.	Projets d'aménagements _____	47
c.	Projets liés aux infrastructures de transport _____	49
d.	Les projets sur les espaces naturels _____	50
<b>B.</b>	<b>Activités humaines et usages _____</b>	<b>51</b>
<b>C.</b>	<b>Enjeux et perspectives _____</b>	<b>71</b>
<b>1.</b>	<b>Pressions constatées et enjeux socio-économiques _____</b>	<b>73</b>
a.	Les pressions anthropiques impactant sur le site _____	73

1.	Le milieu terrestre : un massif forestier protégé mais à pérenniser _____	73
2.	Le milieu marin : un espace à la fois vaste et restreint _____	73
3.	Le littoral : une interface très fréquentée _____	74
<b>b.</b>	<b>Enjeux socio-économiques</b> _____	<b>75</b>
1.	Terrestres _____	75
2.	Maritimes _____	75
3.	Transversaux _____	75
<b>2.</b>	<b>Perspectives</b> _____	<b>76</b>
a.	Quels moyens _____	76
b.	Pistes d'actions _____	76
	<b>Conclusion</b> _____	<b>79</b>
	<b>Bibliographie</b> _____	<b>80</b>
	<b>Annexes</b> _____	<b>83</b>
	<b>ANNEXE 1 : Listing des personnes contactées</b> _____	<b>84</b>
	<b>ANNEXE 2 : Exemple de questionnaire socio-économique</b> _____	<b>88</b>
	<b>ANNEXE 3 : Comptes-rendus des entretiens</b> _____	<b>92</b>
	<b>ANNEXE 4 : Etude du foncier (novembre 2009)</b> _____	<b>139</b>

# INTRODUCTION

---

La partie orientale du massif forestier de l'Estérel et son littoral sont en site classé depuis 1996. C'est une protection très stricte qui indique que les acteurs locaux et nationaux sont conscients de la forte valeur patrimoniale du site et de son importance dans le tissu paysager et écologique des communes littorales.

C'est pourquoi, cette partie du massif a été inscrite au réseau européen Natura 2000. C'est un site à la fois terrestre et marin, qui dépend de la directive « Habitat ».

Différents acteurs gèrent depuis longtemps ce territoire : l'Office National des Forêts, les communes de Saint-Raphaël, Fréjus et Bagnols-en-Forêt, le Conseil Général ou encore la Prud'homie de pêche et les services maritimes de l'Etat, mais c'est la commune de Saint-Raphaël qui a été désignée par le comité de pilotage du site, en avril 2008, pour élaborer son document d'objectifs (DOCOB : plan d'orientations de gestion) d'ici début 2011.

La présente étude s'inscrit dans la première phase d'élaboration de ce DOCOB : l'état des lieux (TOME 0), et va s'attacher à réaliser l'inventaire du contexte socio-économique du site ainsi que des activités humaines et usages qui impactent sur son équilibre écologique, en positif comme en négatif. Cela permettra de définir et prioriser les enjeux socio-économiques du site en vue de leur prise en compte dans les phases suivantes de définition des mesures de gestion futures au titre de Natura 2000.

# METHODOLOGIE

La présente étude s'est déroulée de mars 2009 à mai 2010, parallèlement aux missions de coordination et de suivi des inventaires biologiques ainsi qu'à la gestion administrative et financière de la démarche Natura 2000.

La stratégie d'étude des activités socio-économiques a été entièrement basée sur des entretiens directs avec les acteurs du site qui ont permis d'obtenir des informations précises complètes, actualisées et correspondant donc au mieux à la réalité des activités présentes sur le territoire.

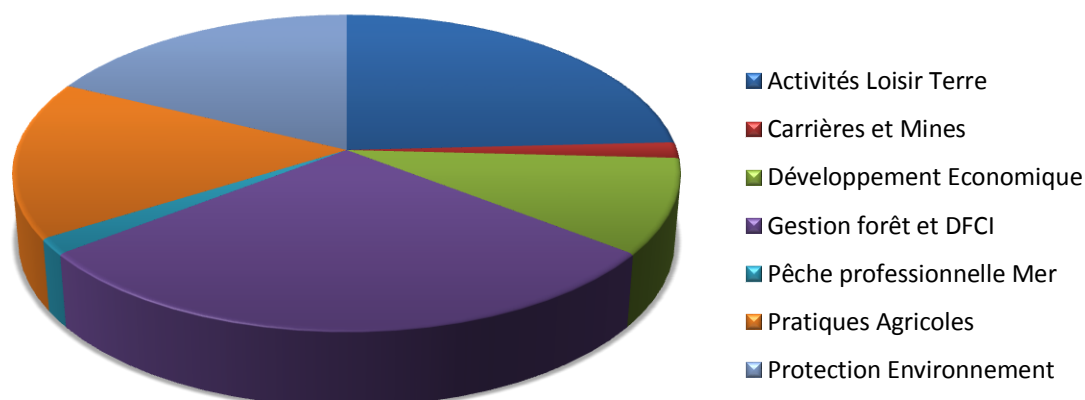
De plus, cette rencontre directe des acteurs a permis de réaliser une large concertation de fond permettant une meilleure appropriation de la démarche Natura 2000 et de préparer les futurs échanges des groupes de travail :

⇒ 90 acteurs ont été contactés dont :

- 54 entretiens directs
- 16 entretiens téléphoniques
- 20 acteurs contactés par courriel

(cf. listing détaillé en ANNEXE)

## Nombre de structures contactées par catégorie d'activité





L'étude s'est déroulée en plusieurs étapes :





### 1. Recueil des données existantes et préparation à l'acquisition de nouvelles données :



Référencement de l'ensemble des informations existantes sur le site (diagnostic du SCOT, étude de stratégie foncière de la communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël, diagnostic de la frange littorale de St Raphaël...) et des activités potentiellement présentes par l'intermédiaire de différentes sources : office du tourisme, mairies, communauté d'agglomération, recherches Internet. Ce travail a été matérialisé sous forme de 2 listes : « activités présentes sur le site » et « acteurs à contacter ».

-  Tri effectué en fonction de la pertinence des activités (localisation, impact potentiel...) et ajustement de ces listes au fil des entretiens individuels menés tout au long de l'étude.
-  Elaboration en parallèle de questionnaires adaptés à chaque secteur d'activité : questionnaire association, agriculture, activités de loisirs terrestres, activités de loisirs maritimes... basés sur les préconisations du guide méthodologique d'élaboration des DOCOB de l'ATEN et sur les questionnaires réalisés pour d'autres DOCOB tout en tenant compte des spécificités du territoire concerné (cf. modèles en annexe).

## 2. Acquisition de nouvelles données :

-  Mise en place des entretiens directs (cf. comptes-rendus en annexe).
-  Tout d'abord, rencontre des organismes d'état ainsi que des structures administratives et des chambres (agriculture, arts et métiers, commerce et industrie, EPCI, syndicat mixte...) car ils disposaient d'informations de contexte et de données statistiques et ont également permis de valider et d'élargir le listing des personnes locales à contacter.
-  Ensuite, rencontre des structures associatives, puis des acteurs des activités terrestres (ONF, sports et loisirs, chasse...) et enfin des activités maritimes (pêche, plaisance, plongée...).
-  De plus, organisation d'une réunion thématique pour les écoles de plongée afin de s'adapter à leurs besoins et pouvoir toucher ainsi plus de personnes. Réunion très enrichissante mais malgré la diffusion directe de la date de la réunion par mail auprès de chaque école, très peu de participants ont pu venir. Il s'en est donc suivi un compte-rendu ainsi que la conception de listes de propositions à confirmer au sein de la profession et un échange d'informations par mail.

## 3. Traitement des informations recueillies :

Les questionnaires se sont révélés efficaces dans le déroulement des entretiens mais une utilisation statistique est apparue inadaptée aux informations récoltées. Chaque entretien a donc été suivi d'un compte rendu et les informations utiles pour la présente étude ont été compilées dans le présent rapport afin de transcrire les résultats de façon claire et objective. Pour une meilleure lisibilité, les différentes activités y sont présentées sous forme de fiche.

Dès que la nature des données le permettait, elles ont été géoréférencées et transcrites sous forme cartographique et statistique.



A.

**D**onnées administratives  
et socio-économiques





# 1. Localisation et structures administratives

## a. Localisation du site

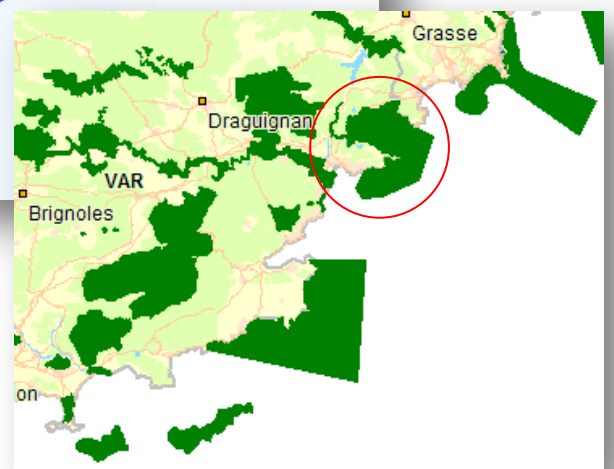
Le site Natura 2000 de l'Estérel est situé sur les communes de Saint-Raphaël, Fréjus et Bagnols-en-Forêt, en limite sud-est du département du Var. Il s'étend sur 15 000 ha dont 7 800 ha terrestres et 7 200 ha marins.



### Périmètre du site Natura 2000 "Estérel"

Sa partie maritime est en lien avec les sites de l'« Embouchure de l'Argens » (FR9301627) et de la « Corniche varoise » (FR9301624) à l'Ouest et avec le site de la « Baie et du Cap d'Antibes - Iles de Lérins » (FR9301573) à l'Est.

Au niveau de la partie terrestre, il est en lien avec le site de la « Forêt de Palayson et du Bois du Rouet » (FR9301625) qui est la continuité occidentale du massif géologique de l'Estérel.



### Sites Natura 2000 du Var

## *b. Les différentes structures administratives et acteurs du territoire*

### **1. Les structures administratives**

Le site Natura 2000 de l'Estérel est concerné par différentes structures administratives :

- la **communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël** créée le 27 décembre 1999.
- le **syndicat mixte d'étude du SCOT Var-Est** créé le 2 décembre 2002 avec pour objectif de définir les orientations d'organisation spatiale pour un développement équilibré et durable du territoire; Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Les Adrets de l'Estérel venant s'ajouter aux 3 communes du site.
- le **syndicat mixte pour le développement de Saint-Raphaël et du Pays de Fayence** associant 9 communes autour d'un pôle touristique : Callian, Fayence, Montauroux, Mons en Provence, Saint-Paul-en-forêt, Saint-Raphaël, Seillans, Tanneron, Tournettes. Il a créé une centrale de réservation qui s'est aujourd'hui étendue à 14 communes et essentiellement chargée de réaliser la promotion du tourisme du pôle en valorisant les attraits naturels du bord de mer et les nombreux aspects "pleine nature" de l'arrière pays de Fayence. Il réalise des études, des services et équipements d'intérêt intercommunal pour la protection de l'environnement, la création et le développement de projets pédagogiques environnementaux à destination du public scolaire, des centres de loisirs, des centres aérés; mais aussi l'organisation de manifestations et d'animations (ateliers pédagogiques, sorties découvertes, expositions, rencontres, raids). ([www.paysdefayence.free.fr](http://www.paysdefayence.free.fr))
- le **syndicat mixte d'études et de développement économique de l'Est Varois** : sa mission est l'aménagement de l'espace. Il participe à des actions de développement économique, au soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, ainsi qu'au soutien des activités agricoles et forestières. Le conseil général du Var ainsi que 18 communes (dont Fréjus et Saint-Raphaël) en font partie. ([www.paysdefayence.free.fr](http://www.paysdefayence.free.fr))
- le **syndicat de l'eau de l'Est Varois (SEVE)**, regroupe les 6 communes de Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens, le Muy, les Adrets de l'Estérel, Bagnols en Forêt, Sainte Maxime ainsi que la Communauté d'Agglomération de Fréjus Saint-Raphaël. Il est chargé de la potabilisation et de la distribution d'eau. ([www.agglo-frejus-saintraphael.fr](http://www.agglo-frejus-saintraphael.fr))
- le **syndicat mixte du développement durable de l'Est Var (SMIDDEV)** : la communauté d'agglomération en est membre du au même titre que Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, les Adrets de l'Estérel et Bagnols-en-Forêt. Elle transfère à ce syndicat la compétence "élimination et valorisation des déchets". Deux sites permettent d'assurer son activité : l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Bagnols-en Forêt et un centre de tri au Muy. ([www.agglo-frejus-saintraphael.fr](http://www.agglo-frejus-saintraphael.fr))
- le **syndicat intercommunal des communes du littoral varois (S.C.L.V)** : il a pour mission la protection et la mise en valeur du territoire littoral. Toutes les communes du littoral varois en font partie.
- le **syndicat mixte les Adrets-Fréjus** : sa vocation est la protection et mise en valeur de l'environnement sur les communes des Adrets de l'Estérel et de Fréjus.
- le **syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel (SIPME)** créé en 1987, regroupe les 5 communes de Fréjus, Bagnols-en-Forêt, Les Adrets-de-l'Estérel, Puget-sur-Argens et, depuis 2008, Saint-Raphaël. Il a pour mission la protection du massif forestier, la valorisation de la forêt et l'amélioration sylvicole. Cela passe par des actions de prévention et de prévision des incendies (débroussaillage, création de zones pare-feux, chemins forestiers, points d'eau et autres) ainsi que de prévention et de lutte contre toutes les formes d'agression du milieu forestier et dépendances

Les structures intercommunales ne sont pas les seules à définir des espaces de cohésion. Chaque secteur d'activité procède à un découpage du territoire. Ainsi, pour le tourisme, c'est le « Pays de Fayence et Estérel » qui prévaut et pour les forestiers c'est l'unité territoriale « Grand Estérel », différente des limites du massif car elle dépasse largement les frontières du département et s'étend jusque dans les Alpes-Maritimes. Les naturalistes ont regroupés « l'Estérel et le Tanneron », tandis que le territoire « Fréjus-Saint-Raphaël » des chasseurs regroupe beaucoup plus de communes que son appellation. Enfin, pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, ce sont deux territoires qui se partagent le site : le « Var maritime » et le « Var des massifs rouges et cristallins ».

## 2. De nombreux acteurs

Les principaux acteurs prenant part à la gestion du site et pouvant avoir une importance dans les prises de décisions où les impacts sont abordés ci-dessous.

### 2.1 Les collectivités locales

Saint-Raphaël, Fréjus et Bagnols-en-forêt, sont concernées par le site Natura 2000 de l'Estérel ainsi que par les risques et les retombées que génère ce territoire. Etant donné le découpage du périmètre dont la quasi-totalité s'étend sur les communes de Saint-Raphaël et Fréjus, la communauté d'agglomération prend une part active à la gestion du site.

Concernant le périmètre marin la régie des ports raphaëlois, créée en 2006, met à disposition les aménagements portuaires qui accueillent de nombreux plaisanciers et sont le départ de multiples activités. Elle vise également à l'amélioration de la capacité d'accueil des ports de Saint-Raphaël ainsi qu'à l'obtention de la certification AFNOR « Gestion environnementale portuaire ».

### 2.2 Les organismes institutionnels

Chambre d'agriculture, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), chambre de commerce et d'industrie, chambre des arts et métiers, les partenaires prenant part à la gestion du territoire sont nombreux. Les services de l'Etat (DDTM et DREAL notamment) interviennent régulièrement dans la gestion des milieux naturels.

### 2.3 La prud'homie de pêche

La prud'homie de pêche de Saint-Raphaël est une corporation existant depuis 1811. Elle a des attributions réglementaires, disciplinaires et judiciaires étendues lui permettant de gérer, réglementer et surveiller son territoire de pêche car elle est assermentée (décret de 1852). C'est une prud'homie très active qui s'inscrit dans une logique de pêche durable et artisanale.

Elle est également à l'initiative de la création du cantonnement de pêche du Cap Roux depuis 2003 avec la commune de Saint-Raphaël.

### 2.4 L'ONF

Gestionnaire de la forêt domaniale depuis 1870 ainsi que des forêts communales et départementale, donc de la quasi-totalité du massif, l'ONF est l'acteur incontournable sur le milieu terrestre. Disposant d'outils et de savoirs-faires, il se heurte de plus en plus à un manque de moyens flagrant depuis la réforme dont il a fait part et peine à trouver les ressources nécessaires au bon fonctionnement du site.

### 2.5 Les associations

Les associations ont un rôle important sur le territoire. Parmi elles, certaines ont un poids non négligeable dans la politique locale et interviennent de manière régulière pour des questions environnementales. Nombre d'entre elles sont agréées en environnement, mais également en éducation.

Les actions entreprises par les associations s'articulent autour de plusieurs axes :

- Education et sensibilisation à l'environnement avec l'organisation de sorties et de journées à thème, création de supports d'information et de communication, d'ateliers pédagogiques...
- Participation à l'élaboration et l'initiation de projets et documents comme le SCOT, le PLU, les PPR, contrat de baie, Natura 2000, pôle mobile environnement, espace info-énergie...
- Organisation de sorties dans le massif de manière occasionnelle, organisation de manifestations culturelles et sportives...

## 2.6 Les activités de sports et de loisirs

Les structures professionnelles proposant des activités de sports et loisirs sont nombreuses à intervenir dans le site qu'elles contribuent à valoriser par sa découverte, son entretien et une sensibilisation plus ou moins forte de la population.

### 3. Mission principale menée par les acteurs du site : la surveillance

#### 3.1 La surveillance et la maîtrise des incendies de forêt

La surveillance de la forêt est assurée par un dispositif structuré, en liaison radio permanente : tours de guet, patrouilles de surveillance, assurées par les sapeurs-pompiers, la police municipale, l'ONF, la DDTM et les comités communaux feux de forêts (CCFF).

Différentes structures coordonnent leurs efforts chaque année pour une maîtrise plus efficace des incendies.

Il y a, d'une part, les CCFF de Fréjus (88 bénévoles) et Saint-Raphaël (40 bénévoles) qui mettent en place une surveillance préventive en saison dans le massif. Des patrouilles sont effectuées quotidiennement au sein du site. Chaque jour, 5 véhicules porteurs d'eau avec deux personnes à bord circulent dans le massif lors de la période d'alerte (du 1er juillet au 15 septembre).



**Patrouille d'un véhicule de CCFF en position de surveillance**

Avec l'ONF, ils ont également une mission d'information et de sensibilisation du public sur la forêt et ses risques.

Plusieurs postes vigies assurent la surveillance du territoire dont le « Réal 5 » au mont Vinaigre. Le sémaphore du Dramont participe également à la surveillance de l'Estérel. Une convention d'alerte incendie avec le Centre Opérationnel Départemental d'Incendies et de Secours de Saint Raphaël est actuellement à l'étude par la Formation Opérationnelle de Surveillance et d'Information Territoriale (FOSIT).

Le corps des sapeurs pompiers qui relevait du SIVOM Fréjus-Saint Raphaël a été intégré au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) suite à la réforme portant sur la départementalisation des services de secours.

#### 3.2 Surveillance maritime

La mer est vaste, son utilisation peut paraître libre de toute contrainte et de nombreuses infractions sont donc relevées chaque année, particulièrement pendant la période estivale. Pour faire respecter la loi sur le milieu marin, la gendarmerie dispose d'une brigade de gendarmerie maritime d'environ 13 agents avec une vedette de 20 m auxquels viennent s'ajouter 2 personnes de la police municipale disposant d'un moyen nautique. Ainsi, en 2008, 241 procédures ont été réalisées : 412 contraventions et délits dans le domaine maritime ont été relevés, 29 délits judiciaires ont été constatés et 21 élucidés.

En période estivale, les contrôles sont davantage axés sur la plaisance, les secours et recherches maritimes, les infractions aux règles de navigation, à la pêche, à la pollution, les délits d'appropriation et autres problèmes

liés à l'afflux de population l'été. Les brigades peuvent compter sur l'aide du sémaphore qui du haut de sa tour (altitude de 146m) observe l'ensemble du domaine maritime depuis le Cap Camarat jusqu'aux îles de Lérins.

Les sémaphores assurent des missions de service public dans le concept de la sauvegarde maritime :

- Missions de défense : surveillance maritime, aérienne et terrestre ; diffusion aux autorités et aux éléments participant à la surveillance et à la défense du littoral, des informations ou des anomalies constatées ; veille des zones côtières.
- Missions de service public : sauvegarde de la vie humaine ; surveillance de l'application des règlements intéressant les affaires maritimes ou aériennes ; participation aux actions de l'Etat en mer au profit d'autres administrations ; réalisation d'observations météorologiques ; veille de sécurité incendie et alerte.

*(Source : Programme de réhabilitation du sémaphore du Dramont, Ministère de la Défense, 2009).*

En contact direct avec les autorités locales, le sémaphore signale donc immédiatement toute infraction pour une intervention rapide.

La législation est souvent méconnue, et les brigades font également un important travail de sensibilisation. Des actions d'envergure sont menées ponctuellement avec des opérations assurées en collaboration entre la gendarmerie nationale, la police municipale et nationale et les militaires avec des moyens importants mis à disposition (hélicoptère de la gendarmerie notamment).

## 2. Indicateurs socio-économiques des communes concernées

Situé à la frontière ouest des Alpes Maritimes, le territoire Var-Est, dont les 3 communes du site font partie, joue un rôle de porte d'entrée dans le département du Var. Ses caractéristiques environnementales en font un espace unique et participent à son attractivité. Cet espace s'inscrit dans un couloir d'échange majeur entre bassins d'emploi et d'habitat. Ainsi, il profite d'une dynamique régionale de développement orientée de l'Est vers l'Ouest et issue de la situation des Alpes-Maritimes dont la situation du logement est particulièrement bloquée.

Sur ce territoire à enjeux, les espaces naturels ouverts et fermés côtoient les espaces urbains plus ou moins denses et l'agriculture termine de compléter ce paysage aux multiples fonctions. De tels atouts en font naturellement un espace convoité soumis à de fortes pressions.

### a. Une forte attractivité démographique

Evolution de la population depuis 1968 (source INSEE) :

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Bagnols-en-Forêt	562	682	889	1 274	1 669	2 146
Saint-Raphaël	17 844	21 080	24 118	26 616	30 233	33 804
Fréjus	23 629	28 851	31 662	41 486	46 770	51 537

La population des 3 communes concernées par le site Natura 2000 de l'Estérel a connu un véritable « boom » démographique en étant multipliée par 2,1 en 38 ans (1968-2006). Mais si les deux communes littorales, concentrent quasiment 97 % de la population, c'est la commune de Bagnols-en-Forêt qui a subi l'augmentation démographique la plus importante avec 190 % d'accroissement entre 1982 et 1999.

Cette croissance s'explique principalement par le solde migratoire (différence arrivée/départs ; 10.936 habitants entre 1982 et 1990 et 8.114 entre 1990 et 1999), notamment pour Saint-Raphaël qui connaît un solde naturel (différence naissance/décès) négatif. Seul Fréjus voit son solde naturel contribuer à plus du quart de l'augmentation de sa population.

La structure démographique de la zone est relativement âgée, en particulier à Saint-Raphaël et Bagnols-en-Forêt où l'on compte une part très faible de moins de 20 ans (18 %) comparativement aux classes les plus âgées (37 % de la population a plus de 60 ans). Ainsi, la population des communes du site a tendance à vieillir et le phénomène est accentué, d'une part, par l'arrivée de personnes âgées depuis d'autres territoires et, d'autre part, par le départ des populations les plus jeunes, notamment les jeunes actifs. (*Diagnostic SCOT Var-Est*)

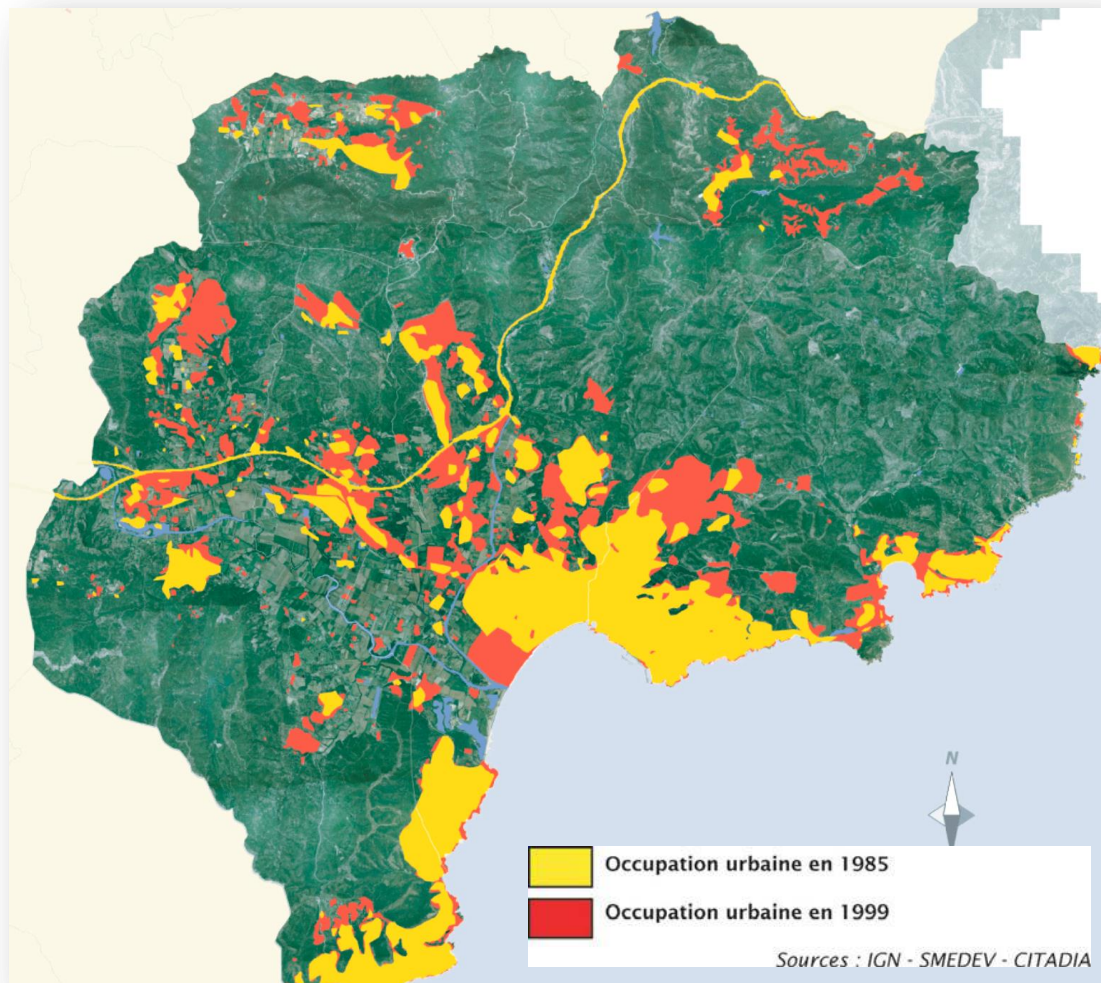
La pression démographique qui s'exerce sur ces communes est d'autant plus forte qu'en raison de sa capacité d'accueil, la population touristique fait plus que doubler les effectifs (381.161 visiteurs) en période estivale voire tout au long de l'année. (*E. Soler, diagnostic stratégique de la communauté d'agglomération Fréjus-Saint-Raphaël, 2009*)

Toutefois, facteur de dynamisme, la croissance démographique peut être source de risques de déstructuration du territoire liée à un étalement urbain important, de déficit en termes d'équipements ou de dysfonctionnements exacerbés des déplacements.

### b. Une urbanisation forte et opportuniste

Si les rythmes de croissance soutenus ont favorisé une urbanisation de bon standing et la croissance des activités économiques, ils ont parallèlement accru la tension du marché foncier et immobilier en pleine expansion.





*Evolution de l'occupation des sols entre 1985 et 1999 ©SCOT Var-Est*

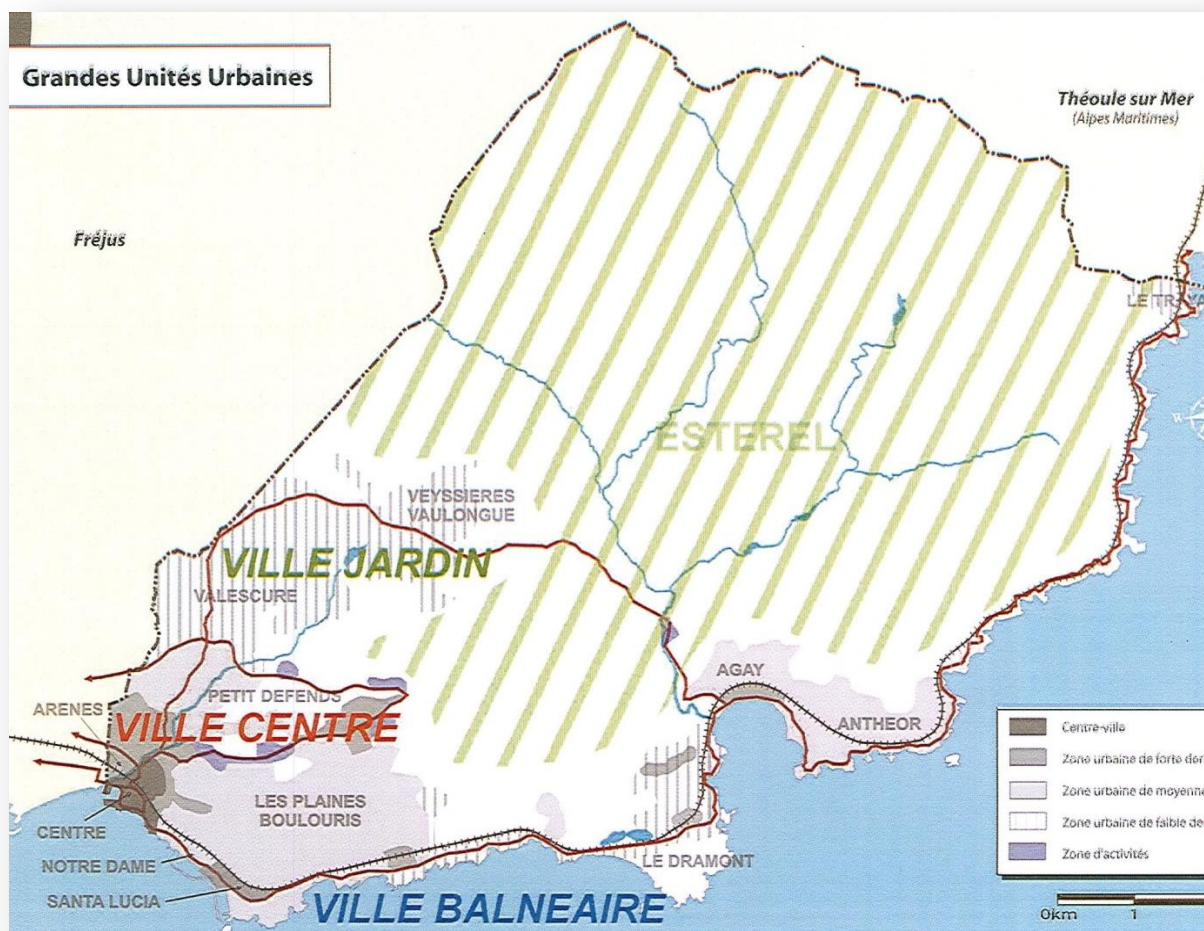
## 1. Un site encerclé par l'urbanisation et un couronnement résidentiel

L'urbanisation s'est développée à partir des noyaux urbains existants : Fréjus, Saint-Raphaël, Boulouris et Agay au sud, Bagnols-en-Forêt à l'ouest, auxquels il faut rajouter au nord Saint-Jean de Canne, Les Adrets de l'Estérel et Saint-Jean de l'Estérel. Ainsi, le site Natura 2000 de l'Estérel est encerclé par ces noyaux urbains.

Concernant la morphologie urbaine, trois ensembles peuvent être distingués, contigus dans l'espace et résultant de l'histoire du territoire, de sa structuration par les grands axes de communication et de ses différentes vocations :

- le centre ville, constitué de la vieille ville historique et d'un habitat dense
- la ville balnéaire, composée de toutes les extensions urbaines littorales
- la ville jardin, constituée par l'extension de l'habitat vers le Nord, sur les terres agricoles et les espaces naturels

La ville balnéaire et la ville jardin concernent directement le site puisqu'elles constituent sa lisière. La ville balnéaire se compose de trois entités que sont Agay, Anthéor et le Trayas. Globalement, avec les périphéries de ces trois centres, cette partie représenterait 28 712 habitants et 29 532 logements pour 1540 ha, soit presque l'équivalent du centre ville, mais avec des caractères assez différents : taux de résidences secondaires important (0,7 habitants par logement...), 1,5 % de logements HLM et 47 % de retraités, soit des caractéristiques de station de loisirs et tourisme. Boulouris constitue un espace de transition avec le centre



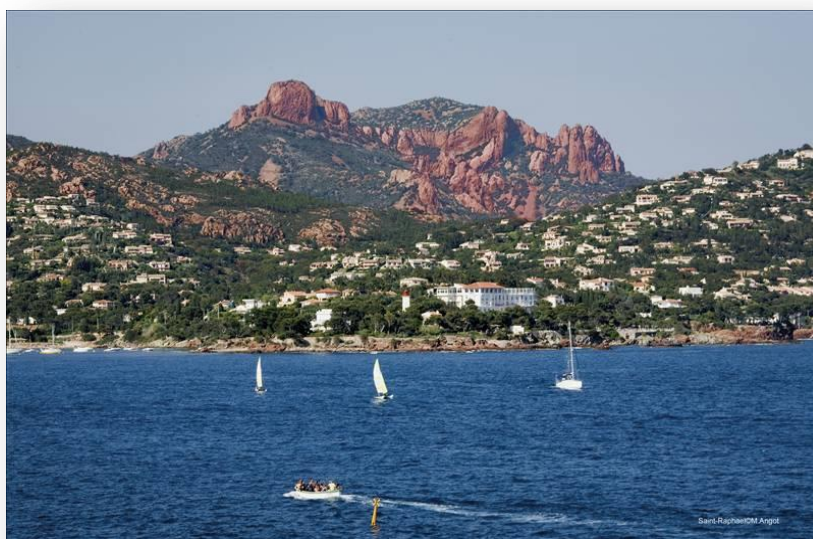
**Représentation des grands ensembles structurant la ville de Saint-Raphaël ©PLU Saint-Raphaël**

ville. Il s'agit d'une zone tout à fait semblable aux zones péri urbaines des grandes villes avec des densités moyennes.

La ville jardin, quant à elle, est matérialisée par les quartiers de Valescure et de la Tour de Mare. De taille importante, ils sont très recherchés pour leur cadre de vie naturel et font l'objet de nouvelles constructions fréquentes. Le périmètre du site classé de l'Estérel a mis un terme à l'extension de ces quartiers, constitués d'habitats de type résidentiel, consommateurs d'espace.

Le périmètre du site classé ainsi que des forêts domaniale, départementale et communales, définissent donc une frontière nette d'utilisation entre l'urbain et le naturel. Autres espaces déterminants, les zones tampons, entre ces forêts et les terrains urbanisés, qui renferment un potentiel important en termes d'accueil du public pour le loisir et la détente. Parmi ces zones tampons, deux présentent un intérêt non négligeable du fait de leur situation :

- le débouché nord du vallon de Valescure, situé à la limite entre Fréjus et Saint-Raphaël, il met en communication directe le secteur « nature » des zones urbaines de



**Urbanisation sur le littoral à proximité d'Antheor**

Fréjus et Saint Raphaël avec l'espace protégé de l'Estérel.

- le débouché est de la RD 100 à Saint Raphaël, constitué au sud, de forêt communale et de forêt domaniale vers le Dramont, et au nord de terrains privés en majorité bordés d'éléments communaux et domaniaux en se dirigeant vers le cœur du massif.

Ces zones de transition entre les lieux de résidence et le massif de l'Estérel, sont directement accessibles pour la population et demeurent au contact direct des grands équipements publics. Ils sont donc placés en situation de coupures vertes d'urbanisation, formant la limite d'extension urbaine et devant, à ce titre, recevoir une gestion environnementale active. (*Tercia, étude stratégie foncière, volet 1 p31-34, 2007*)

## 2. Perspectives de développement

Le site Natura 2000 de l'« Estérel » et ses environs se composent de trois entités définies par le SCOT Var-Est : la bande côtière, le massif forestier et, en périphérie, un couronnement résidentiel de piémont. Si les enjeux sont différents en fonction des caractéristiques de ces secteurs, les objectifs pour chacun de ces milieux sont communs et les politiques engagées visent à maîtriser le développement du territoire afin de préserver ses atouts.

La bande côtière est un espace sous pression du fait du cadre de vie proposé et de l'attrait touristique majeur lié à la renommée internationale du site. C'est donc à la fois la population permanente et saisonnière qui influe sur la sensibilité écologique des milieux littoraux. L'enjeu est donc de maintenir l'attrait touristique et résidentiel du secteur, tout en préservant la qualité du milieu naturel.

Le massif forestier, véritable poumon vert de l'agglomération subit les conséquences de sa forte attractivité. Son rayonnement touristique contribue à accroître sa fréquentation. L'enjeu principal est de trouver l'équilibre entre protection, valorisation, fréquentation, gestion et développement.

Le couronnement résidentiel, faisant office de zone tampon entre la ville dense et le massif est en pleine extension urbaine avec un habitat de type individuel moyennement dense. La pression foncière et le cadre de vie proposé favorisent ce développement alors qu'ils fragilisent les milieux naturels, congestionnent les infrastructures de transport et accroissent le risque incendie.

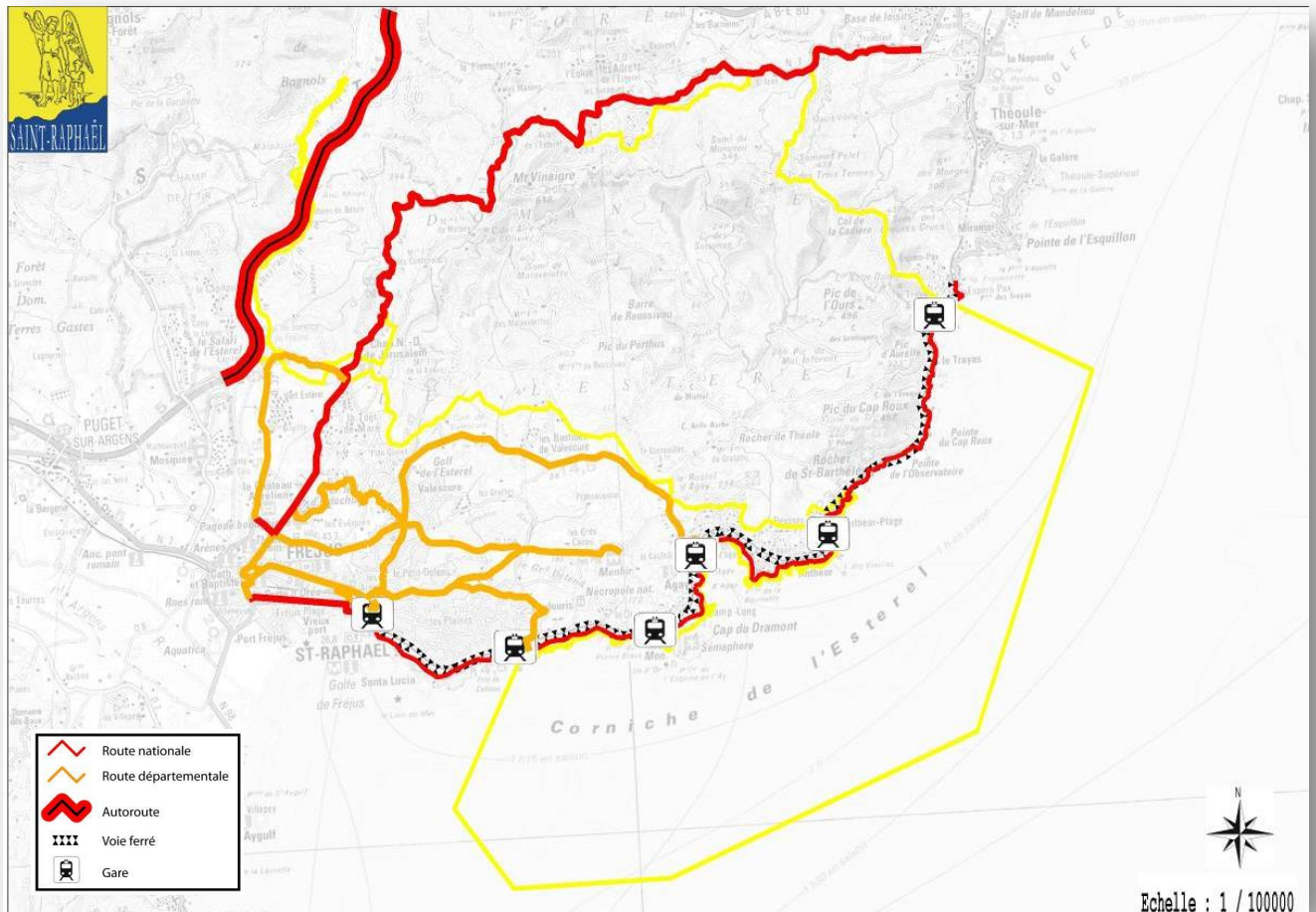
D'ici cinq ans, l'urbanisation du territoire aura atteint le maximum de ses possibilités. L'étude de stratégie foncière de la communauté d'agglomération préconise donc une reconstruction de la ville sur la ville pour utiliser le potentiel foncier existant de façon durable. En effet, si ce territoire possède de nombreux atouts, son développement ne peut et ne doit se faire que de manière limitée afin de préserver des espaces naturels déjà fragiles.

Du fait de la dispersion de l'habitat et de l'augmentation constante des flux de déplacements liés à cette dispersion, à l'augmentation de la population et au développement du mode de vie « pendulaire », les infrastructures de voirie et de transport deviennent insuffisantes et inadaptées aux besoins. La partie suivante s'attache à réaliser un état des lieux de ces réseaux qui structurent le territoire.

## c. Infrastructures d'accueil et réseau de transport

### 1. Réseau et mode de transport

L'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël bénéficie d'un réseau routier structurant, caractérisé par la présence de nombreuses voiries de transit d'envergure nationale, permettant la liaison avec les principales agglomérations du littoral (Nice, Toulon, Marseille). Ces infrastructures constituent également les principaux axes de fonctionnement de ce territoire.



**Carte des principaux axes de transports routiers et ferroviaires**

Elle est desservie au nord par l'autoroute A8 (axe d'entrée et de sortie du territoire vers Marseille et Toulon à l'ouest et Nice à l'est), traversée d'Ouest en Est par la route départementale N7 (axe à la fois commercial et urbain) et au sud, par la route départementale 559 (axe à vocation touristique) longeant le littoral. Le réseau est donc principalement orienté Est/Ouest, accompagnant le développement littoral malgré les difficultés de franchissement topographiques peu propices aux échanges latéraux. (E. SOLER, *diagnostic stratégique, communauté d'agglomération Fréjus-Saint-Raphaël*, 2009)

Cependant, l'ensemble de ce réseau routier primaire est saturé. La RD N7 qui constitue le principal axe de raccordement entre l'A8 et les centres urbains de Fréjus St-Raphaël, dessert également les zones commerciales, industrielles et résidentielles du territoire. Des dysfonctionnements (engorgements, points accidentogènes) sont constatés au niveau : de la desserte des secteurs commerciaux et des jonctions avec les routes départementales 7, 4 et 38 ainsi que des centres villes de Fréjus, Saint-Raphaël et Puget-sur-Argens. La RD 559, qui correspond à l'axe de desserte du littoral, est principalement engorgé en été. Cet axe présente également des conflits d'usages piétons/voitures, notamment du fait de la présence de nombreuses plages. La RD 100 qui prolonge la RD N7 vers Saint-Raphaël et Fréjus, n'est pas continu entre les deux centres villes et ne permet pas

une fluidité de trafic. De plus, son tracé s'arrête brutalement vers l'est et ne permet de rejoindre Agay que difficilement.

Cette situation favorise une attractivité de ces secteurs, déjà bien occupés et entraîne des conflits d'usage et d'occupation nuisibles au cadre de vie, à l'environnement et à la sécurité. (Citadia, diagnostic du SCOT Var Est, 2007)

Les transports ferrovières sont quand à eux un véritable atout pour le territoire. En effet, celui-ci est particulièrement bien desservi : une ligne traverse le territoire d'Est en Ouest et est ponctuée par sept gares (Fréjus, Saint-Raphaël Valescure, Boulouris, le Dramont, Agay, Anthéor et le Trayas), dont une gare auto-train et deux de centre-ville. Celle de Saint-Raphaël, cependant, capte l'essentiel du trafic et accueille seule le trafic T.G.V. (dix par jour en moyenne) qui ramène Paris à 4h20 du territoire. (E. Soler, diagnostic stratégique, communauté d'agglomération Fréjus-Saint-Raphaël, 2009). Ces gares déchargent le trafic routier en captant une partie du flux touristique.

Le dispositif est complété par un réseau de 6 lignes de bus dont la fréquence de desserte ne permet cependant pas de réduire de manière notable le trafic automobile (11 rotations par jour vers Cannes, 30 mn).

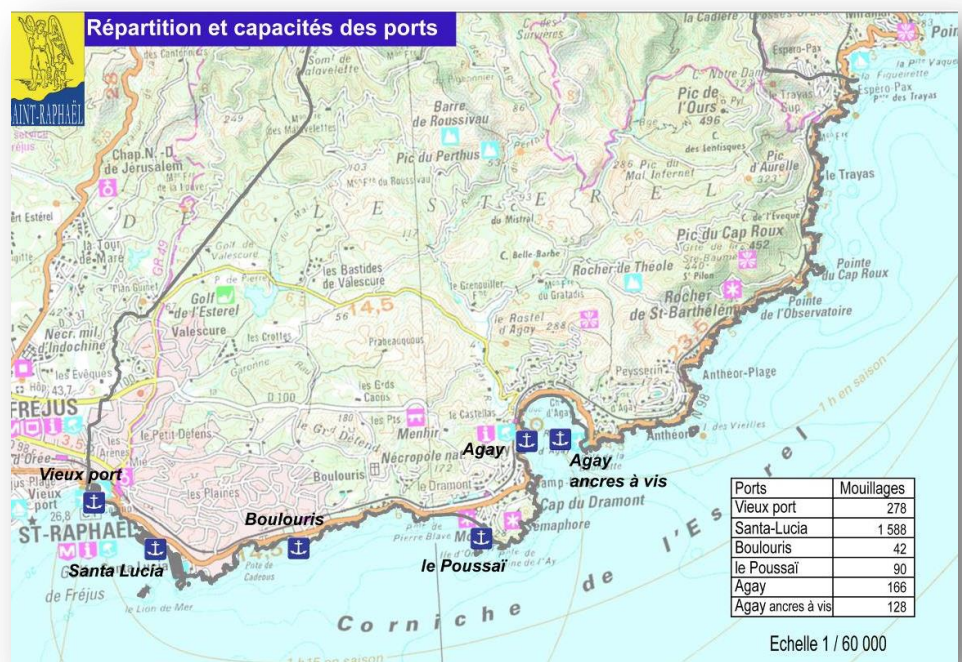
Le quasi doublement de fréquentation des axes littoraux en été, avec la « coupure » créée par la voie ferrée représente un enjeu fort pour la commune. Selon le diagnostic de la frange littorale de 2007, l'amélioration des transports en commun pourrait améliorer nettement le trafic et devrait faire l'objet de développements.

Concernant les modes de déplacements doux, les pistes cyclables sont peu répandues sur l'agglomération. Les premières réalisations effectuées par la commune de Saint-Raphaël résident dans la sécurisation entre la rade d'Agay et le quartier des Veysières alors qu'un prolongement est à venir entre Agay et le quartier de Vaulongue. Sur la commune de Fréjus, des pistes cyclables longent la RD N7 dans sa partie nord.

Autre mode de transport, la société TMR a mis en place une desserte maritime en haute saison (9 lignes). L'offre actuelle permet d'envisager uniquement une utilisation à but de loisir et/ou touristique. La solution maritime pourrait pourtant être une alternative à l'enclavement routier du territoire, étant donnée l'importance de l'implantation portuaire sur le territoire.

## 2. Les ports

La côte d'Azur, de Saint-Tropez à Menton, totalise 25 % de la capacité d'accueil nationale des ports de plaisance. Le Var compte 53 ports pour une capacité d'accueil de 24.412 places, soit 43 % des 57.000 places disponibles sur la région. Malgré cela, ses capacités d'accueil sont insuffisantes par rapport à l'évolution de la flotte des navires de plaisance et à la demande. En effet, entre 2000 et 2001, les nouvelles immatriculations de bateaux délivrées en Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) ont progressé de 30 % contre 26 % l'année précédente. Les bateaux de plus de 12 mètres enregistrent une augmentation de plus de



Carte de répartition et capacité des ports sur la commune de Saint-Raphaël

50 % sur cette même période. (Comité départemental touristique du Var, Atlas du tourisme varois, 2008)

Sur le littoral de la communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël, l'offre de stationnement dans les ports s'élève à 3000 places. La ville de Saint-Raphaël dispose, pour sa part, d'une offre importante liée à la forte fonction touristique du littoral. Ce sont ainsi 2 150 places qui sont réparties sur 5 ports.

Depuis le 19 Février 2008, la Régie des Ports Raphaëlois, organisée sous la forme d'un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, assure la gestion des installations portuaires communales. Cela concerne le Vieux port, Santa Lucia, le port d'Agay et les mouillages organisés en rade d'Agay. La gestion des ports de Boulouris et du Poussai est déléguée à des associations. De plus, il est à noter l'existence de trois zones de mouillages organisées sur ancre à vis dans la rade d'Agay afin d'augmenter la capacité d'accueil du port de plaisance.

Ces mouillages organisés ainsi que 3 ports sont concernés par le site Natura 2000 de l'Estérel :

### **2.1 Les ports du Poussai et de Boulouris**

Ce sont des ports-abri ne nécessitant pas les mêmes équipements qu'un port de plaisance.

Le port du Poussai possède une capacité de 98 places pour des bateaux de 0 à 5,20 m ainsi que quelques places pour les embarcations de 5,20 m à 6m. Il reçoit un maximum de 15 bateaux par jours et environ 50 le week-end en période estivale. D'avril à fin septembre, 3 à 4 bateaux de grande plaisance sont présents quotidiennement au large du port (ancrage forain autour de l'île d'Or). 3 pêcheurs professionnels y sont présents.

Le port de Boulouris (dit du Toukan) possède 56 places, prévues en 2006 pour des embarcations de 0 à 10m. 2 pêcheurs professionnels y sont présents.

D'une manière globale, ces deux petits ports souffrent d'un manque de sanitaires-douches et d'une aire d'accueil afin de satisfaire les besoins des utilisateurs locaux mais aussi les touristes (tout particulièrement les européens du nord). De plus, ce type d'aménagement permettrait de limiter les nuisances susceptibles d'apparaître sur les plages voisines.

### **2.2 Le port d'Agay**

Situé dans la rade du même nom, il offre un excellent abri pour les régimes d'Ouest, Ouest/Nord-ouest et Est, mais est très exposé aux houles de Sud et Sud/Sud-est. Le port subit régulièrement des tempêtes susceptibles d'engendrer des dégâts sur les bateaux et désordres sur les quais et appontements, telles celles d'octobre 2003 et février 2007.

En l'état actuel, le port n'est pas protégé contre l'agitation à l'exception d'une zone abritée, située en arrière de la digue de protection sud. Ainsi, d'une capacité d'un peu plus de 160 bateaux pour une taille maximale de 7,90 m en été, le port n'offre qu'une sécurité relative et partielle en hiver. Trois appontements situés au nord et une partie des deux autres appontements sont inutilisables cette période, ce qui réduit alors l'accueil à une cinquantaine d'unités sur l'appontement sud. Ce port a ainsi un fonctionnement saisonnier estival, du 15 avril au 15 octobre. La demande en anneau est très forte en



**Port d'Agay**

juillet et août avec un objectif de remplissage pour mai/juin. Outre les unités de plaisance, il y a 3 pêcheurs professionnels. En bout de ponton se trouvent les unités des promenades en mer (société Transport Maritime Raphaëlois dit "TMR") qui sont en AOT (autorisation d'occupation temporaire). Leur présence draine environ 150 à 200 personnes sur les pontons, le mardi, jeudi et vendredi.

Les usages du port sont multiples :

- accueil de bateaux de plaisance,
- accueil de bateaux de pêche professionnels,
- vente de poissons frais tous les jours du lundi au samedi,
- accueil des clients des vedettes de Saint Raphaël (promenades en mer),
- accueil des clients des visites sous-marines (aquavision),
- promenades des habitants et des touristes,
- accueil du bateau municipal de surveillance de la réserve de pêche du Cap Roux.

La spécificité du port réside dans la faiblesse du tirant d'eau : 1,10 m maximum en bout de quai. Il est à noter qu'un curage s'effectue ponctuellement sur l'embouchure de l'Agay car il se forme une barre de sable. L'opération a pour but de maintenir le tirant d'eau et d'assurer le débouché du fleuve.

### **2.3 Les mouillages organisés en rade d'Agay**

Outre la création de nouveaux mouillages, le système d'ancre à vis comporte de nombreux avantages :

- faible surface occupée sur le fond,
- pas de contact de ligne de mouillage avec le fond,
- système adapté aux différents substrats,
- ancrage simple résistant et fiable

Ces aménagements permettent d'obtenir des résultats excellents sur le milieu marin puisque les herbiers à posidonies ne sont pas détruits par le mouillage (200.000 à 300.000 rhizomes sont préservés chaque saison). De plus, la réduction du mouillage forain (7400 de moins en 4 mois), permet également de limiter la dissémination de la *Caulerpa taxifolia*, espèce envahissante des fonds méditerranéens. Face à ce constat encourageant, la commission des sites régionale a approuvé la création de 5 nouveaux mouillages sur ancrages à vis, ce qui portera le total à 133 places.



**Ancre à vis en rade d'Agay**

Indépendamment des qualités techniques de ces mouillages, la base nautique d'Agay propose de nombreux services destinés à réduire l'impact des plaisanciers sur ancrages fixes :

- des sanitaires et douches disponibles sur la base nautique,
- le débarquement à terre des plaisanciers sur demande à partir d'un système de navette,
- chaque zone dispose d'une poubelle flottante (bouées recevant 6 corbeilles à ordures) afin d'assurer la propreté du site,
- un tri sélectif est assuré par les agents qui distribuent des sacs dédiés aux plaisanciers et propose des conteneurs jaunes sur le site de la base,
- la diffusion des informations et la sensibilisation des usagers (plaisanciers, plongeurs, pêcheurs, chasseurs...) au respect du milieu marin, notamment pour le cantonnement de pêche du Cap Roux et la « Campagne Ecogestes en Méditerranée ».

**Malgré ces aménagements, une très forte demande caractérise ces ports et se traduit par plusieurs années d'attente dans chaque port.**

#### d. Une économie basée sur le tourisme

En 2006, le Var accueillait 3 366 entreprises touristiques (16 % du total varois), représentant près d'1 milliards d'euros de chiffre d'affaire.

Comme pour le département, les activités de services sont prépondérantes sur les communes du site avec 82,3 % des emplois. Le commerce y est le mieux représenté (17,6 % des emplois). Le secteur de la construction est également porteur avec 9,5 % des emplois. Cette prédominance des secteurs des services marchands et du commerce, ainsi que du bâtiment et des travaux publics est essentiellement liée à l'activité touristique du territoire et à l'augmentation constante de la population. Cette tendance semble traduire l'orientation préférentielle du territoire vers la mono-industrie du tourisme. Ainsi, le tourisme représente un domaine d'activité important pour le territoire.

Présentation du nombre d'emplois en 2006 sur les 3 communes du site selon le secteur d'activité (Source : INSEE RP2006 exploitations complémentaires lieu de travail) :

	Bagnols-en-Forêt		Saint-Raphaël		Fréjus		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>320</b>	<b>100</b>	<b>10 767</b>	<b>100</b>	<b>19 297</b>	<b>100</b>	<b>30 384</b>	<b>100</b>
Agriculture	20	6,3	144	1,3	662	3,4	826	2,7
Industrie	38	11,9	724	6,7	889	4,6	1 651	5,4
Construction	32	10,0	802	7,4	2 054	10,6	2 888	9,5
Tertiaire	230	71,9	9 097	84,5	15 692	81,3	25 019	82,3
Dont :	117	36,6	4 724	43,9	7 458	38,6	12 299	40,5
- commerce	46	14,4	1 847	17,2	3 443	17,8	5 336	17,6
- services aux entreprises	37	11,6	1 257	11,7	1 990	10,3	3 284	10,8
- services aux particuliers	34	10,6	1 620	15,0	2 025	10,5	3 679	12,1

### 1. Le tourisme, un atout majeur pour l'économie

Le tourisme est fortement pourvoyeur d'emplois directs et indirects sur le territoire : 20 % des actifs des communes de Fréjus-Saint-Raphaël sont employés dans l'activité touristique, soit 5 000 équivalent emplois. Au total, 3/4 des emplois de la zone sont influencés par le tourisme. (Citadia, Diagnostic SCOT Var Est, 2007)

#### 1.1 Une capacité d'accueil diversifiée et important

De plus, Fréjus-Saint-Raphaël concentrent 20 % de la capacité d'accueil du département avec 189 555 lits. 60% de ces lits sont non marchands (résidence secondaire principalement). La clientèle touristique du territoire Var-Est est hébergée pour plus de la moitié dans un hébergement commercial : locations meublées, campings, hébergements collectifs, résidences de tourisme et hôtels constituent, dans cet ordre, les préférences des touristes. La fréquentation de ces hébergements est essentiellement concentrée sur la période estivale (70 % de la fréquentation annuelle). Cela est dû à la prépondérance du tourisme balnéaire, largement devant le tourisme vert. Le littoral supporte donc une pression touristique largement supérieure au massif forestier. (Comité départemental touristique du Var, Atlas du tourisme Varois, 2008)

#### 1.2 Origine de la clientèle

Pour accéder au territoire Var-Est, les touristes favorisent en grande majorité la voiture comme le montre le tableau ci-dessous. Néanmoins, on peut noter le fort trafic de la gare TGV de Saint-Raphaël qui représentait 17 % des voyageurs varois en 2007.

Voie routière/autoroutière	Voie aérienne	Voie ferroviaire	Voie maritime
72,2 %	16,5 %	9,8 %	1,5 %

Modes de déplacements empruntés par les touristes pour accéder au territoire Var-Est (enquête de clientèle SROAT 2003)



Le tourisme balnéaire bénéficie de l'offre portuaire de Saint-Raphaël. Les chiffres de la plaisance illustrent bien cette fonction. Les plaisanciers en escale dans le Var proviennent pour 46 % de la France hors PACA-corse et 26 % de pays étrangers (Italie, Angleterre, Allemagne, Belgique). Cette fréquentation entraîne chez les professionnels du nautisme une progression de leur activité. La clientèle étrangère est de plus en plus nombreuse (27,5 % des nuitées sur le territoire Var Est soit le double du département) avec pour principaux touristes, les allemands, les italiens, les belges et les hollandais. (*Comité départemental touristique du Var, Atlas du tourisme varois, 2008*)

Le tableau ci dessous illustre l'origine des clientèles de l'Est Var (enquête de clientèle SROAT 2003):

	Clientèle française	Clientèle étrangère
Marchés traditionnels	Ile de France, Nord Pas de Calais	Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne
Marchés secondaires	Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur	Pays-Bas, Italie
Marchés émergents	Alsace, Lorraine et Bretagne	Suisse, Scandinavie

### 1.3 Evolution de la demande

On peut qualifier la clientèle varoise comme plutôt aisée, familiale avec enfants et dont les motifs de séjour sont les loisirs et les vacances pour une durée moyenne de 6,6 jours. Ces éléments poussent à la fois à diversifier et densifier le nombre d'activités pour satisfaire à la demande.

Sur le territoire Var-Est, profiter de la mer et du climat semble constituer des centres d'intérêt majeurs de la clientèle locale (respectivement 40 % des séjours). Après la détente, on note que 22 % des séjours sont consacrés à la visite de famille et d'amis, et 17 % sont tournés vers la découverte locale (visites de villages, sites naturels). Par ailleurs, ce territoire connaît un poids significatif de la pratique de la randonnée pédestre, de la promenade (9 % des séjours), sans oublier les séjours centrés sur la gastronomie (5 %). (*Enquête de clientèle SROAT, 2003*)

Cette demande est en pleine évolution depuis plusieurs années. Le tourisme exclusivement balnéaire est en récession, et d'autres formes de tourisme sont recherchées. A l'image de la tendance nationale, une partie de la clientèle touristique recherche de plus en plus à découvrir les richesses naturelles et culturelles de leur lieux de vacance et à fuir le tumulte de la foule. La diversité et le nombre d'offres proposées sur le territoire contribuent à accentuer ce phénomène.

C'est pourquoi, les acteurs locaux cherchent sans cesse à améliorer l'offre grâce à la structuration et à une meilleure lisibilité des différentes possibilités offertes par le territoire. Ils ont ainsi créé en 2001 l'association pour la promotion touristique de l'Estérel - Pays de Fayence dont la mission est d'assurer la promotion touristique du territoire en simplifiant l'offre (regroupe les informations en un lieu, renvoi vers les différents offices du tourisme, offre adaptée) par le biais d'un contact direct avec les établissements hôteliers et les associations/entreprises qui proposent des activités. Cette association est l'équivalent d'une maison du tourisme intercommunale regroupant 14 communes (Pays de Fayence, Fréjus, Roquebrune, Puget, Bagnols, Les Adrets), 160 adhérents et dont l'outil principal a été la mise en place d'une centrale de réservation unique.

La centrale permet d'offrir à la clientèle touristique la possibilité de réserver ou d'acheter, en temps réel, son séjour (hébergement, activités, produits) par un simple appel téléphonique, par minitel, par internet ou directement sur place au sein d'une des structures touristiques du pôle. Les différents relais sur le territoire sont basés à Saint-Raphaël, Fréjus, aux Issambres, à Agay et à la communauté de commune des Pays de Fayence, ce qui permet d'avoir une proximité vis à vis des visiteurs pour les informer et les renvoyer sur les lieux adaptés à leurs envies et disponibilités. De plus, elle concentre son activité sur le développement du tourisme en basse saison. 5 salariés sont présents à l'année plus 1 personne de l'office du tourisme de Saint-Raphaël qui est mise à disposition. Jusqu'à 15 personnes sont employées en période estivale. Elle concentre 240 professionnels et 170 activités de loisirs, ainsi que 160 hébergeurs. 40 000 lits sont disponibles en réservation, ce qui représente 1/3 des hébergements du var. (*Estérel-Côte-d'Azur, Bilan d'activité, 2008*)

Avec 12 000 personnes au comptoir, 70 000 sur internet et 34 000 appels sortants en 2008, la centrale de réservation est devenue un acteur incontournable du tourisme local.

Elle a un rôle d'autant plus important qu'elle met en avant les professionnels de l'environnement ainsi qu'une offre nature de qualité et favorisant la production locale. Elle est engagée dans l'élaboration d'une démarche de qualité et de développement durable grâce à des partenariats (Forest avenir) et des actions innovantes (développement de l'interactivité). (Source entretien)

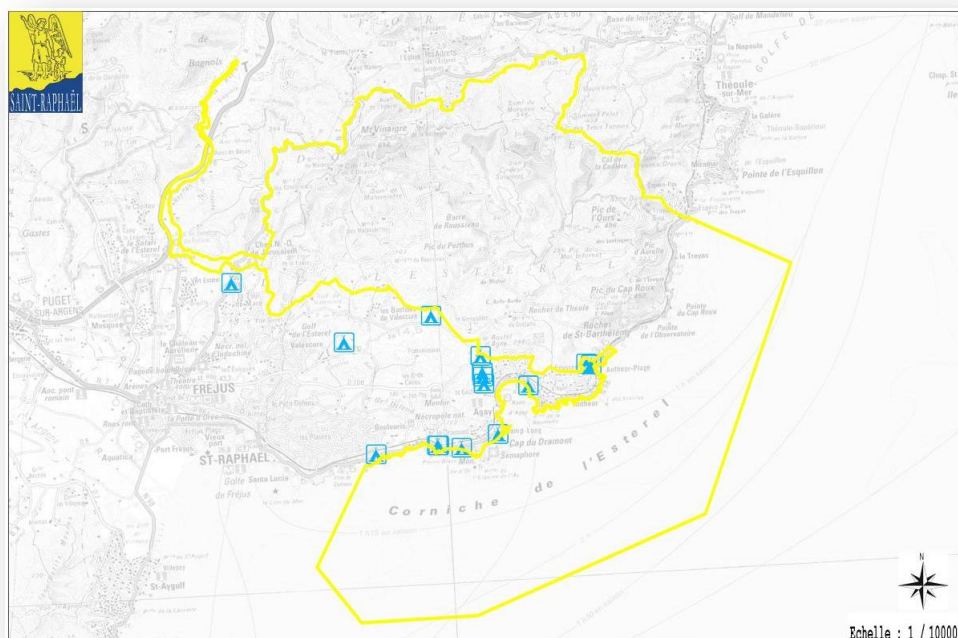
## 2. Principale structure touristique d'accueil sur le site : les campings

L'hôtellerie de plein air de « Var Estérel », représente plus de 30 % des lits varois en camping et enregistre d'excellents niveaux de fréquentation. En 2008, le taux d'occupation des campings était de 51,3 %, supérieur à la moyenne littorale et départementale. La clientèle française est légèrement supérieure à la clientèle étrangère (54,8 % contre 45,2 % lors de l'été 2008) et la durée moyenne des séjours en 2008 est de 8,1 jours, les étrangers séjournant plus longtemps que les français. (Comité départemental du tourisme, Fréquentation des campings de « Var Estérel », 2008)

13 campings se situent directement à proximité du site Natura 2000 de l'Estérel et sont susceptibles de l'impacter par l'importante fréquentation qu'ils génèrent, le fonctionnement de la structure et les activités proposées.

La carte ci-dessous localise l'emplacement de ces campings qui se situent en grande majorité entre le Dramont et Anthéor. Les rives de l'Agay concentrent à elles seules 4 campings. Si tous les campings sont à proximité à la fois de la mer et du massif, deux sont en entrée de massif.

Les activités et services proposés diffèrent selon les campings, tout comme la capacité d'accueil, le tableau ci-dessous permet donc de faire un inventaire complet des particularités de chacun.



**Campings présents à proximité du site (informations recueillis sur les sites internet des structures)**

Camping	Localisation	Etoiles	Nombre de places	Activités proposés et à proximité	Date d'ouverture
Ile d'or	route de la corniche, Boulouris	2	350 avec Mobil-home classique, Mobil-home chalet et Caravane avec auvent	Plage et baignade à 200m, Promenade à cheval à 3km, VTT, Randonnée, Club de Plongée sous marine à 1 km, Pêche, Planche à voile, Locations de bateau à 3km, Jet-ski à 3km	1er Avril au 30 Septembre
Campéole du Dramont	986 boulevard de la 36ème Division du Texas, Agay	3	212 emplacements, 188 habitats (mobil-homes, chalet)	Plongée, canoë-kayak, pêche, randonnées pédestres, équestres et à VTT, escalade, parachute ascensionnel, quad karting, paint-ball	Avril à Octobre
Royal Camping	Plage de Camp long, Agay	3	45 emplacements, 7 mobil-homes	Canoë-kayak (1km), plongée, randonnée, VTT, voile ou yachting, planches à voile, plage et baignade	Février à Novembre
Vallée du paradis	Avenue du Gratadis, Agay	4	140 mobil-homes, 213 emplacements, emplacement bateau	Randonnée, VTT, canoë-kayak, voile ou yachting, planche à voile, mer et baignade à 500m	15 Mars au 15 Octobre
Agay soleil	1152 bvd de la Plage, Agay	3	53 emplacements, 5 mobil-homes, 2 chalets	Plage et baignade, canoë-kayak, voile ou yachting, Planches à voile (50 m)	25 Mars au 4 Novembre
Les rives de l'Agay	Chemin du Gratadis, Agay	4	96 emplacements, 38 mobil-homes, quai bateau	Plage à 400m, baignade, canoë-kayak, voile ou yachting, planches à voile	Début Mars à Début Novembre
Le Verlaine	Agay	2	70 emplacements		15 Avril au 30 Septembre
Le mas du rastel	Route de Valescure à Agay	3	78 emplacements, 15 mobil-homes	VTT, canoë-kayak, Plage (1,5 km), Baignade, Planches à voile	1er Avril au 30 Septembre
Estérel Caravaning	Avenue des golfs Agay	4	500 emplacements caravane et camping car et 250 mobile-homes	Randonnée pédestre, équestre, VTT, escalade, accrobranche, activité nautique à Agay	Fin Mars à Fin Septembre
Le Viaduc	Boulevard des lucioles, Agay (Anthéor)	3	69 emplacements	Plage, Baignade, Canoë-kayak, pêche, voile ou yachting (tout à 100 m)	Pâques au 30 Septembre
Azur rivages	Boulevard des arbusiers, Agay (Anthéor)	4	66 emplacements, 25 mobil-homes	Plage, baignade, canoë-kayak, voile ou yachting, planches à voile	Pâques au 30 Septembre
Val Fleuri	2549 route corniche, Boulouris	3			
Les pins	La tour de Mare (Fréjus)	2	60 emplacements		

Les campings proposent dans la globalité les mêmes activités de manière directe ou indirecte. Ce sont des relais pour les différents prestataires qui offrent leurs services à ces structures.

Au total, plus de 2 200 emplacements et logements sont disponibles en bordure du site. En admettant une moyenne de 3 personnes par entité (la capacité maximale étant de 6 personnes), cela représente un potentiel d'accueil de 6 600 personnes.

A l'ensemble de ces campings, on peut ajouter à proximité du site le « Village de Pierre et Vacances Cap Estérel ». Situé entre la Cap Dramont et Agay, il s'étend sur 210 hectares. La capacité de cette infrastructure est très importante puisqu'elle propose 1 253 appartements et 13 maisons allant du studio au 4 pièce. Le village propose du kart nautique au lac du Dramont, buggy et quad sous forme de balades, parcours aventure, paint-ball, randonnée équestre, randonnées dans le massif de l'Estérel, balades en mer et location de VTT. La plupart de ces activités se pratiquent au sein même de Cap Estérel.

Il représente ainsi un apport non négligeable de population qui se concentre essentiellement sur le secteur d'Agay durant la période touristique (juillet et août principalement). Ces personnes, dont la principale activité est le tourisme balnéaire, se massent sur les plages pour la baignade et pour profiter des nombreuses activités nautiques de sport et loisir proposées. Elles s'orientent également vers l'Estérel, pour découvrir ce massif unique à pied (randonnée, balade nature commentée), à cheval, à VTT ou encore en voiture (découverte du massif en 4x4 proposée) mais dans une moindre mesure car le risque incendie limite la fréquentation sur cette période.

## e. Traitement des eaux et des déchets

Directement lié au risque d'inondation et de pollution, pouvant à la fois jouer le rôle de facteur aggravant ou agir directement sur le milieu, la gestion des eaux et des déchets est un enjeu primordial pour tout territoire en termes de fonctionnalité et de viabilité.

### 1. Réseau des eaux usées et d'eau potable

#### 1.1 Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable des communes du site provient de plusieurs sources : la Siagnole, l'usine de pompage du Muy, l'usine du Gargalon traitant les eaux de la retenue de Saint Cassien et l'usine du Fournel à Roquebrune-sur-Argens. Cette diversification permet d'améliorer la sécurité de la ressource en eau qui est gérée par le Syndicat de l'Eau pour le Var Est (S.E.V.E.) qui a pour mission l'achat, la potabilisation et la mise à disposition de l'eau aux communes membres. Sur Saint-Raphaël et Fréjus, c'est ensuite la Communauté d'Agglomération qui assure la distribution de 9 000 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par an sur le territoire grâce à un réseau qui mesure 600 km. ([www.agglo-frejus-saintraphael.fr](http://www.agglo-frejus-saintraphael.fr))

Le système d'alimentation présente en revanche un déficit global de stockage d'eau. En effet, l'agglomération ne dispose pas de réserves suffisantes pour assurer la distribution d'un jour de pointe en cas de problème d'alimentation. La hausse continue de la population sur ce territoire, le développement dispersé de l'urbanisme ainsi que la forte densité saisonnière justement dans la période où le stress hydrique est le plus marqué, suscitent de réelles interrogations quant à la capacité future du réseau actuel à alimenter l'ensemble de la population. De plus, les sécheresses récurrentes de ces dernières années ont entraîné une baisse significative des ressources en eau.

Preuve des limites du réseau, la réserve disponible sur le secteur de Sainte-Guitte à Saint-Raphaël est de 2 000 m<sup>3</sup>, or, à l'été 2003, la consommation s'est établie à plus de 6 000 m<sup>3</sup>/jour soit trois fois plus. De plus, assurée par trois réservoirs, cette capacité ne peut être utilisée en totalité en cas de défaillance des ouvrages ou de tirage exceptionnels.

Pour remédier entre autre à ces problèmes, la communauté d'agglomération a instauré en avril 2001 une commission permanente afin de traiter l'ensemble des problèmes liés à la distribution de l'eau. Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement en eau du quartier du Trayas, la communauté d'agglomération a, en 2002, prolongé le réseau communal, sous la RD 559, de 5 700 mètres linéaires. D'une capacité de 350 m<sup>3</sup>/jour, il permet d'alimenter les habitations concernées tout en renforçant le système de défense incendie.

#### 1.2 Gestion des eaux usées et pluviales

D'une manière générale, les rejets des eaux usées et pluviales entraînent, s'ils sont non traités, à la fois une forte pollution bactériologique, une augmentation de la turbidité des eaux et une modification de la composition floristique et faunistique à proximité des rejets. L'amélioration des traitements des effluents, l'augmentation des réseaux de collecte et la construction d'émissaires profonds permettent d'améliorer la qualité des eaux.

La commune de Bagnols-en-Forêt a sa propre station d'épuration (STEP) gérée en régie et d'une capacité de 1 200 équivalent habitants. Le milieu récepteur est le torrent de la Vauloube. (Source : SIE [Système d'Information sur l'Eau] du bassin Rhône-Méditerranée).

Concernant Fréjus et Saint-Raphaël, la compétence assainissement des eaux usées appartient à la communauté d'agglomération et les réseaux d'eaux usées sont exploités par la CMESE (Délégué : Veolia).

Au regard des évolutions démographiques, de la loi sur l'eau et de la protection de l'environnement, la communauté d'agglomération a mis en place un Schéma Directeur d'Assainissement. Approuvé le 6 décembre 2002, il définit les actions à mener en termes d'assainissement collectif mais également les zones du territoire où l'assainissement doit rester en individuel. A cette fin, le service hygiène de l'agglomération dispose d'un

service public de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs (SPANC) composé de 2 agents de terrain (3 en 2010 avec la mise à disposition d'un agent de Saint-Raphaël).

La grande majorité des eaux usées de Fréjus et Saint-Raphaël est traitée par deux stations d'épuration : la STEP d'Agay et la STEP du Reyran. La STEP d'Agay traite les eaux usées de l'Est de Saint-Raphaël et des quartiers d'Agay, du Dramont et d'Anthéor. Ces deux stations d'épuration, créées en 1983, font l'objet d'une réhabilitation afin d'augmenter leur capacité et de les doter d'unités complémentaires de traitement biologique qui doivent accroître de façon sensible la qualité des rejets déversés en mer. Ainsi, la station du Reyran doit passer à 346 600 équivalents habitants (arrêté préfectoral du 12 Novembre 2007) et celle d'Agay à 45 967 (arrêté préfectoral du 12 Décembre 2007). La STEP d'Agay a été mise en eau début 2010 et celle du Reyran suivra à l'automne 2010.



**Intégration paysagère de la STEP d'Agay**

Grâce au recours au traitement biologique par biofiltration, particulièrement efficace pour éliminer la pollution dissoute, ajouté au traitement physico-chimique traditionnel, adapté à l'importante amplitude de variation de la population sur cette zone touristique sensible, les 2 STEP vont rejeter une eau d'excellente qualité, très bien acceptée par le milieu naturel. Cela permettra d'obtenir une amélioration des taux de DBO 5 et DCO proches de 90 % au lieu des 50 % d'un traitement classique. De plus, une partie de cette eau sera encore améliorée afin d'être réutilisée pour les espaces verts de la commune par un traitement tertiaire dès que l'État aura défini les normes sanitaires réglementaires à appliquer.

Cette démarche répond aux normes de gestion durable de l'espace maritime dans un but de préservation de la biodiversité, de la qualité des eaux et des fonds marins. L'objectif s'inscrit dans un enjeu majeur de politique territoriale :

- offrir un traitement efficace des eaux usées,
- assurer une maîtrise constante de la qualité des rejets sur les milieux récepteurs, en particulier aquatiques (salubrité et hygiène des eaux de ruissellement, des nappes phréatiques et des aires marines),
- garantir un fonctionnement opérationnel et sans défaillance quels que soient les pics ou les creux d'afflux de matières, notamment ceux liés aux fluctuations démographiques saisonnières.



**Nouvelles installations à la STEP d'Agay ©CAFSR**

Concernant le Trayas, le quartier est raccordé à la station d'épuration de Miramar à Théoule-sur-Mer depuis 2006 (*Source : service assainissement, communauté d'agglomération*). Elle a une capacité de 4 000 Equivalent Habitants et utilise la mer comme milieu récepteur. (*Source : SIE [Système d'Information sur l'Eau] du bassin Rhône-Méditerranée*)

Concernant la gestion des eaux pluviales à Saint-Raphaël et Fréjus, la compétence se répartit entre la communauté d'agglomération et les communes :

- la communauté d'agglomération est responsable de la lutte contre les inondations sur le bassin versant du Valescure, du Pédégal, de la Garonne et du Peyron,
- la commune est responsable du reste de son territoire en matière de lutte contre les inondations et a en charge l'entretien de l'ensemble du réseau pluvial.

### **1.3 Surveillance de la qualité des eaux**

La qualité des eaux est tributaire des rejets des eaux usées et pluviales, délestés dans le milieu lors des épisodes pluvieux. De nombreux efforts ont été réalisés ces dernières années en matière d'assainissement par

les communes. Les rejets pluviaux, le développement des services publics de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que l'extension et l'amélioration des deux stations d'épuration principales, sont ainsi des enjeux forts pour ce territoire où les eaux drainées se mêlent aux eaux de baignade.

Les travaux de lutte contre les inondations vont dans ce sens. En plus de la protection contre les inondations, ils ont pour but d'améliorer la préservation de l'environnement littoral et de prévenir toute nuisance imprévue. Des bassins de rétentions/décanteurs ont été créés aux débouchés de certains vallons pour retenir et stocker les micros pollutions éventuelles. Des drains ont été aménagés sur les plages pour éviter la stagnation de l'eau et faciliter sa filtration par le sable et les émissaires ont été confortés et modernisés afin d'éloigner les points de rejet des zones de baignade.

Leur qualité fait d'ailleurs l'objet d'un suivi régulier par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) doublée d'un contrôle mis en place par la ville de Saint-Raphaël. Les résultats sont mitigés mais indiquent une amélioration constante depuis 1998 due essentiellement à l'extension du réseau d'assainissement (cf. *Rapport sur les caractéristiques du site*). Le littoral dispose de 10 points de contrôle de la qualité des eaux de baignade (Veillat, Péguière, Boulouris, Camp Long, Agay, Baumette, Anthéor, Arène Grosse, Dramont, Pourousset) faisant chacun l'objet d'au moins 20 prélèvements par saison balnéaire. Depuis 2001, les nombreux prélèvements n'ont relevé aucune infraction aux législations et réglementations sanitaires et la qualité des eaux de baignade de la ville de Saint-Raphaël est classée régulièrement en « eau d'excellente qualité », le niveau le plus bas relevé par la DDASS étant « eau de bonne qualité » (cf. tableau 6). Toutefois, en 2009, suite à des problèmes de pollution répétés au niveau de la plage d'Arène Grosse pendant la saison estivale, celle-ci a été classée non conforme à la réglementation. Cette pollution est issue des différents cours d'eau qui traversent le quartier de Boulouris dont l'Armitelle qui se jette directement dans la plage. La commune, la communauté d'agglomération et la société Véolia, qui gère les réseaux, sont en train de chercher et traiter les sources de pollution par l'inspection des vallons concernés avec remise en place des tampons descellés et par la mise en place de tests à la fumée permettant de détecter les branchements effectués sur les mauvais réseaux.

C'est un enjeu important pour la Ville de Saint-Raphaël car elle vise l'obtention de la certification ISO 14001 pour la qualité du système de gestion de ses eaux de baignade d'ici à 2012.

## **2. Le traitement des déchets**

L'élimination et la valorisation des déchets se fait par le SMIDDEV qui regroupe 6 communes de l'st varois et qui gère un Centre de Stockage de Déchets Ultimes (certification ISO 14001 en 2005) à Bagnols-en-Forêt. En 2009, le syndicat a traité 88 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés et 20.000 tonnes de collectes sélectives. (Source : SMIDDEV) Le taux de valorisation des déchets est de l'ordre de 18 %, soit 58 kg par habitant et par an quand la moyenne nationale est de 45 kg de déchets traités. L'arrêté de prolongation du site 3 de Bagnols-en-Forêt, servant à l'enfouissement des déchets ultimes, a été pris le 13 mai 2009, mais ce site ne pourra continuer à accueillir des déchets que jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010. Afin de remédier à ce problème de stockage, une procédure de demande d'autorisation sur le site 4 est en cours pour une durée de 15 ans supplémentaire.

Etant donné la pression foncière déjà présente sur le territoire, notamment pour les communes littorales, personne ne souhaite accueillir de site de stockage de déchets. Pourtant, en moyenne, le poids des déchets produits par habitant et par an sur l'agglomération Fréjus-Saint-Raphaël, est bien supérieur à la moyenne nationale (89 kg contre 62 Kg). A cela vient s'ajouter l'affluence de population : entre la période estivale et le reste de l'année, une variation du volume de 45 % est à gérer. Enfin, la situation critique des Alpes-Maritimes en matière de déchets et la situation du département entraîne une forte pression pour le stockage des déchets.

Une plateforme destinée à la revalorisation des déchets verts, ainsi que des métaux, ferrailles, gravats inertes et non-inertes, et des bois devrait être installée sur le site 1 de la décharge de Bagnols-en-Forêt. Pour valoriser le méthane issu de la fermentation, une usine va être construite permettant de transformer le méthane en électricité. Selon les estimations d'EDF, cette usine de transformation devrait produire 2 mégawatts au bout d'un an, soit l'alimentation journalière en électricité de 4 000 foyers. Elle est prévue pour fin 2010.

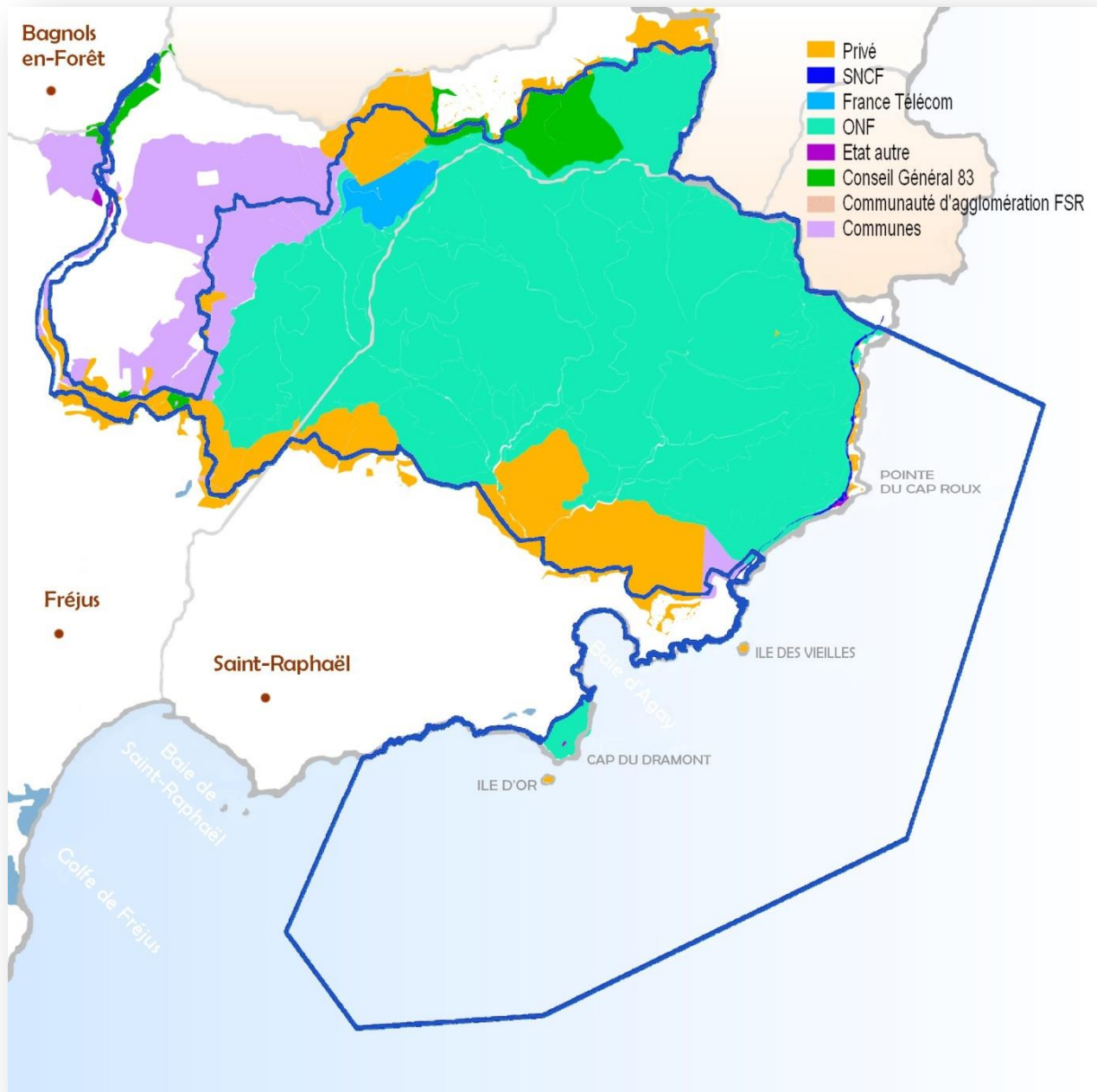
Ainsi, la création de nouveaux sites de stockage de déchets est une véritable problématique sur le territoire. Bien qu'en site classé, le site Natura 2000 de l'Estérel compte un site de stockage et de retraitement de déchets inertes et verts géré par l'entreprise Star Environnement le long du Reyran (cf. fiche activité T4). Ainsi, il conviendra de surveiller la situation en matière de stockage de déchets sur le territoire.

Enfin, la présence de décharges sauvages est relevée, notamment par des dépôts de gravats sur des friches agricoles de la part d'entreprises et dans certains vallons facilement accessibles en bord de route par les particuliers (Saint-Jean de l'Estérel).

### 3. Le foncier

(cf. ANNEXE)

#### a. Répartition



**Localisation des grandes catégories de propriétaires**

La partie Natura 2000 terrestre compte 697 parcelles pour une superficie de 7 867,80 ha. Elle se décompose de la façon suivante :

- Fréjus : 2 334,25 ha
- Saint-Raphaël : 5529,04 ha
- Bagnols-en-Forêt : 4,51 ha

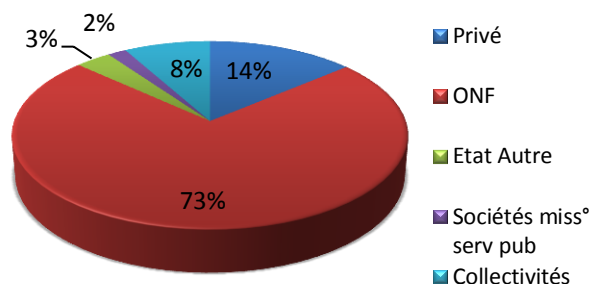


## b. Les propriétaires

### 1. Publics

Avec 86 % de la surface totale du site, les propriétaires publics sont majoritaires.

L'Etat est le principal propriétaire avec 76,3 % de la surface du site, soit 6 002.37 ha, dont 5 737.56 ha sont en forêt domaniale gérée par l'ONF.



**Propriétaires du site Natura 2000 de l'Estérel**

Les autres propriétaires publics et sociétés investies de missions de services publics sont, par ordre décroissant de surface détenue :

- La commune de Fréjus, 327.75 ha qui représentent la forêt communale gérée par l'ONF
- Le conseil général du Var, 269.60 ha qui représentent des espaces naturels sensibles dont le parc Cocteau, Saint-Jean de l'Estérel ou encore la forêt départementale de Malpasset, elle aussi gérée par l'ONF
- France Télécom, 122.16 ha
- La commune de Saint-Raphaël, 40.48 ha qui représentent la forêt communale gérée par l'ONF
- La SNCF, 16.05 ha qui représentent la voie ferrée
- Le ministère de l'urbanisme et du logement, 4 ha
- Le ministère des transports, 2.79 ha qui représentent l'emprise de l'autoroute A8 gérée par ESCOTA
- La communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël, 1.14 ha
- TDF, 0.36 ha représentant l'enclave du Pic de l'Ours pour le relais de télévision
- Le ministère de la défense, 0.34 ha qui représentent le sémaphore du Dramont
- Le ministère de l'équipement et du transport, 0.05 ha comprenant une maison cantonnière près de la route RD 559
- ERDF, 32 m<sup>2</sup>

De plus, sont inclus dans la surface publique du site, les 257,64 ha de Domaine Public Maritime terrestre.

### 2. Privés

Concernant les propriétaires privés, ils sont soit :

- des personnes physiques
- des sociétés (SA, SARL, SCI)
- des groupements forestiers ou de propriétaires
- des associations syndicales de propriétaires ou foncières

Parmi eux, les propriétaires disposant des plus importantes surfaces de terrain incluses dans le site sont les suivants :

- Groupement Forestier de l'Ubac d'Agay, 176.64 ha
- SC Immobilière et Forestière du Gratadis, 174.36 ha
- Groupement Forestier de l'Estérel - Gluck Jacques, 148.34 ha
- Darby Catherine Monica, 112.18 ha
- Familles Du Boisguelhenneuc - Lachuer - De Giraud d'Agay, 94.12 ha
- SA Aigle Azur, 46.02 ha
- Petit Gondin, 42.57 ha
- Famille Rothstein, 34.08 ha
- SCI du Rastel d'Agay, 33.04 ha
- SC Domaine de la Ferme de Valescure, 32.22 ha
- SC Les Rives du Grenouillet, 26.76 ha
- Ass Syndicale Libre des Propriétaires de St Jean de l'Estérel, 20.03 ha

La propriété foncière joue un rôle essentiel dans les politiques d'aménagement du territoire. Sur le site de l'Estérel, elle n'est pas uniforme, mais reste en majorité publique avec la forêt domaniale, la forêt départementale et les forêts communales, toutes gérées par l'ONF.

### *c. Occupation du sol et planification*

#### **1. Plans d'Urbanisme**

L'occupation du sol des communes de Saint-Raphaël et Fréjus est régie par un Plan Local d'Urbanisme(PLU) alors que celle de Bagnols-en-Forêt est règlementée par un Plan d'Occupation du Sol (POS).

**Avec 97,5 % du site Natura 2000 de l'Estérel classée en zones naturelles auxquelles se superposent des Espaces Boisés Classés (EBC), contre 0.8% de zones urbaines ou à urbaniser et 1,7 % de zones agricoles, le site est presque exclusivement forestier.** De plus, le périmètre est entièrement inclus dans celui du site classé.

Pour exemple, le PLU de Saint-Raphaël est basé sur 6 thèmes directeurs :

- 1) Accompagner et maîtriser le redéploiement de la centralité
- 2) Revaloriser les façades du Vieux Port de Saint Raphaël
- 3) Développer le triangle de la ville active
- 4) Affirmer le rôle et la place des quartiers
- 5) Protéger les individus végétaux remarquables
- 6) Patrimonialiser les grandes villas de caractère

Ces documents seront mis en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale, lorsque celui-ci sera approuvé.

#### **2. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Le SCOT est un document d'urbanisme qui doit anticiper à grande échelle le développement des agglomérations et la protection des sites et espaces naturels.

Le site est concerné par le SCOT Var-Est dont le périmètre a été créé par arrêté préfectoral du 26 septembre 2002 ; il intègre les 6 communes ci-après : Les Adrets de l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, la Communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens.

C'est le Syndicat Mixte "Scot Var Est", créé par arrêté préfectoral du 2 décembre 2002, qui est chargé de son élaboration.

#### **3. Autres documents de planification ou de gestion**

##### **3.1 Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et Schéma Départemental de la Mer et du Littoral (SDML)**

L'article 235 de la loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (loi DTR) a modifié la procédure d'élaboration du SMVM. En effet, son élaboration se fait maintenant dans le cadre de la réalisation des SCOT, dont il constitue un chapitre individualisé.

Le SMVM est un cadre d'application de la loi littorale qui en fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral.

En l'absence de publication de décret d'application, le SCOT Var Est n'intègre pas de volet « maritime » et reste dans le champ territorial du SCOT hors SMVM. Mais lors du prochain SCOT, en fonction des évolutions réglementaires, un volet SMVM pourra y être intégré.

D'ici là, le conseil général est en train d'élaborer un SDML qui donnera des grands axes d'actions à l'échelle du département afin de favoriser un développement harmonieux des activités maritimes en compatibilité avec la préservation écologique et patrimoniale du littoral varois. Il permettra aussi d'aider les syndicats des SCOT à élaborer leur SMVM.

### ***3.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)***

Le SDAGE définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. L'une d'entre elles concerne la « plaisance sur le littoral ». Il préconise notamment :

- l'utilisation de mouillages respectueux de l'environnement marin ;
- l'organisation de mouillages forains dans les secteurs à forte fréquentation afin d'éviter le « mitage » de l'herbier de posidonie ;
- la non-incidence des rejets d'effluents sur les biocénoses marines (en particulier l'herbier de posidonie) et les eaux de baignade (choix du lieu de rejet, traitement adapté, etc.).

Sur le territoire Var Est, il n'existe pas de SAGE ou de structure particulière de gestion des cours d'eau de type syndicats mixtes. Les principales actions en termes de gestion et d'entretien sont menées par le Conseil Général au niveau de la qualité des milieux sur la Vallée de l'Argens.

### ***3.3 Les aménagements forestiers, les plans simples de gestion et la charte de « territoire »***

La gestion durable des forêts est un enjeu très important sur le territoire. Elle est prise en compte dans les aménagements forestiers et les plans simples de gestion (PSG). Il s'agit d'outils de planification des actions à mener dans les forêts qui relèvent du régime forestier (forêt domaniale et forêts des collectivités locales) pour les premiers, et dans les forêts privées pour les seconds (obligatoire à partir de 10 ha).

L'article L 1er du Code Forestier dispose que « la politique forestière a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts » et que celle-ci « garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes (...), sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes ».

Dans la préparation des aménagements forestiers et des PSG, il doit également être tenu compte, entre autres textes de référence, du Code de l'environnement, des schémas de cohérence territoriale, du plan local d'urbanisme, des documents d'objectifs Natura 2000 ou des chartes forestières de territoire.

Chaque forêt publique du site fait l'objet d'un aménagement en cours de révision par l'ONF, le premier étant l'aménagement de la forêt domaniale qui doit être achevé fin 2010. Ils prendront en compte les préconisations du DOCOB du site Natura 2000 de l'Estérel. Quant aux PSG, deux ont été confirmés sur le site : pour le domaine forestier de la famille Gluck ainsi que celui du Rastel d'Agay.

A une plus large échelle, l'Estérel s'étendant jusque dans les Alpes-Maritimes, une « charte de territoire » est en cours d'élaboration. Elle devrait aussi concerner les communes limitrophes du département voisin et permettra de définir les engagements et les actions des communes forestières et de leurs partenaires institutionnels.

### ***3.4 Schéma départemental des carrières du Var (SDC)***

Prévu par l'article L. 515-3 du code de l'environnement, le SDC du Var a été arrêté le 22 novembre 2001 et réalisé par le BRGM. Il a été créé pour assurer une gestion harmonieuse des ressources naturelles et définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. C'est un instrument d'aide à la décision du préfet lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrière en application de la législation des installations classées ; mais il n'est pas opposable aux tiers, n'aborde pas la question foncière et n'a pas pour vocation de créer des zonages d'exploitation.

Ce schéma prend en compte la couverture des besoins en matériaux, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, la gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il représente la synthèse d'une réflexion approfondie et prospective non seulement sur l'impact de

l'activité des carrières sur l'environnement, mais à un degré plus large, sur la politique des matériaux dans le département.

Il présente le gisement d'Estérellite du Dramont comme un des s plus importants du département compte-tenu de la qualité mécanique de ses matériaux.

## 4. Différentes protections et réglementations

La richesse de ce territoire a entraînée une succession de classements. Simple inventaire ou réglementation stricte, chaque instrument a pour objectif la préservation de ce site unique.

### a. Zonage d'inventaire

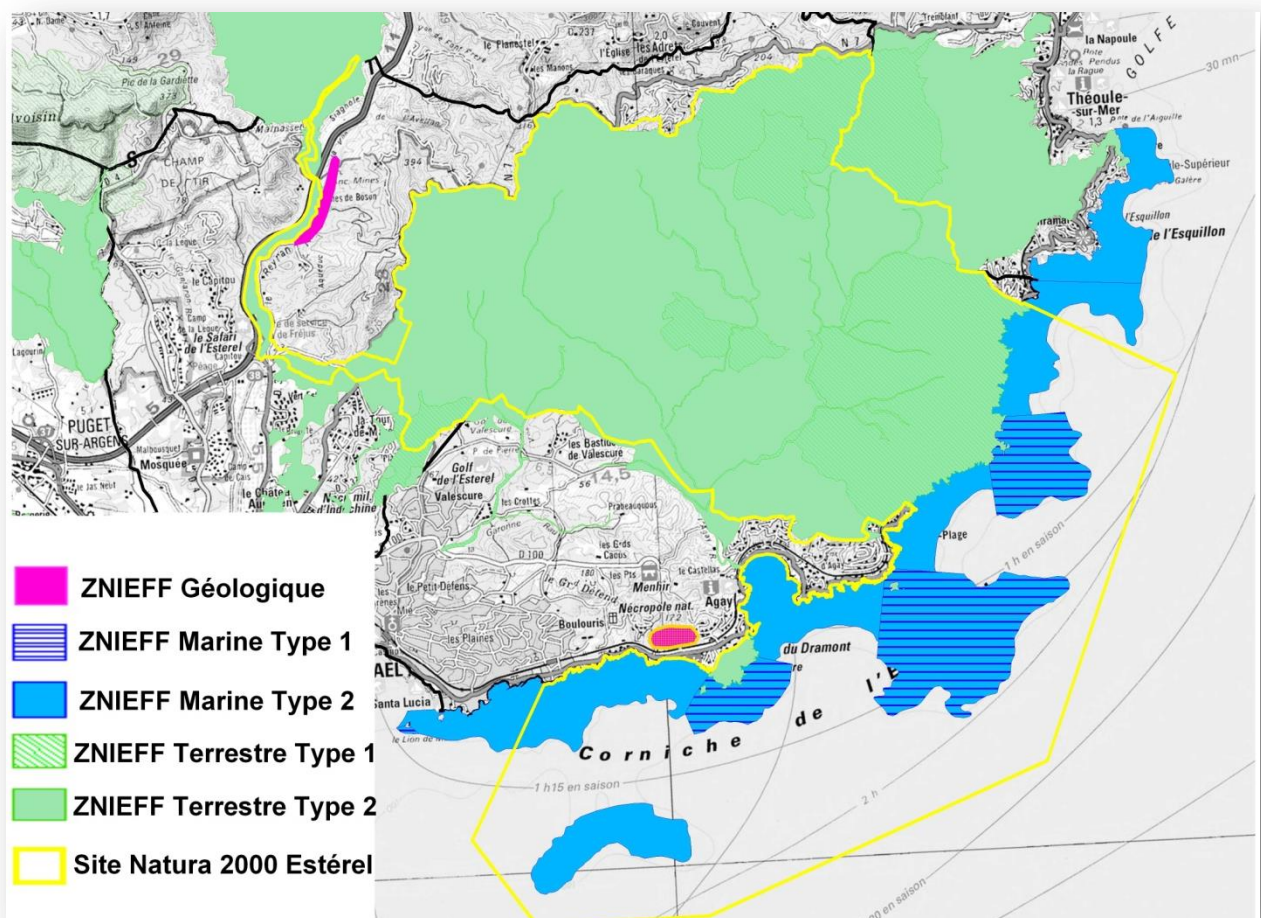
La ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'Environnement. Il identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats, et organise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance qui ne constitue pas une mesure de protection juridique directe mais par le biais des espèces rares et protégées qu'il recense.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

L'intérêt patrimonial du massif de l'Estérel est largement reconnu car il ne compte pas moins de **16 ZNIEFF** recouvrant entièrement la partie terrestre ainsi que le cordon littoral du site :

- 11 terrestres dont 8 de type I et 3 de type II,
- 5 marines dont 3 de type I et 2 de type II
- enfin, 2 ZNIEFF géologiques sont très proches du périmètre Natura 2000



Localisation des ZNIEFF sur le site Natura 2000 "Estérel"

## *b. Zonages de protection réglementaire*

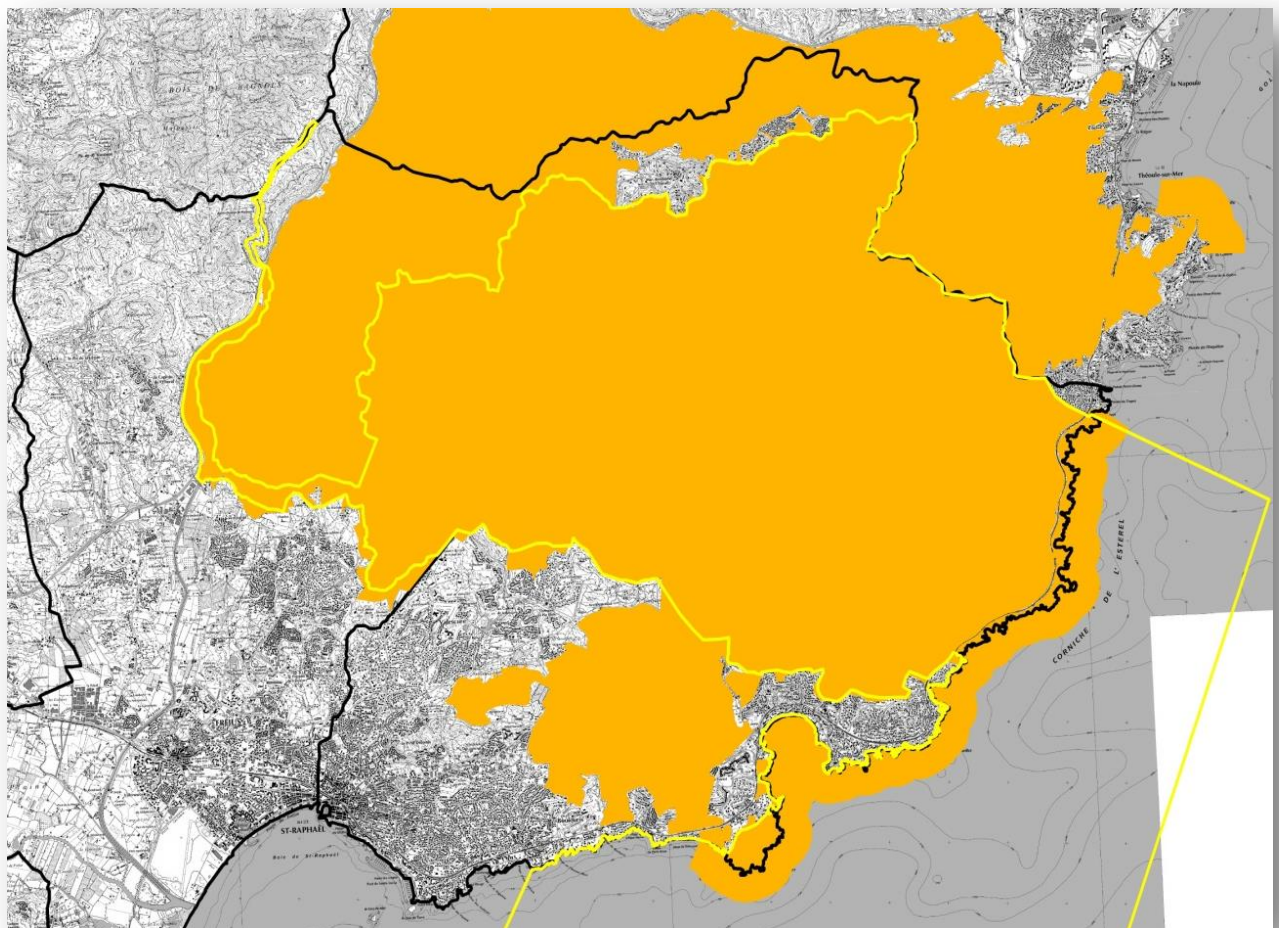
### **1. Site classé**

La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Les sites classés dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation voient toute modification de leur aspect soumise à une autorisation préalable du Ministère de l'Environnement ou du préfet du département après avis de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent de la Commission Départementale des Sites.

Le massif de l'Estérel oriental est classé depuis 1996 sur 14 300 ha dans sa partie orientale, ce qui lui confère une protection très forte. Le Site comprend 6.000 ha de forêt domaniale, 1.700 ha de bois communaux soumis au régime forestier ainsi que 700 ha du domaine public maritime. Sont incluses également l'île d'Or et l'île des Vieilles ainsi que de multiples espaces terrestres qui constituent des poches naturelles à préserver, en limite extérieure du site Natura 2000 (Saint-Jean de l'Estérel, les Caous) et renforcent donc la cohésion et la protection du milieu naturel. (Source : DREAL PACA, 2007) **Il concerne 8 593 ha du périmètre Natura 2000.**

Une extension du classement est à l'étude sur la partie occidentale du massif mais rien n'est actuellement abouti.



**Localisation du site classé de l'"Estérel oriental"**

## 2. Sites inscrits

Découlant également de la même législation, l'inscription à l'inventaire des sites est un mode de protection soit qui intervient lorsque les sites méritent d'être protégés mais ne présentent pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement, soit qui constitue une mesure conservatoire avant un classement. En outre, elle peut constituer un outil de gestion souple des parties bâties d'un site classé en l'attente souvent d'une ZPPAUP. Enfin, elle peut également constituer un outil adapté à la préservation du petit patrimoine rural dans des secteurs peu soumis à une pression foncière (permis de démolir obligatoire).

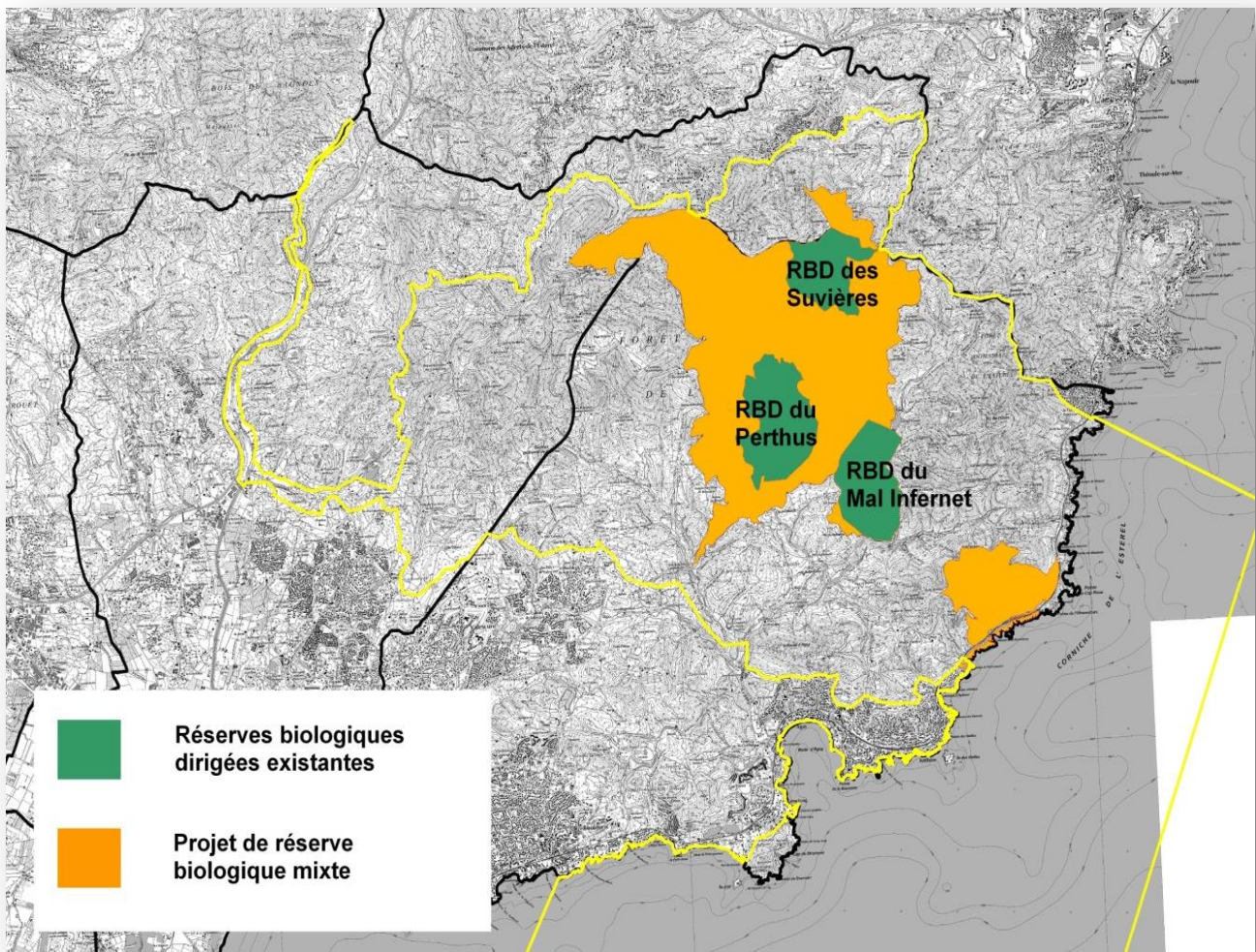
Dans les sites inscrits, les autorisations de construire ne sont délivrées par le maire qu'après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Sur le site Natura 2000 de l'Estérel, **4 sites inscrits ont été classés entre 1941 et 1966**. Ils sont situés sur la commune de Saint-Raphaël et inclus dans le périmètre du site classé :

- Île d'Or du Dramont
- Monument du Débarquement
- Rade d'Agay et Cap Dramont
- Rastel d'Agay

## 3. Réserves biologiques domaniales

La réserve biologique domaniale est créée par l'ONF pour une durée illimitée. Son acte de création est distinct de l'arrêté d'aménagement de la forêt contenant la réserve et son plan de gestion est distinct de l'aménagement de la forêt contenant la réserve. Cette gestion peut varier en fonction du type de protection de



*Localisation des réserves biologiques domaniales de l'Estérel*

la réserve qui peut être intégrale ou dirigée. Dans le cas de la réserve intégrale, l'objectif est de laisser libre cours à la dynamique spontanée des habitats, afin d'améliorer les connaissances scientifiques, et de conserver ou développer la biodiversité. Dans la réserve dirigée, l'objectif est de protéger et assurer la conservation d'habitats naturels, faune et flore particulièrement intéressants, menacés ou rares. Ces réserves peuvent être interdites au public. ([www.bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr](http://www.bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr))

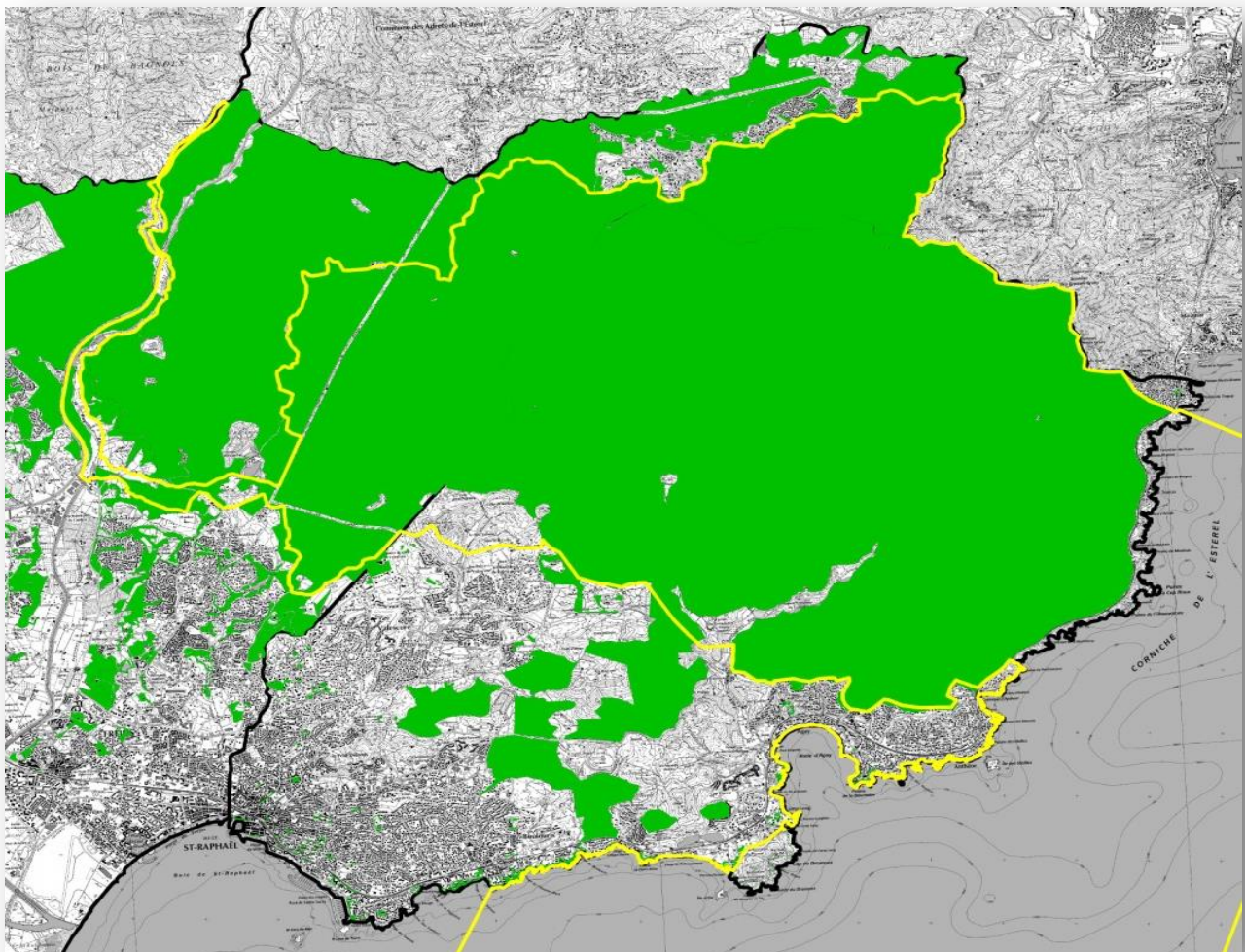
Au sein de la forêt domaniale de l'Estérel ont été créées en 1982 sur **490 ha, trois réserves biologiques dirigées** (Perthus, Suvrières et Mal Infernet) pour préserver les milieux naturels de l'Estérel de la forte fréquentation impactant ce massif périurbain de la Côte d'Azur.

Prochainement une **nouvelle réserve biologique regroupant les 3 actuelles** réserves biologiques dirigées et s'étendant à de nouveaux secteurs dont le secteur littoral du Cap roux devrait voir le jour. Cette nouvelle Réserve Biologique de l'Estérel d'environ **1300 ha** sera **de type « mixte »** combinant des zones de Réserve Biologique Dirigée (RBD) et de Réserve Biologique Intégrale (RBI).

- RBD dans les secteurs nécessitant des interventions de gestion pour des actions particulières de conservation d'espèces (lutte contre les invasives comme le Mimosa), pour accompagner et informer les usagers de la forêt dans les meilleures conditions de sécurité (Défense des Forêts Contre les Incendies - DFCI).
- RBI dans des secteurs préservés pour l'étude du fonctionnement et des équilibres naturels des écosystèmes de l'Estérel.

#### 4. Espaces boisés classés

Les espaces boisés classés peuvent s'appliquer aux bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou encore des plantations d'alignements.



Localisation des espaces boisés classés sur le périmètre Natura 2000 de l'Estérel



L'objectif de ce classement est la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou périurbain. Le déclassement des espaces boisés n'est possible que dans le cadre d'une procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU). Ce sont en effet les collectivités publiques qui instituent ce classement. Il empêche les changements d'affectation d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Ces espaces peuvent également faire l'objet d'une ouverture au public. ([www.bibliothèqueenligne.espaces-naturels.fr](http://www.bibliothèqueenligne.espaces-naturels.fr))

Aux plans d'urbanisme des 3 communes du site, **70 % (5 417 ha) de la partie terrestre du site Natura 2000 de « Estérel » est classée en « espaces boisés classés à conserver ».**

Il est à noter que certains documents d'urbanisme se laissent la possibilité, sous la rubrique 'espaces réservés' d'implanter sur les terrains de l'Etat des équipements d'intérêt collectif (châteaux d'eau, fosses d'épuration, écrêteurs de crues...), sous réserve des autorisations nécessaires.

## 5. Espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) sont un élément majeur de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable mise en place par le Conseil Général.

Définie par la loi, cette politique vise globalement à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques et/ou paysagères remarquables ou menacées. A ce titre, ils constituent un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.



**Localisation des espaces naturels sensibles**

Ainsi, le département du Var développe une politique d'acquisition de ces ENS sur des zones prioritaires définies dans le schéma directeur des espaces naturels à enjeux du Var (SDENE). Cette politique doit permettre la protection, la gestion et l'ouverture au public de « sites de nature » sur les zones littorales, les bords de lacs et rivières, les zones urbaines et périurbaines ou les abords de sites exceptionnels. À ce jour, le Var compte 259 Espaces Naturels Sensibles, répartis sur 10 071 hectares.

**Le site Natura 2000 de l'Estérel compte 10 de ces ENS sur 274,5 ha** représentant une grande richesse faunistique, floristique et géologique.

7 sont en bordure littorale et correspondent à de petits territoires de côtes rocheuses ou sableuses tels que la Pointe de l'Observatoire, la plage de Pourrousset ou encore un espace au Dramont. Leur entretien est assuré par la ville de Saint-Raphaël qui vérifie l'état des sites environ une fois toutes les deux semaines et décide de la nécessité d'intervention.

Les 3 autres sont de plus grands espaces situés sur les parties boisées du massif et leur gestion est déléguée à l'ONF : la forêt départementale de Malpasset, le parc Cocteau et le domaine de Saint-Jean de l'Estérel.

## 6. Réserves de chasse

Les réserves de chasse et de faune sauvage ont pour objectifs de contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux, d'assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, de favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et de protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux. Une réserve de chasse est instituée par arrêté préfectoral (réserve communale) ou ministériel (réserve nationale) à l'initiative des sociétés de chasse locales ou du préfet.

En général, tout acte de chasse est interdit. Toutefois, l'arrêté d'institution peut prévoir la possibilité d'exécuter un plan de chasse ou un plan de gestion, lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvocynégétiques. Ce plan doit être compatible avec la préservation du gibier et de sa tranquillité.

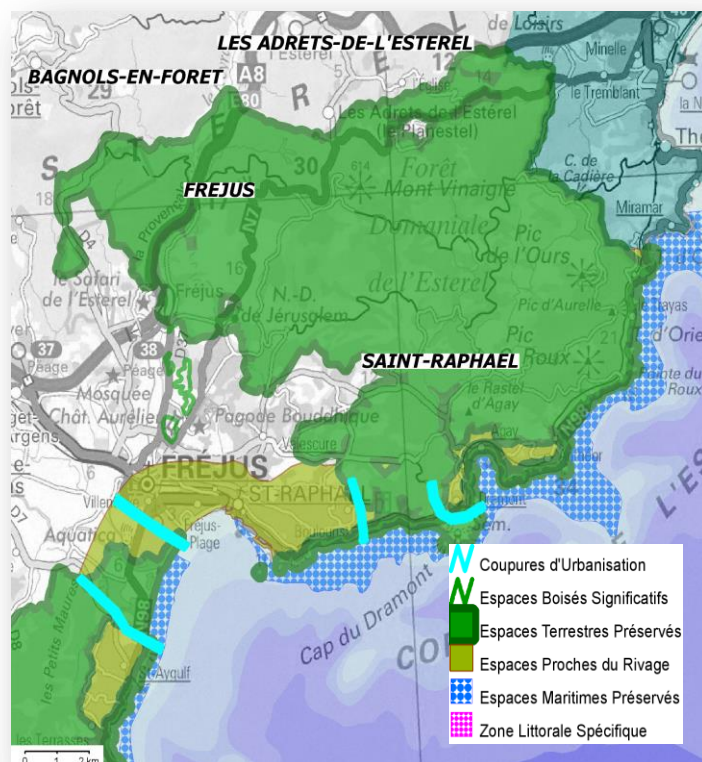
**Les 3 réserves biologiques domaniales des Suvrières (133 ha), du Mal Infemet (166 ha), et du Perthus (194 ha), font office de réserve cynégétique.** Etant donné sont intégration prochaine aux actuelles réserves biologiques, le cœur du massif fait également l'objet **d'une interdiction de chasse sur 840 ha.**

De plus, il est important également de prendre en compte les **282 ha de la réserve de chasse communale de Fréjus** qui borde le site dans le secteur de Cante Perdrix.

## 7. Loi littoral

La loi « littoral » du 3 janvier 1986 est une loi visant à l'équilibre entre le développement économique et la protection des espaces naturels terrestres et marins dans les communes situées sur le littoral français, dont les 63 communes riveraines de la Méditerranée en Provence Alpes Côte d'Azur.

Elle vise notamment la protection des espaces boisés les plus significatifs, la gestion de l'implantation des nouvelles routes et des terrains de camping et de caravanage ainsi que l'affectation prioritaire du littoral au public.



**Carte de localisation des différents espaces de la loi littoral**  
([www.cdig-var.org](http://www.cdig-var.org))

Les coupures d'urbanisation (L146/2) doivent se traduire dans l'organisation de l'espace par des coupures naturelles (espace agricole ou boisé), de taille variable selon le contexte local mais suffisamment large pour séparer les zones urbanisées les unes des autres. Elles ont vocation à protéger les espaces les plus sensibles et à faciliter l'accès à l'arrière pays.

Deux secteurs du littoral de la commune de Saint-Raphaël, situés sur le site Natura 2000 de l'« Estérel », sont concernés par des coupures d'urbanisation. Le premier s'étend du **vallon de Boulouris au Cap du Dramont (5,4 km)**. Un périmètre d'intervention approuvé et proposé, recouvrant à terme l'ensemble de la coupure sera bientôt propriété foncière du conservatoire du littoral. Le second correspond à **la Corniche d'Or (7,5km)**. Le premier secteur possède des limites urbaines floues ce qui tend à renforcer la surveillance de cet espace. Ces coupures d'urbanisation doivent être préservées. (*Loi littoral-les coupures d'urbanisation (L.146-2)-Département du Var*)

Dans le Var, les orientations de la loi littoral sont déclinées dans les Schémas de COhérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme.

## 8. Cantonnement de pêche du Cap roux

Le cantonnement de pêche du Cap Roux est à l'initiative des pêcheurs professionnels (**arrêté ministériel du 3 décembre 2003, renouvelé en 2008 pour 6 ans**) via la prud'homie de Saint-Raphaël qui a une volonté forte de gestion de la ressource.

Avec **445 ha**, situés entre la Pointe de l'Observatoire et le Trayas jusqu'aux fonds des 80 mètres compris, **c'est la plus grande réserve intégrale de France continentale**. Elle a été choisie en fonction de sa biodiversité pour permettre la reproduction du poisson (augmentation qualitative : richesse en espèces et quantitative : densité et taille).

Son efficacité tient au maintien de la qualité des milieux (richesse des habitats, qualité de l'eau), à l'absence de prélèvements, et au respect de la réglementation. Sa superficie en fait aujourd'hui la plus grande zone à protection forte de France continentale (toute forme de pêche y est interdite). On y retrouve notamment des herbiers de posidonies en très bonne santé, de nombreux habitats favorables pour les poissons de roche et les grands crustacés ainsi que 80 espèces identifiées, dont plusieurs considérées comme rares en Méditerranée.

L'objectif de ce cantonnement est d'améliorer le recrutement des différentes espèces et d'avoir des effets bénéfiques sur l'ensemble de la zone côtière. Le rapport effectué en 2007 a prouvé



Carte de localisation du cantonnement de pêche du Cap Roux



Panneau d'affichage pour la sensibilisation du public

l'efficacité de cette protection et la nécessité d'une reconduction. (Francour P. Seytre C., *Le cantonnement de pêche du Cap Roux : bilan des quatre premières années, 2007*)

La prud'homie de pêche et le service environnement de la commune de Saint-Raphaël travaillent en étroite relation pour la mise en place du balisage du cantonnement, la réalisation de panneaux d'information et de plaquettes de sensibilisation, ainsi que la surveillance en mer et à terre en période estivale.

Cependant, les moyens disponibles sont encore insuffisants. Ce manquement entraîne un non respect de la réglementation de la part de certains usagers qui prétendent ne pas avoir connaissance de la restriction des usages dans cette zone.



**Balise de signalisation**

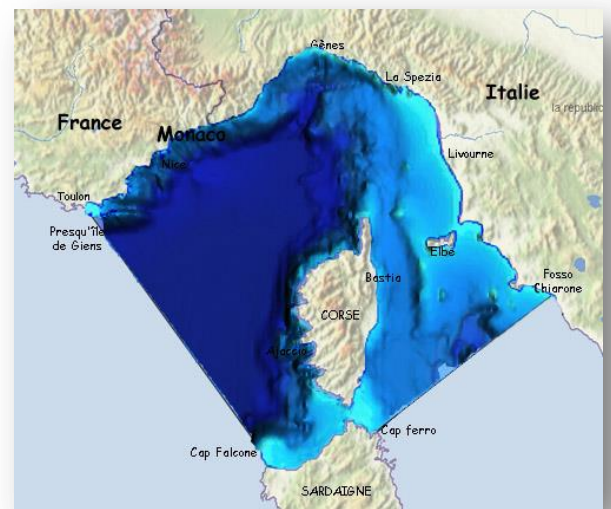
## 9. Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée

Le Sanctuaire PELAGOS est un espace maritime de 87500 km<sup>2</sup> avec 2022 km de linéaire côtier faisant l'objet d'un Accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent.

Les limites sont précisément définies par l'article 3 de l'Accord de Rome du 25 novembre 1999. Il s'étend depuis la presqu'île de Giens jusqu'à l'archipel toscan et englobe la Corse.

Il héberge un capital biologique de haute valeur patrimoniale par la présence de nombreuses espèces de cétacés, particulièrement nombreux dans ce périmètre en période estivale.

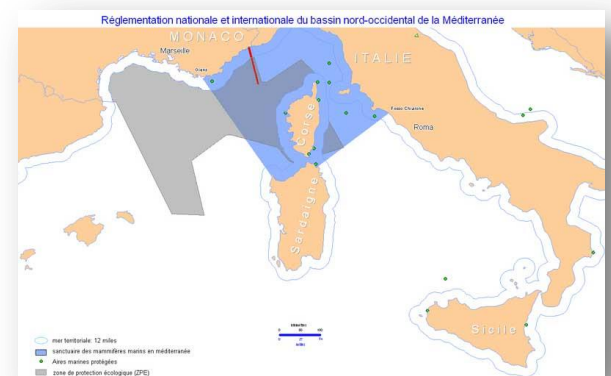
Il s'agit aussi d'un espace dédié à la concertation, pour que les nombreuses activités humaines déjà présentes puissent s'y développer en harmonie avec le milieu naturel qui les entoure sans compromettre la survie des espèces présentes et la qualité de leurs habitats. Le principal effet juridique est l'interdiction de toute prise délibérée ou perturbation intentionnelle de mammifères marins.



**Carte de localisation du sanctuaire PELAGOS**

## 10. Zone de Protection Ecologique

La Zone de Protection Ecologique, instrument français de protection du milieu de haute mer contre les pollutions notamment d'origine délictueuse, a été instaurée en 2003 par le décret du 10 janvier 2004. Une partie de la ZPE recouvre la zone du Sanctuaire PELAGOS.



**Carte de localisation de la ZPE**

## 11. Autres protections à étudier

Indépendamment de ces protections et réglementations, un projet de Parc Naturel (PNR) Régional fut d'actualité dans les années 1980 sur le territoire de l'Estérel. De nombreux acteurs souhaitaient la création de ce parc et le projet était bien avancé avec la rédaction de plusieurs documents. Le classement du site lui fut préféré et vint considérablement freiner l'enthousiasme autour de ce projet. Cependant, la création de cette entité est toujours souhaitée par certains acteurs qui désirent la mise en place d'une structure globale de gestion. Sur ce même objectif, il a été proposé de réfléchir également à la mise en place d'une Opération Grand Site, mais la question reste ouverte et sera traitée par les groupes de travail thématiques qui seront mis en place lors de l'élaboration du TOME 2 du DOCOB du site.

### *c. La réglementation liée à la prévention contre les incendies*

- Arrêté du 05 avril 2004, portant règlement permanent de l'emploi du feu dans le département du Var
- Arrêté du 15 mai 2006, réglementant de façon permanente du 21 juin au 30 septembre dans le département du Var la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant et l'usage de certains appareils et matériels à l'intérieur de ces massifs. En cas de risque majeur d'incendie, l'accès au massif peut être totalement interdit.
- Arrêté du 15 mai 2006, modifié par l'arrêté du 18 juin 2007, portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire dans le département du Var. La législation oblige le débroussaillage sur un rayon de 50 mètres autour des constructions, chantiers travaux, et installations de toute nature, ainsi que sur une bande de 10 mètres de part et d'autres de l'emprise des voies privées donnant accès à ces constructions. Les services communaux et les particuliers doivent s'en charger avant le 30 Juin. Cependant, le débroussaillage mécanique peut accroître le risque incendie car il favorise la recolonisation les espèces les plus inflammables (pins, mimosa qui de plus est envahissant) et présente un impact certain sur la faune lors des girobroyages, notamment sur les tortues qui n'ont pas le temps de fuir. Toutefois, il est indispensable dans certains cas pour ouvrir les milieux.

Avec 97,5 % de couverture forestière, le site Natura 2000 de l'Estérel est extrêmement vulnérable aux incendies et fait ainsi l'objet de différentes programmations de travaux et de surveillance.

#### **1. Le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF)**

Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) ont été institués par la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt et à la prévention des risques majeurs, modifiée par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Leur contenu et leur procédure d'élaboration ont été fixés par le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995. Ces dispositions législatives ont été intégrées dans le titre VI du code de l'environnement (ordonnance n° 200.914 du 18 septembre 2000), ce qui confère à ces plans une portée réglementaire.

Etabli par l'État en concertation avec les collectivités locales, le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) vise à maîtriser l'extension urbaine dans les zones exposées au risque d'incendies forestiers et à définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des biens et des personnes. Il traduit l'exposition aux risques de la commune dans l'état actuel et est susceptibles d'être modifié si cette exposition devait évoluer à la suite de travaux de prévention de grande envergure, ou d'une aggravation sensible des risques.

Dès qu'il est approuvé par le préfet, le PPRIF vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé aux documents d'urbanisme. Il est opposable à tout mode d'occupation ou d'utilisation du sol dont il fixe les règles et traduit les différentes servitudes, notamment en refusant -ou en acceptant sous certaines conditions- un permis de construire dans les zones exposées aux incendies.

Suite aux graves incendies de 2003, le Préfet du Var a initié l'élaboration de PPRIF sur les 17 communes du département les plus touchées par le risque feux de forêts. Saint-Raphaël et Fréjus ont ainsi fait l'objet d'un PPRIF approuvé sur leur territoire en 2006. Toutefois, le PPRIF de Fréjus a été annulé en avril 2009 par le Tribunal Administratif suite à la demande d'habitants et d'associations locales. Ainsi, depuis fin 2009, le conseil municipal de Fréjus a mis en place un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque quartier de la commune afin de redéfinir le zonage et le règlement du PPRIF de la commune et de proposer au Préfet un nouveau plan adapté au territoire.

A ce jour, seul le PPRIF de Saint-Raphaël reste en vigueur dans le Var. Il comprend un rapport de présentation, le règlement, le plan de zonage réglementaire, le plan de localisation des travaux obligatoires, le plan de localisation des équipements de protection des zones B0 et la carte des aléas d'incendies de forêt.

## **2. Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)**

Le PIDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendies et de lutter contre eux de manière efficace. Il doit être l'occasion de rechercher une synergie entre tous ceux qui sont concernés par le massif forestier : forestiers, éleveurs, agriculteurs, pompiers. C'est pourquoi, il doit être issu de la concertation de tous.

Aucun texte de loi ne règle l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan : seule la circulaire du 15 février 1980 relative au débroussaillage en région méditerranéenne a fixé ses principaux objectifs. C'est donc la pratique qui a dicté aux partenaires du plan les modalités de sa réalisation. De plus, il n'a pas de valeur juridique à la différence d'un plan de prévision des risques (PPRif) ou des servitudes d'utilité publiques annexées au PLU (site classé, servitude du littoral). La circulaire prévoit cependant que le PIDAF peut faire l'objet d'une insertion par arrêté préfectoral, après avis de la Commission consultative départementale de la sécurité civile et de l'accessibilité ou être approuvé par chaque commune par arrêté municipal.

Sur le site Natura 2000 de l'Estérel, les aménagements liés à la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) sont élaborés dans le cadre de 2 plans : le PDAF de Saint-Raphaël et le PIDAF du SIPME. Ces plans existent depuis 1985 mais, suite aux graves incendies de 2003, ils ont fait l'objet d'un remaniement important et ont été révisés respectivement en 2005 et 2006.

Le SIPME est le maître d'ouvrage de ces aménagements pour le massif de l'Estérel. Une programmation est réalisée chaque année lors d'une assemblée regroupant l'ensemble des acteurs concernés.

## 5. Projets à venir

---

Le territoire Var Est est dans une dynamique de croissance positive. La forte pression foncière, l'engorgement des voies de communication et les multiples attentes des populations en termes d'emploi et de services notamment, nécessitent une évolution constante des infrastructures. Ainsi de nombreux projets concernant directement le site Natura 2000 « Estérel » sont envisagés sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël.

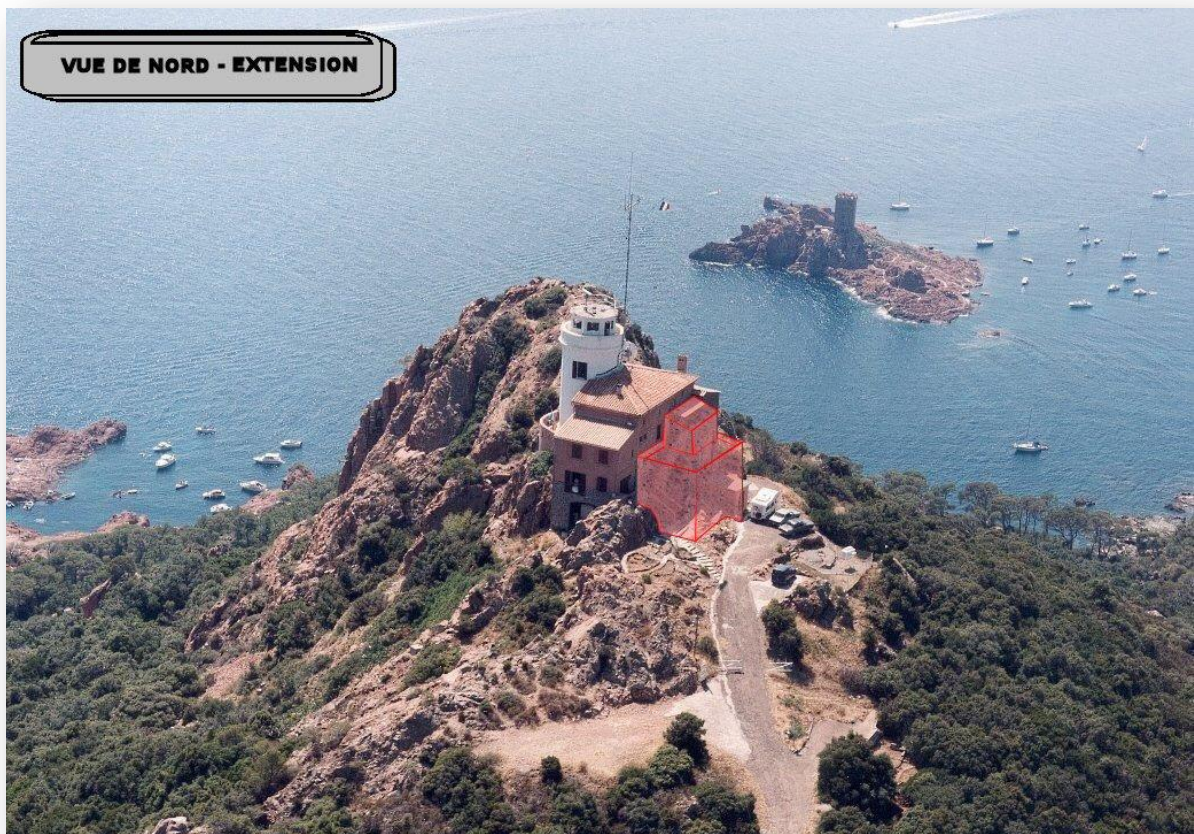
### a. Projets d'urbanisation

Les opérations programmées sur le territoire de l'agglomération sont comprises en grande partie dans l'enveloppe urbaine existante. Elles concernent soit de nouvelles créations de logements, soit un renouvellement urbain avec la densification de certains quartiers. Les projets proches du site Natura 2000 de l'Estérel qui ont pu être recensés sont :

- Un projet hôtelier à proximité de l'échangeur autoroutier. Adossé au péage, ce projet prévoit sur 11.481m<sup>2</sup>, la construction de 15 commerces, 1 hôtel ainsi qu'un restaurant pour une SHON totale de 4750m<sup>2</sup>. (*Loft groupe, Fréjus commerces et hôtels*)
- Au nord de l'A8, sur la rive Ouest du Reyran, la zone d'activité du Grand Capitou est en construction. Des études menées en 2004-2005 ont amené à un découpage du secteur en 3 pôles d'initiative publique dédiés à des thématiques différentes : un pôle d'excellence (7,5 ha) partiellement en fonctionnement, un pôle BTP pour l'accueil des entreprises et artisans du BTP (17.5 ha) en construction et un pôle production (30 ha) par la suite. A cela s'ajoute un programme habitat réparti sur deux sites pour loger les actifs de ce futur quartier économique avec la création de 400 logements. De plus, il est prévu un programme d'implantation d'activités tertiaire privées et de haut niveau sur 13 ha, situé à l'est près de l'échangeur du Capitou pour l'accueil de bureaux d'études, sièges de société, voir hôtellerie. ([www.agglo-frejus-saintraphael.fr](http://www.agglo-frejus-saintraphael.fr))
- A l'est de l'échangeur autoroutier, dans le quartier du Gargalon, à quelques centaines de mètres du périmètre Natura 2000 fréjussien, la résidence « Natura Parc » est en cours de construction avec commerces sur place. Elle devrait être livrée au premier trimestre 2011.
- Un projet de 50 logements aidés sur la commune de Fréjus au lieu dit les « Darboussières » est prévu sur le long terme. (*Citadia, Diagnostic SCOT Var Est, 2007*)

### b. Projets d'aménagements

- Agrandissement du sémaphore du Dramont qui permettra à ce sémaphore de 2ème catégorie (surveillance diurne) d'accueillir le personnel nécessaire à son passage en 1ère catégorie (surveillance nocturne et diurne). Une rénovation complète va être engagée afin de mettre aux normes l'ensemble du bâtiment sur un total de 280 m<sup>2</sup>. Seront créés : une chambre de veille (25 m<sup>2</sup>), des logements (150 m<sup>2</sup>), des locaux annexes (20 m<sup>2</sup>) ainsi qu'un parking abrité (25 m<sup>2</sup>). Ce projet respectera les dispositions liées au classement du site, au PLU et aux bâtiments de France notamment. Les locaux construits à neuf ou rénovés viseront le niveau HPE (haute performance environnementale). Le recours à l'énergie solaire sera étudié sous ses différentes possibilités (*Source : MINISTERE DE LA DEFENSE, Programme de réhabilitation du sémaphore du Dramont. 2009*).



***Projet d'extension du sémaphore du Dramont***

- Planification de stratégie foncière :

L'étude de la stratégie foncière de la communauté d'agglomération réalisée par Tercia (2007) propose des pistes pour l'aménagement et la préservation de la périphérie immédiate de l'étendue urbaine de Fréjus-Saint-Raphaël. Les espaces qui constituent une zone tampon entre la ville et le milieu naturel présentent un intérêt potentiel en termes d'espaces ouverts aux habitants permanents de l'agglomération qui peut se matérialiser de deux façons :

- créer des parcours de découverte naturelle, de promenades et randonnées à thèmes à proximité de l'habitat, pour créer une couronne verte périurbaine attractive et préservée.
- créer des sites de démonstration, formation et promotion des techniques de gestion durable de l'environnement par les maisons de l'environnement, associées à des grands espaces d'entretien écologique esthétique par la remise en vigueur des formes de pastoralisme anciens (fermes communale, troupeaux communaux...)

Le but est de transformer ces espaces fragiles en « équipements naturels d'environnement » afin de rendre ces espaces directement accessibles à la population.

Dans une telle perspective les deux axes de sorties de Fréjus par Valescure et de Saint Raphaël par la RD 100 sont pertinents pour une politique de ce type mise en œuvre par l'agglomération.

Du point de vue du potentiel de parcours découverte, le tracé vallon de Valescure jusqu'à la zone Nord-est des golfs de Saint-Raphaël permettrait de relier à partir du vallon de la chapelle deux zones du site Natura 2000 « Estérel ». Ces espaces permettraient de créer des boucles et seraient suffisamment étendus pour l'aménagement de parcours VTT à la journée, parcours pédestres ou équestres.



Pour l'entretien par le pastoralisme, il pourrait être mis en place par une « maison de l'environnement » de l'agglomération : la sortie de la RD 100, dans laquelle une ancienne ferme présente un espace complémentaire de la forêt communale et les grands espaces privés qui pourraient s'y associer, engloberaient la carrière existante dans un « espace tampon » d'échelle cohérente avec ce type d'intervention public privé. C'est au départ d'un tel ensemble que les dispositions propres au quartier de l'Aspé de Saint Raphaël permettent d'envisager la création d'une véritable porte d'entrée sur le massif par l'espace communautaire. (*Tercia, étude de stratégie foncière, 2007, volet 1, p.46*).

Au cœur de ce projet, se trouve l'espace naturel de Colle Douce. Un îlot foncier d'une surface de 115 ha environ qui contient la liaison dans le vallon entre l'ancienne chapelle de l'avenue des mimosas et le pas du lièvre en forêt domaniale dans le site Natura 2000 « Estérel ». Le potentiel d'utilisation est en deux parties : un îlot d'environ 12 ha autour de l'ancienne chapelle qui forme un espace d'accueil du public déjà en grande partie accessible, et qui pourrait recevoir parking, jeux et équipements de plein air. Le deuxième ensemble, d'une centaine d'hectares forme la suite du vallon et contient le GR 49 menant au domanial de l'Etat et au réseau des pistes de cette partie du massif de l'Estérel (*Tercia, étude de stratégie foncière, 2007, volet 2, p.36*)

### *c. Projets liés aux infrastructures de transport*

- Les projets de développement de zones d'activités du Capitou et de la Palud ainsi que le projet de restructuration du quartier des sables vont encore augmenter les flux sur le réseau routier en quantité mais également en type, principalement sur la RD N7.
- Sont prévus l'aménagement et le prolongement des pistes cyclables sur la RD 559 et la RD 100
- A plus long terme, est évoquée l'augmentation de la desserte maritime sur l'année et non plus seulement en période touristique par l'aménagement du port de Saint-Raphaël. La faisabilité et la viabilité d'une telle offre doit être étudiée. (*Citadia, Diagnostic SCOT Var Est, 2007*)
- Enfin, projet d'importance considérable, la création de la ligne à grande vitesse (LGV), qui permettra un gain considérable pour relier Paris (environ 1h30 de gain) et le désengorgement du réseau régional. En discussion depuis de nombreuses années, le tracé définitif de cette nouvelle ligne à grande vitesse a été arrêté en Juin 2009 par le Ministre d'Etat. Le 16 Juillet 2009, RFF (réseau ferré de France) a décidé de lancer les études sur le tracé. Présent sur l'ensemble des tracés proposés, le massif de l'Estérel est considéré comme un espace à enjeux fort et très fort en termes de paysage et de biodiversité. La portion concernant le secteur, est l'itinéraire « Estérel-Cannes » qui débute à l'extrémité Nord-est du massif des Maures puis traverse la basse vallée de l'Argens et franchit ensuite les parties les plus élevées des massifs de l'Estérel et du Tanneron. Le tracé doit traverser le site Natura 2000 « Estérel ». Le tracé étudié comporte une bande de 7 km de large, la précision du tracé reste donc encore assez vague. L'axe central du couloir d'étude remonte la Vallée du Reyran. L'ensemble du Reyran et la bordure Nord-ouest du site sont inclus dans cette zone d'étude et pourraient donc à terme être traversés. La traversée du massif de l'Estérel devrait se faire par la construction de nombreux ouvrages souterrains (environ 11 km de tunnels prévus). La réalisation de voies nécessite 1 km d'emprise pour 30 m de voies (2 fois 15). Ce projet est prévu pour l'horizon 2020. (Etudes sur la ligne LGV)

Les ports de Saint-Raphaël sont également visés par de nombreux projets. En effet, gérer durablement la capacité d'accueil des cinq ports de plaisance du territoire communal (Vieux Port, ports de Santa Lucia, du Toukan, du Poussai et d'Agay) tout en préservant son environnement exceptionnel est devenu un enjeu majeur pour Saint-Raphaël.

La création de la Régie des Ports Raphaëlois en 2006 a permis la mise en place du Projet Plaisance Global visant notamment l'extension et la réhabilitation des 3 principaux ports de plaisance du territoire communal : le Vieux Port, Santa-Lucia et Agay. A ce titre :

- le Vieux Port verra sa capacité augmenter de 81 places par la création d'un bassin supplémentaire à terre,
- le port d'Agay va être réhabilité,
- le port de Santa Lucia va accueillir un bassin supplémentaire à terre de 76 places,

- un port à sec de 475 places va être créé à Agay,
- 5 ancrages supplémentaires vont être mis en place dans la baie d'Agay,
- des ancrages fixes vont être mis en place au Lion de Mer près du port de Santa Lucia pour les clubs de plongée car c'est une zone fortement fréquentée entraînant une pression importante sur ses milieux naturels exceptionnels.

Chaque aménagement sera conçu dans le but d'obtenir la certification AFNOR « gestion environnementale portuaire ». Rénovation et création s'orienteront vers l'utilisation d'énergies renouvelables, la construction de bâtiments économes en énergie, le 'zéro déchets' ou encore la mise en place d'une navette électrique en site propre reliant le port de Santa Lucia au Vieux Port et au centre ville.

#### *d. Les projets sur les espaces naturels*

- Une étude est menée par le service environnement de Saint-Raphaël, l'ONF, le conseil général et le syndicat mixte Pays de Fayence pour la définition d'une charte spécifique et d'un schéma de mise en place d'une signalétique directionnelle et touristique sur les sentiers créés par le syndicat au sein du massif de l'Estérel. Les infrastructures nécessaires seront mises en place en fonction des résultats de cette étude.
- Création d'un sentier éco-touristique multimédia (tags 2D) en 2010. Ce projet a pour ambition de devenir une opération pilote pour le Var et une vitrine au plan national en matière de communication. En effet, cette nouvelle forme de découverte des espaces naturels permettra de toucher un public plus large en nombre et en âge.
- Le sentier littoral fait l'objet d'une étude et d'autorisations pour compléter son tracé. A ce titre, des travaux vont prochainement être engagés pour que la pointe d'Agay soit ouverte au public, assurant ainsi la continuité du sentier en bord de mer.
- Le lac de l'Ecureuil était connu et apprécié pour son cadre d'exception. Mais depuis avril 2009, il n'est plus qu'une petite étendue d'eau. En effet, construit en 1969, le barrage de 12 m qui retenait les eaux du lac, était en très mauvais état et, en réponse aux exigences de sécurité du Préfet, l'ONF a procédé à son ouverture. La question de sa rénovation est à l'étude par l'ONF, la Ville de Saint-Raphaël et les services instructeurs de l'Etat.



B.

A ctivités humaines

et usages





L'inventaire des activités humaines et des usages est réalisé sous forme de fiches présentées ci-après. Dans la mesure du possible, chacune d'entre elle a été validée au minimum par un des acteurs concernés.

Elles ont été rassemblées en 12 fiches, 7 pour les Activités Terrestres et 5 pour les Activités Maritimes :

Fiches présentées
<b>T1-Fiche Gestion forestière</b>
<b>T2-Fiche Aménagement DFCI et Pastoralisme</b>
<b>T3-Fiche Pratiques agricoles</b>
<b>T4-Fiche Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage</b>
<b>T5-Fiche Chasse</b>
<b>T6-Fiche Pêche en eau douce</b>
<b>T7-Fiche Autres activités de loisirs terrestres</b>
<b>M1-Fiche Pêche professionnelle DOCOB Estérel</b>
<b>M2-Fiche Pêches maritimes de loisir DOCOB Estérel</b>
<b>M3-Fiche Plaisance DOCOB Estérel</b>
<b>M4-Fiche Plongée sous-marine DOCOB Estérel</b>
<b>M5-Fiche Autres activités de loisirs maritimes</b>

Chacune d'entre elle présente une description de l'activité sur le site, les problématiques soulevées lors des entretiens avec les acteurs concernés (conflits d'usages, problèmes rencontrés, retombées économiques...), les impacts positifs et négatifs de l'activité sur les milieux naturels ainsi que les tendances évolutives, voir les premières préconisations.

Une série de tableaux synthétiques conclue cette partie de l'étude en présentant l'ensemble des activités recensées et leurs impacts sur les habitats et espèces du site. Ils serviront de base lors des débats en groupes de travail pour la construction de la stratégie et des mesures de gestion du TOME 2 du DOCOB du site.

Le protocole poursuivi est basé sur la mise en lumière progressive des facteurs humains et naturels impactant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires recensés lors des inventaires biologiques, permettant d'aboutir à une évaluation de l'impact global d'une activité sur chacun d'entre eux.

Les tableaux s'enchaînent de la façon suivante :

- Le TABLEAU 1 : présente une synthèse des fiches, ce qui permet d'avoir une vision globale des activités humaines réalisées sur l'ensemble du périmètre Natura 2000 du site et, également, de mettre en évidence les facteurs impactant sur les milieux naturels du site qui ont pu être recensés.
- Les TABLEAUX 2 et 3 : présentent l'impact des facteurs humains et naturels définis dans le TABLEAU 1 sur les habitats (DH1) et espèces (DH2) d'intérêt communautaire du site.
- Les TABLEAUX 4 et 5 : concluent sur l'impact global de chaque activité, classée selon l'ordre des fiches, sur ces espèces et habitats

**NB : La Spiranthe d'été, seule espèce floristique du site classée dans la directive Habitat, est associée à l'habitat prioritaire « Mares et ruisselets temporaires méditerranéens » (3170\*). Elle n'est pas intégrée aux tableaux ci-après étant donné que sa conservation est étroitement liée à celle de cet habitat.**



**TABLEAU 1 restituant les informations recueillies sur les activités humaines :**

Fiche activité	Pratiques recensées	Localisation	Quantification sur le site	Impacts (☺ = Positif ; ☹ = Négatif)
<b>T1-Gestion forestière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et suivi de réserves biologiques,</li> <li>- Restauration et protection des milieux naturels dégradés,</li> <li>- Limitation de l'exploitation de liège et de la cueillette</li> <li>- Création de sentiers balisés ouverts à tout public</li> <li>- Surveillance et sensibilisation du public</li> </ul>	- Forêts publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 417 ha de forêts / 70 % du site</li> <li>- 4 aménagements en cours de révision</li> <li>- 2 plans simples de gestion au minimum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Activités d'accueil du public raisonnables : favorisent l'entretien des sentiers, limitent le risque incendie et développent la sensibilité du public</li> <li>☺ L'entretien des forêts est positif pour préserver les milieux contre le risque incendies</li> <li>☹ Si surfréquentation : les activités d'accueil du public et les aménagements liés peuvent dégrader les milieux</li> <li>☹ Si surveillance diminue : impacts des activités de loisir augmentent de façon exponentielle et dégradent encore plus les milieux.</li> </ul>
<b>T2-Aménagement DFCI et Pastoralisme</b>	- Aménagements DFCI	- Forêts publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 250 ha de pare-feux</li> <li>- 141 km de piste DFCI</li> <li>- 40 citernes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Protection de la forêt contre les incendies</li> <li>☺ Entretien des forêts mûres (chênaies)</li> <li>☺ Création ou maintien d'ouvertures du milieu propices au développement d'habitats à forte valeur patrimoniale</li> <li>☹ Débroussaillage mécanique : important dérangement de la faune sauvage et destruction potentielle des populations de tortues d'Hermann</li> <li>☹ Si élagage mal réalisé : détérioration de certains arbres augmentant leur vulnérabilité vis à vis d'autres stress (sécheresse, insectes xylophages...) et propagation de pathologies par contact avec des lames infectées</li> <li>☹ Débroussaillage « d'ouverture » : peut favoriser la colonisation par <i>l'Acacia dealbata</i></li> </ul>
	- Pastoralisme			<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Entretien non-mécanisé des espaces débroussaillés réduisant les impacts sur la faune et les arbres</li> <li>☺ Maintien d'ouvertures de milieux propices au développement d'habitats à forte valeur patrimoniale</li> <li>☺ Système de gestion favorisant une meilleure défense de la forêt contre l'incendie</li> <li>☹ Si surpâturage : dégradation des milieux et accélération de l'érosion des sols.</li> <li>☹ Si surpâturage à proximité d'un point d'eau, d'une mare : eutrophisation possible, modification du fonctionnement de la mare et de toute sa biocénose</li> <li>☹ Vermifuge des troupeaux à base d'ivermectine (1 ou 2 fois tous les 5 ans) : effets toxicologiques avec répercussions sur l'écologie des pâturages (faune et flore associée)</li> </ul>
<b>T3-Pratiques agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture</li> <li>- Apiculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur du Grenouillet, des hautes terres et vallée du Reyran</li> <li>- Réparti au sein du massif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 exploitations agricoles dans le site sur environ 60 ha</li> <li>- Agriculture raisonnée et travail du sol mécanique</li> <li>- 1 500 ruches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Agriculture raisonnée et de qualité : maintien de milieux ouverts favorisant la biodiversité</li> <li>☺ Rôle important pour la protection contre le risque incendie</li> <li>☺ Zone tampon' entre les milieux naturels et l'urbanisation</li> <li>☺ Impact des abeilles largement positif sur la dissémination des plantes</li> <li>☹ Utilisation d'intrants (engrais, pesticides, herbicides) à surveiller : pollution potentielle des eaux et des sols, contamination de la faune liée (insectes, oiseaux, chauves-souris...)</li> </ul>
<b>T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones d'activités (hors site)</li> <li>- Carrières (hors site)</li> <li>- Mines (à l'intérieur et à l'extérieur du site)</li> <li>- Sites de stockage (à l'intérieur du site)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grenouillet</li> <li>- Reyran</li> <li>- Mines : Bagnols-en-Forêt : Magdeleine, Garrot Fréjus : Bosen, l'Auriasque, 3 termes, l'Avellan, St Jean Les Adrets-de-l'Estérel : 3 vallons St Raphaël : Charbonniers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 zone d'activité, 17 entreprises, 5 ha</li> <li>- 3 carrières</li> <li>- Enormes potentiel chiroptère avec de nombreuses galeries minières</li> <li>- 2 sites de stockage, 11 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Carrières et sites de stockage : rôle de pare-feu, réserve d'eau dans les zones d'excavation</li> <li>☺ Carrières : 'lacs' abandonnés recolonisés par une faune d'intérêt patrimonial et communautaire)</li> <li>☺ Sites miniers : excellents sites cavernicoles pour les chiroptères</li> <li>☹ Carrières et sites de stockage : nuisances atmosphériques (bruit, vibrations, poussières), pollutions potentielle des eaux souterraines et de surface, nuisances sur le milieu (sols, faune et flore) et impacts sur le paysage</li> <li>☹ Carrières et sites de stockage : si extension de l'activité, dégradation, voir disparition d'habitats d'intérêt communautaire majeur</li> </ul>
<b>T5-Chasse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains communaux et privés : chasse individuelle, 2/3 de petit gibier chassé pour 1/3 de gros gibier</li> <li>- Territoire concédé au GIC, battue au grand gibier pour 90 à 95 % de l'activité cynégétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- forêt départementale de Malpasset</li> <li>- forêt domaniale de l'Estérel</li> <li>- forêts communales</li> <li>- domaine privé du Rastel d'Agay</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 sociétés de chasse sur les forêts communales</li> <li>- Regroupées en GIC « chevreuil » pour chasser sur la forêt domaniale</li> <li>- 1 société de chasse privée pour le Rastel d'Agay</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Rôle de régulateur des populations</li> <li>☺ Entretien des drailles facilitant la circulation de la faune</li> <li>☺ Entretien d'emblavures permettant le maintien de milieux ouverts</li> <li>☹ Nuisances liées au dérangement de la faune, au bruit, à la pollution liée à la fréquentation (véhicules, projectiles usagés, papier, plastiques) et au piétinement</li> <li>☹ Introduction d'espèces exogènes ou réintroduction d'espèce pouvant perturber la faune sauvage associée</li> <li>☹ Destruction ponctuelle d'espèces protégées par erreur de tir ou volontaire (rapaces...)</li> </ul>
<b>T6-Pêche en eau douce</b>		- Lac de l'Avellan depuis la route du Malpey menant au Mont -Vinaigre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible pression de pêche dans le périmètre</li> <li>- pêche à la ligne peut être réalisée depuis la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Lutte contre les espèces invasives animales et végétales</li> <li>☺ Entretien des cours d'eau et veille écologique sur ces milieux</li> </ul>

Fiche activité	Pratiques recensées	Localisation	Quantification sur le site	Impacts (☺ = Positif ; ☹ = Négatif)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Reyran, en amont du barrage</li> <li>- Retenue d'eau près du pont de l'Autoroute</li> <li>- Retenue d'eau du Gratadis</li> <li>- Lac de l'Écureuil (avant la destruction du barrage)</li> </ul>	berge ou dans le lit du cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Nuisances liées au dérangement de la faune, dont les populations de Cistudes d'Europe, par l'action de piétinement des berges et la surfréquentation</li> <li>☹ Pollution liée à la fréquentation du massif (sac plastique, papier...)</li> <li>☹ Si introduction mal adaptée d'espèces de poisson exogènes (minime sur le site): pollution génétique et perturbation du fonctionnement des écosystèmes et de la faune sauvage associée</li> </ul>
<b>T7-Autres activités de loisirs terrestres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Randonnée pédestre</li> <li>- Equitation</li> <li>- VTT</li> <li>- Balades Nature Commentées</li> <li>- Escalade</li> <li>- Sorties découvertes motorisées</li> <li>- Quad et motocross (hors site grâce à l'ONF)</li> <li>- Paint-ball (hors site)</li> <li>- Parcours aventure</li> <li>- Course d'orientation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparti sur les sentiers au sein du massif sur les GR 49 et 51 en partie, les secteurs du Mont Vinaigre, Pic de l'Ours, du Cap Roux, Rastel, Pic d'Aurette, lac de l'écureuil, Pic du Baladou, les Suivières, Roussiveau, Col de l'Essuyadou et sur le sentier du littoral</li> <li>- Au Dramont et dans les secteurs du Gratadis, du Mistral, du Roussiveau, des Péguières, de l'Écureuil, de l'Essuyadou, de la Cabre</li> <li>- Réparti au sein du massif, au Rocher Saint Barthélemy, dans le secteur de l'Écureuil, du Mistral, du Roussiveau, des Péguière, du Pic de l'Ours, des Suvières et du Mont Vinaigre</li> <li>- Au Dramont, Reyran, vallon de la Cabre, Mont Vinaigre, Pic du Cap Roux, Pic de l'Ours, Gratadis, Roussiveau, Pic de l'Escale</li> <li>- Au Dramont, au Perthus et au Roussiveau</li> <li>- Pistes du Mont Vinaigre et du Pic de l'Ours</li> <li>- Réparti sur l'ensemble du massif et Cap Estérel</li> <li>- Partie amont du Reyran, Cap Estérel</li> <li>- Cap Estérel, Dramont</li> <li>- Cap Dramont, lac de l'écureuil, Saint-Honorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 200 000 visiteurs par an dans le massif</li> <li>- Fréquentation touristique et fréquentation de proximité car espace de détente pour le bassin de vie raphaëlois</li> <li>- Plus de fréquentation sur les abords du site, facilement accessibles</li> <li>- Structures d'accueil des visiteurs sont volontairement peu développées</li> <li>- 35 km d'anciennes routes forestières goudronnées et autorisées aux véhicules des visiteurs</li> <li>- Courses sportives ou culturelles de moins de 350 participants sont autorisées</li> <li>- Balade Nature Commentée : environ 1000 personnes sur l'année</li> <li>- Escalade : 400 voies réparties dans l'Estérel mais assez vétustes</li> <li>- Sorties découverte motorisées : 1500 personnes par an, soit environ 100 sorties par véhicule, avec une clientèle majoritairement senior</li> <li>- Massif fréquenté toute l'année avec un pic au printemps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Usagers accompagnés d'un guide ou licenciés d'un club : sensibilisation à la fragilité des milieux naturels</li> <li>☹ Pollution liée à la fréquentation (sacs plastique, papiers, pollution par les véhicules à moteur...).</li> <li>☹ Fréquentation et divagation des chiens non tenus en laisse : nuisances liées au dérangement de la faune, au bruit, au piétinement de la végétation, à la pollution (véhicules, projectiles usagés, papier, plastiques) et à la multiplication des sentiers sauvage</li> <li>☹ Cueillette de plantes rares et prélèvements de Tortues d'Hermann</li> <li>☹ Augmentation du risque incendie et ainsi du risque de destruction des milieux naturels</li> <li>☹ Risque principal : organisation de grands événements (+ de 300 personnes) et pratiques « sauvages », hors des sentiers qui impactent encore plus fortement sur le milieu.</li> </ul>
<b>M1-Pêche professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche artisanale aux « petits métiers »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiquée sur l'ensemble du périmètre marin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 patrons pêcheurs</li> <li>- Flottille de « pointus » traditionnels</li> <li>- Chalutage et arts traïnants interdits</li> <li>- Principaux engins de pêche : casiers, palangres, filet maillant, trémail</li> <li>- Règlement de la Prud'homie plus contraignant que la réglementation européenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Le cantonnement de pêche du Cap Roux est un lieu de régénération pour les espèces halieutiques</li> <li>☺ Pratique raisonnée, notamment par la diversification des espèces pêchées</li> <li>☺ Alternance des métiers et des saisons : temps de « jachère » variant sur plusieurs zones laissant le temps aux pointes et autres endroits fournis en poisson de se reconstituer</li> <li>☹ Pêche réalisée près des roches : érosion mécanique des fonds, avec parfois arrachage de colonies d'organismes benthiques</li> <li>☹ Filets de pêche perdus : piégeage inutile de certaines espèces, dégradation des fonds par érosion mécanique et obstructions des cavités</li> <li>☹ Moteur des bateaux : pollution des eaux par hydrocarbures et par diffusion de substances toxiques (peintures), dérangement de la faune par le bruit induit</li> <li>☹ Prélèvement de la faune, notamment en période estivale</li> </ul>
<b>M2-Pêches maritimes de loisir DOCOB Estérel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche de plaisance</li> <li>- Pêche à la ligne depuis le bord</li> <li>- Chasse sous-marine</li> <li>- Pêche aux oursins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble du littoral et plus particulièrement île d'Or, île des Vieilles et sec de Fréjus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques de pêche : à la traîne, au leurre à la dérive, à la palangrotte et au gros (hors site car pêche hauturière qui ne concerne pas directement le site de l'Estérel)</li> <li>- Chasse sous-marine : charte de bonnes pratiques pour les usagers fédérés mais problème de vente des fusils sans contrôle ni sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Usagers fédérés ou adhérents à des clubs locaux : sensibilisation à la fragilité du milieu marin et à sa préservation</li> <li>☹ Prélèvement de la faune, notamment en période estivale</li> <li>☹ Concurrence pour la ressource avec la pêche artisanale au petit métier, bien que les pêches de loisir soient plus sélectives</li> <li>☹ Non respect de la réglementation et braconnage</li> <li>☹ Dégradation des fonds par action du mouillage (bateaux au mouillage en action de pêche)</li> <li>☹ Au même titre que la pêche professionnelle, la pêche de loisir réalisée près des roches entraîne une érosion mécanique des fonds, avec parfois arrachage de colonies d'organismes benthiques (ancrage des</li> </ul>



Fiche activité	Pratiques recensées	Localisation	Quantification sur le site	Impacts (☺ = Positif ; ☹ = Négatif)
				<p>bateaux sur les tombants à coralligènes), ce qui se traduit par la présence de colonies de P. clavata dégradées ou arrachées au pied des tombants.</p> <p>☹ Au même titre que les autres activités utilisant des bateaux à moteur, elle participe à la pollution des eaux par hydrocarbures et la diffusion de substances toxiques (peintures) ainsi qu'au dérangement de la faune par le bruit induit.</p> <p>☹ Pêche réalisée depuis le bord de mer et pêche aux oursins : piétinement de la végétation et des habitats littoraux</p>
<b>M3-Plaisance DOCOB Estérel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mouillages forains</li> <li>- Mouillage aux ports</li> <li>- Mouillages organisés en rade d'Agay</li> <li>- Ancrage dans les criques du littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble du littoral et plus particulièrement Agay, île d'Or, île des Vieilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ports complets</li> <li>- Mouillages organisés : 3 400 unités par an ; évitant ainsi 7 400 jets d'ancres forains chaque saison (4 mois), soit entre 200 000 et 300 000 rhizomes préservés.</li> <li>- 13 000 places dans les ports du bassin de navigation mais saturation</li> <li>- Passage important de plaisanciers traversant le domaine maritime en longeant la Corniche d'Or</li> </ul>	<p>☺ Mouillages organisés d'Agay : Augmentation de l'herbier de posidonie en moins de 3 ans (4 500 « arrachages » évités) et diminution du degré de son morcellement. Limitation de la dissémination de l'algue envahissante, Caulerpa taxifolia. Impact paysager positif.</p> <p>☹ Conflits d'usage</p> <p>☹ Mouillages forains : dégradation des fonds par action du mouillage, notamment sur la zone la plus fréquentée de l'île d'Or</p> <p>☹ Mouillages forains : Contribution à la dissémination de la Caulerpa taxifolia, algue invasive et menace pour l'herbier de posidonies, habitat d'intérêt communautaire</p> <p>☹ Pollution des eaux par hydrocarbures, diffusion de substances toxiques (peintures), jet de déchets depuis les bateaux et vidange des eaux usées (grises et noires) directement en mer</p> <p>☹ Dérangement de la faune par le bruit induit.</p>
<b>M4-Plongée sous-marine DOCOB Estérel</b>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lion de mer, Cap Dramont, les Vieilles, Péniches d'Anthéor, le Périguiet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 clubs basés sur Saint-Raphaël (7) et Fréjus (3)</li> <li>- 40 000 plongées par an, 700 000 € de revenus, 15 emplois</li> <li>- Plusieurs sont des structures commerciales, agréées par la Fédération d'Etudes et Sports Sous-Marins, travaillant à l'année.</li> <li>- Nombreux usagers indépendants (principalement belges et hollandais) avec leur propre embarcation, plus difficiles à sensibiliser</li> </ul>	<p>☺ Sensibilisation des pratiquants en club au milieu marin</p> <p>☺ Peu de perturbations des milieux naturels car activité contemplative</p> <p>☹ Forte fréquentation : conflits d'usages, problèmes de sécurité et dégradation du milieu</p> <p>☹ Dégradation des fonds par la répétition des ancrages des bateaux, avec parfois arrachage de colonies d'organismes benthiques au pied des tombants</p> <p>☹ Arrachage et destruction involontaire des organismes fixés par palmage ou manuellement, notamment par les plongeurs inexpérimentés</p> <p>☹ Bulles d'air le long des parois rocheuses et dans les grottes pouvant perturber les organismes fixés, voir entraîner leur mort en cas de surféquentation</p> <p>☹ Dérangement de la faune : passage des plongeurs près des lieux d'habitats ou de chasse, bruit induit par le moteur, éclairages pouvant perturber le cycle jour/nuit de certaines espèces</p> <p>☹ Pollution des eaux par hydrocarbures et diffusion de substances toxiques (peintures des bateaux).</p>
<b>M5-Autres activités de loisirs maritimes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voile</li> <li>- Excursions en mer</li> <li>- Canoë-Kayak</li> <li>- Sports de glisse</li> <li>- Randonnée aquatique</li> <li>- Baignade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rade d'Agay, littoral de Boulouris</li> <li>- Trajets sur l'ensemble du domaine maritime, départs du port d'Agay</li> <li>- Littoral de Boulouris à Anthéor et plus particulièrement au Cap Dramont</li> <li>- Agay, Camp long</li> <li>- Camp long, Pourousset, Cap Dramont, littoral de Boulouris</li> <li>- Ensemble des plages et criques du littoral, surtout entre Boulouris et Anthéor</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 38km de littoral, 30 plages et criques sur 11,5 ha</li> <li>- Saint-Raphaël : station balnéaire labellisée « France Station Nautique »</li> <li>- Voile : 2 structures dans le périmètre Natura 2000, 20 emplois</li> <li>- Excursions nautiques : 70 000 passagers par an, 600 000 euros de chiffre d'affaire annuel,</li> <li>- , Activités de location voilier, bateaux à moteurs, kayaks : 7 000 clients</li> <li>- Centres nautiques : 4200 personnes</li> <li>- Pescatourisme : innovation en France</li> <li>- Campagne « Ecogestes en Méditerranée » depuis 2002</li> <li>- 7 plages dans le site sont nettoyées mécaniquement</li> <li>- la Ville de Saint-Raphaël est engagée dans une procédure de certification ISO 14001 pour la qualité du système de gestion des eaux de baignade</li> </ul>	<p>☺ Randonnées aquatiques et campagne « Ecogestes » : Sensibilisation à la fragilité du milieu marin</p> <p>☺ Certification des eaux de baignade : amélioration de la qualité des eaux</p> <p>☹ Balades aquatiques et baignades : piétinement et arrachage involontaire de la faune fixée</p> <p>☹ Nageurs, barques, canoës-kayaks : risque d'altération des espèces présentes sur les parois et grottes médio-littorales</p> <p>☹ Activités avec bateau à moteur et sports de glisse : nuisances sonores induisant une modification du comportement de la faune aquatique</p> <p>☹ Fréquentation, aménagement et entretien des plages : pollution et dégradation de la frange littorale et du milieu marin</p> <p>☹ Dégradation des fonds par action du mouillage des bateaux</p> <p>☹ Les activités utilisant des bateaux : pollution des eaux par hydrocarbures (si moteur) et diffusion de substances toxiques (peintures)</p>

TABLEAU 2 présentant les interrelations entre les habitats d'intérêt communautaire du site et les facteurs naturels ou humains indirects (😊 = Positif ; ☹️ = Négatif)

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Changements climatiques globaux	Zones peu accessibles ou isolées	Dynamique naturelle du milieu	Compétition inter-spécifique	Incendies	Attaque de ravageurs ou maladies	Espèces invasives / exogènes	Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Terrassement / Modification du régime des eaux	Obstacles à la circulation animale / Artificialisation des berges	Respect de l'hydrographie	Destructions des gîtes bâtis et cavernicoles	Concurrence sur la ressource	Extraction de matériaux / Faucardage / Curage	Déprise pastorale ou agricole / Aucune intervention humaine	Réouverture raisonnée des milieux	Mécanisation des pratiques de gestion / Nettoyage à outrance des sous-bois	Élimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents	Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets	Traitements chimiques sur les boiseries et agricoles / Vermifuges rémanents des troupeaux	Pollution lumineuse	Pollution génétique	Surfréquentation / Piétinement / Contact ou air sur les parois des grottes / Erosion / Ancrage sur les fonds et tombants	Prédation / Prélèvements / Cueillette / Captures accidentelles	Individus percutés ou dérangés / Bruit	
Habitats littoraux et halophiles	Herbiers à Posidonia (Posidonion oceanicae)	1120-1*	11.34	P	☹️	😊				☹️	☹️														☹️			
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Sables fins de haut niveau (Méditerranée)	1110-5	11	IC							☹️										☹️					☹️		
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Sables fins bien calibrés (Méditerranée)	1110-6	11.22	IC							☹️	☹️									☹️							
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (Méditerranée)	1110-7	11.22	IC							☹️	☹️									☹️						☹️	
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues (Méditerranée)	1110-8	11.23	IC																	☹️							
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Galets infralittoraux (Méditerranée)	1110-9	11.23	IC								☹️									☹️						☹️	
	Grandes Baies et Criques peu profondes > Sables Vaseux de Mode Calme	1160-3	11.22	IC	Peu représenté sur le site et pas ou peu menacé																							
	Les récifs > La roche médiolittorale inférieure	1170-11	11.24	IC								☹️										☹️					☹️	
	Les récifs > La roche médiolittorale supérieure	1170-12	11.24 x 11.25	IC								☹️										☹️					☹️	
	Les récifs > La roche infralittorale à algues photophiles	1170-13	11.24 x 11.25	IC							☹️	☹️										☹️					☹️	
	Les récifs > Le coralligène	1170-14	11.251	IC	☹️																☹️					☹️	☹️	
	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. Endémiques > Végétation des fissures des falaises cristallines	1240-2	18.22	IC		😊					☹️	☹️										☹️					☹️	
Fourrés sclérophylles (Matorrals)	Matorrals arborescents à Juniperus spp. > Junipérais à Genévrier oxycèdre	5210-1	32.1311	IC		😊		☹️									☹️	😊	☹️									
	Fourrés thermo-méditerranéens et prédésertiques > Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente	5330-1	32.22	IC		😊	😊				☹️	☹️									☹️						☹️	
	Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaises ( <i>Astragal-Plantaginetum subulatae</i> ) > Garrigues et pré-maquis des falaises littorales thermo-méditerranéennes de la Provence cristalline	5410-2	33.12	IC		😊					☹️	☹️															☹️	☹️
Habitats rocheux	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles > Eboulis de l'Estérel	8130	-	IC		😊			☹️																	☹️		
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	62.28	IC		😊										☹️					☹️					☹️		
	Grottes marines submergées ou semi submergées > Biocénose des grottes médiolittorales	8330-2	11.26	IC			😊														☹️					☹️		

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Changements climatiques globaux	Zones peu accessibles ou isolées	Dynamique naturelle du milieu	Compétition inter-spécifique	Incendies	Attaque de ravageurs ou maladies	Espèces invasives / exogènes	Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Terrassement / Modification du régime des eaux	Obstacles à la circulation animale / Artificialisation des berges	Respect de l'hydrographie	Destructions des gîtes bâtis et cavernicoles	Concurrence sur la ressource	Extraction de matériaux / Faucardage / Curage	Déprise pastorale ou agricole / Aucune intervention humaine	Réouverture raisonnée des milieux	Mécanisation des pratiques de gestion / Nettoyage à outrance des sous-bois	Élimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents	Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets	Traitements chimiques sur les boiseries et agricoles / Vermifuges rémanents des troupeaux	Pollution lumineuse	Pollution génétique	Surfréquentation / Piétinement / Contact ou air sur les parois des grottes / Erosion / Ancrage sur les fonds et tombants	Prédation / Prélèvements / Cueillette / Captures accidentelles	Individus percusés ou dérangés / Bruit
Grottes marines submergées ou semi submergées > Biocénose des grottes semi-obscurées	8330-3	11.26	IC	⊗	☺	☺														⊗				⊗	⊗	⊗	
Grottes marines submergées ou semi submergées > Biocénose des grottes obscures	8330-4	11.26	IC		☺	☺															⊗		⊗			⊗	
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : > Pin maritime	9540-1	42.823	IC		☺			⊗	⊗	⊗																	
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : > Pin d'Alep	9540-3	42.843	IC					⊗			⊗														⊗		
Forêts galeries à Salix alba et Populus alba > Aulnaies-Tillaies de Provence siliceuse	92A0-5	44.5	IC	⊗	☺			⊗			⊗					☺					⊗						
Forêts galeries à Salix alba et Populus alba > Peupleraies blanches	92A0-6	44.612																									
Galeriers et fourrés riverains méridionaux ( <i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i> ) > Galeriers riverains à Laurier-rose	92D0-1	44.811	IC							⊗	⊗												⊗				
Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i> > Peuplements à Oléastre, Lentisque de la côte varoise	9320-1	45.11x45.12	IC					⊗		⊗	⊗														⊗		
Forêts à <i>Quercus suber</i> > Suberaie mésophile provençale à Cytise de Montpellier	9330-1	45.211	IC	⊗		⊗		⊗	⊗		⊗																
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> > Yeuseraies acidiphiles à <i>Asplenium fougère d'âne</i>	9340-6	45.313	IC			☺		⊗																			
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp. > Pelouses mésophiles à <i>Sérapias</i> de la Provence cristalline ( <i>Serapion</i> )	3120-1	22.344x22.11	IC	?	☺	⊗				⊗	⊗		☺				☺				⊗				⊗	⊗	
* Mares temporaires méditerranéennes > Gazons méditerranéens aquatiques à Isoètes	3170*-1	22.3412	P	⊗	☺	⊗				⊗	⊗		☺			⊗	☺				⊗				⊗		
* Mares temporaires méditerranéennes > Ruisselets temporaires méditerranéens à <i>Spiranthes</i> et <i>Anagallis</i>		22.3417																									
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> > Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable	3290-1	24.16 x 24.53	IC	⊗							⊗		☺								⊗				⊗		
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> > Aval des rivières méditerranéennes intermittentes, présentant des vasques profondes, avec une rupture de l'écoulement	3290-2																										

TABLEAU 3 présentant les interrelations entre les espèces d'intérêt communautaire du site et les facteurs naturels ou humains indirects (😊 = Positif ; 😞 = Négatif)

Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Statut européen	Changements climatiques globaux	Zones peu accessibles / populations isolées	Dynamique naturelle du milieu	Compétition inter-spécifique	Incendies	Attaque de ravageurs ou maladies	Espèces invasives / exogènes	Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Terrassement / Modification du régime des eaux	Obstacles à la circulation animale / Artificialisation des berges	Respect de l'hydrographie	Destructions des gîtes bâtis et cavernicoles	Concurrence sur la ressource	Extraction de matériaux / Faucardage / Curage	Déprise pastorale ou agricole / Aucune intervention humaine	Réouverture raisonnée des milieux	Mécanisation des pratiques de gestion / Nettoyage à outrance des sous-bois	Élimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents	Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets	Traitements chimiques sur les boiseries et agricoles / Vermifuges rémanents des troupeaux	Pollution lumineuse	Pollution génétique	Surfréquentation / Piétinement / Contact ou air sur les parois des grottes / Erosion / Ancre sur les fonds et tombants	Prédation / Prélèvements / Cueillette / Captures accidentelles /	Individus percutés ou dérangés / Bruit	Collision due au trafic routier		
Reptiles	Tortue d'Hermann ( <i>Testudo hermanni hermanni</i> )	1217	IC	😞	😞		😞			😞	😞	😊				😞	😊	😞		😞	😞		😞	😞	😞	😞	😞	😞	
	Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	1220	IC						😞	😞	😞	😊		😞	😞					😞	😞			😞	😞	😞	😞		
	Tortue Caouanne ( <i>Caretta caretta</i> )	1224	IC																	😞				😞	😞	😞			
Insectes	Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	1041	IC	😞		😞				😞		😊								😞				😞		😞			
	L'Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044	IC			😞				😞	😞	😊			😞		😊	😞		😞	😞			😞		😞			
	Damier de la succise ( <i>Eurodryas aurinia</i> )	1065	IC			😞									😞	😊								😞	😞	😞			
	Ecaille chinée ( <i>Euplagia quadripunctaria</i> ) *	1078*	P			😞									😞	😊	😞												
	Lucane Cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083	IC				😞										😞	😞	😞										
	Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	1088	IC				😞												😞	😞									
Mammifères	Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	1303	IC							😞	😞	😊	😞			😞	😊		😞	😞	😞	😞		😞		😞	😞	😞	
	Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1304	IC							😞	😞	😊	😞			😞	😊		😞	😞	😞	😞		😞		😞	😞	😞	
	Petit murin ( <i>Myotis blythii</i> )	1307	IC							😞	😞	😊	😞			😞	😊		😞	😞	😞	😞							
	Barbastelle commune ( <i>Barbastella barbastellus</i> ) -Potentielle	1308	IC			😞	😞					😊							😞			😞							
	Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	1310	IC									😊	😞						😞	😞	😞	😊							
	Murin de Capaccini ( <i>Myotis capaccinii</i> )	1316	IC			😞				😞	😞	😊	😞				😊		😞	😞	😞					😞	😞	😞	😞
	Murin à oreilles échanquées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321	IC			😊		😞		😞	😞	😊	😞			😞	😊		😞	😞	😞	😞						😞	😞
	Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	1323	IC			😊		😞		😞		😊	😞						😞	😞	😞							😞	😞
	Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> ) - Potentielle	1324	IC			😞		😞		😞	😞	😊	😞			😞	😊		😞	😞	😞	😞							😞
	Grand dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> )	1349	IC											😞							😞				😞	😞	😞	😞	😞

TABLEAU 4 présentant les impacts des activités humaines sur les habitats d'intérêt communautaire du site :

Habitats	Facteurs impactant les milieux ☺ = Positif ; ☹ = Négatif	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Activités humaines recensées sur le site														
					Urbanisation / Aménagements anthropiques	T1-Gestion forestière	T2-Aménagement DFCL et Pastoralisme	T3-Pratiques agricoles	T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage	T5-Chasse	T6-Pêche en eau douce	T7-Autres activités de loisirs terrestres	M1-Pêche professionnelle	M2-Pêches maritimes de loisir	M3-Plaisance	M4-Plongée sous-marine	M5-Autres activités de loisirs maritimes		
Habitats littoraux et halophiles	Herbiers à Posidonia (Posidonion oceanicae)	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Changements climatiques globaux</li> <li>☺ Dynamique naturelle du milieu</li> <li>☹ Espèces invasives / exogènes</li> <li>☹ Urbanisation / Aménagements</li> <li>☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets</li> <li>☹ Surfréquentation / Piétinement /Ancrage sur les fonds</li> </ul>	1120-1*	11.34	P	☹☹	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹	☹☹	☹	☹☹☹	
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Sables fins de haut niveau (Méditerranée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Urbanisation / Aménagements</li> <li>☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets</li> <li>☹ Surfréquentation / Piétinement</li> </ul>	1110-5	11	IC	☹☹	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹	☹	☹	☹☹☹	
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Sables fins bien calibrés (Méditerranée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Espèces invasives / exogènes</li> <li>☹ Urbanisation / Aménagements</li> <li>☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets</li> </ul>	1110-6	11.22	IC	☹☹	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹	☹☹	☹	☹	
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (Méditerranée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Espèces invasives / exogènes</li> <li>☹ Urbanisation / Aménagements</li> <li>☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets</li> <li>☹ Surfréquentation / Piétinement /Ancrage sur les fonds</li> </ul>	1110-7	11.22	IC	☹☹	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹	☹	☹	☹☹	
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues (Méditerranée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets</li> </ul>	1110-8	11.23	IC	☹☹	-	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹	☹	☹	☹
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine > Galets infralittoraux (Méditerranée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Urbanisation / Aménagements</li> <li>☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets</li> <li>☹ Surfréquentation / Piétinement /Ancrage sur les fonds</li> </ul>	1110-9	11.23	IC	☹☹	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹	☹	☹	☹☹	
	Grandes Baies et Criques peu profondes > Sables Vaseux de Mode Calme	Peu représenté sur le site et pas ou peu menacé	1160-3	11.22	IC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Les récifs > La roche médiolittorale inférieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Urbanisation / Aménagements</li> <li>☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets</li> <li>☹ Surfréquentation / Piétinement /Ancrage sur les fonds</li> </ul>	1170-11	11.24	IC	☹☹☹	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹	☹	☹	☹☹	

Habitats	Facteurs impactant les milieux ☺ = Positif ; ☹ = Négatif	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Activités humaines recensées sur le site												
					Urbanisation / Aménagements anthropiques	T1-Gestion forestière	T2-Aménagement DFCL et Pastorisme	T3-Pratiques agricoles	T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage	T5-Chasse	T6-Pêche en eau douce	T7-Autres activités de loisirs terrestres	M1-Pêche professionnelle	M2-Pêches maritimes de loisir	M3-Plaisance	M4-Plongée sous-marine	M5-Autres activités de loisirs maritimes
Les récifs > La roche médiolittorale supérieure	☹ Urbanisation / Aménagements ☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets ☹ Surfréquentation / Piétinement /Ancrage sur les fonds	1170-12	11.24 x 11.25	IC	☹☹☹	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹	☹	☹	☹☹
	☹ Espèces invasives / exogènes ☹ Urbanisation / Aménagements ☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets ☹ Surfréquentation / Piétinement /Ancrage sur les fonds	1170-13	11.24 x 11.25	IC	☹☹	-	-	-	-	-	-	-	☹☹	☹	☹	☹☹	☹☹
	☹ Changements climatiques globaux ☹ Embruns pollués / Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets ☹ Surfréquentation / Piétinement /Ancrage sur les fonds ☹ Prélèvements	1170-14	11.251	IC	☹	-	-	-	-	-	-	-	☹☹	☹☹	☹	☹☹	☹
	☺ Zones peu accessibles ou isolées ☹ Espèces invasives / exogènes ☹ Urbanisation / Aménagements ☹ Embruns pollués ☹ Surfréquentation / Piétinement	1240-2	18.22	IC	☹☹☹	-	-	-	-	-	-	☹	-	-	-	-	☹☹
Fourrés sclérophylles (Matorrals)	☺ Dynamique naturelle du milieu ☹ Incendies ☹ Déprise pastorale ☺ Réouverture raisonnée des milieux ☹ Mécanisation des pratiques de gestion	5210-1	32.1311	IC	-	☺	☺	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	☺ Zones peu accessibles ou isolées ☺ Dynamique naturelle du milieu ☹ Espèces invasives / exogènes ☹ Urbanisation / Aménagements ☹ Pollution liée à la fréquentation ☹ Surfréquentation / Piétinement	5330-1	32.22	IC	☹☹☹	-	-	-	-	-	-	☹☹☹	-	-	-	-	-

Habitats	Facteurs impactant les milieux ☺ = Positif ; ☹ = Négatif	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Activités humaines recensées sur le site												
					Urbanisation / Aménagements anthropiques	T1-Gestion forestière	T2-Aménagement DFCI et Pastorisme	T3-Pratiques agricoles	T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage	T5-Chasse	T6-Pêche en eau douce	T7-Autres activités de loisirs terrestres	M1-Pêche professionnelle	M2-Pêches maritimes de loisir	M3-Plaisance	M4-Plongée sous-marine	M5-Autres activités de loisirs maritimes
Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaises ( <i>Astragalo-Plantagnetum subulatae</i> ) > Garrigues et pré-maquis des falaises littorales thermo-méditerranéennes de la Provence cristalline	☺ Zones peu accessibles ou isolées ☹ Espèces invasives / exogènes ☹ Urbanisation / Aménagements ☹ Surfréquentation / Piétinement ☹ Prélèvements	5410-2	33.12	IC	☹☹☹	-	-	-	-	-	-	☹☹☹	-	-	-	-	-
Habitats rocheux	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles > Eboulis de l'Estérel	8130	-	IC	-	-	☺	-	☹	-	-	☹	-	-	-	-	-
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	62.28	IC	-	-	☺	-	☹	-	-	☹☹	-	-	-	-	-
	Grottes marines submergées ou semi submergées > Biocénose des grottes médiolittorales	8330-2	11.26	IC	☹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	☹	-	☹☹☹
	Grottes marines submergées ou semi submergées > Biocénose des grottes semi-obscur	8330-3	11.26	IC	☹	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹☹	☹	☹☹☹	-
	Grottes marines submergées ou semi submergées > Biocénose des grottes obscures	8330-4	11.26	IC	☹	-	-	-	-	-	-	-	☹	☹	☹	☹☹☹	-
Forêts	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : > Pin maritime	9540-1	42.823	IC	☹	☺☹	☺	-	-	-	-	☹	-	-	-	-	-

Habitats	Facteurs impactant les milieux ☺ = Positif ; ☹ = Négatif	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Activités humaines recensées sur le site												
					Urbanisation / Aménagements anthropiques	T1-Gestion forestière	T2-Aménagement DFCI et Pastorisme	T3-Pratiques agricoles	T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage	T5-Chasse	T6-Pêche en eau douce	T7-Autres activités de loisirs terrestres	M1-Pêche professionnelle	M2-Pêches maritimes de loisir	M3-Plaisance	M4-Plongée sous-marine	M5-Autres activités de loisirs maritimes
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : > Pin d'Alep	☹ Incendies ☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux ☹ Surfréquentation / Piétinement	9540-3	42.843	IC	☹☹☹	☺	☺	-	-	-	-	☹☹	-	-	-	-	-
Forêts galeries à Salix alba et Populus alba > Aulnaies-Tillaies de Provence siliceuse	☹ Changements climatiques globaux ☺ Dynamique naturelle du milieu	92A0-5	44.5	IC	☹☹	☺	☺☺☺	☹	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forêts galeries à Salix alba et Populus alba > Peupleraies blanches	☹ Incendies ☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux ☺ Déprise pastorale ☹ Pollution des eaux	92A0-6	44.612														
Galerias et fourrés riverains méridionaux ( <i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i> ) > Galerias riveraines à Laurier-rose	☹ Espèces invasives / exogènes ☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Modification du régime des eaux ☹ Pollution génétique	92D0-1	44.811	IC	☹☹☹	☺	-	-	-	-	☹	☹	-	-	-	-	-
Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i> > Peuplements à Oléastre, Lentisque de la côte varoise	☹ Incendies ☹ Espèces invasives / exogènes ☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux ☹ Surfréquentation / Piétinement	9320-1	45.11x45.12	IC	☹☹☹	☺☺	☺☺☺	-	-	-	-	☹☹	-	-	-	-	-
Forêts à <i>Quercus suber</i> > Suberaie mésophile provençale à Cytise de Montpellier	☹ Changements climatiques globaux ☹ Dynamique naturelle du milieu ☹ Incendies ☹ Attaque de ravageurs et maladies ☹ Urbanisation	9330-1	45.211	IC	☹	☺☺	☺☺☺	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> > Yeuseraies acidiphiles à <i>Asplenium fougère d'âne</i>	☺ Dynamique naturelle du milieu ☹ Incendies	9340-6	45.313	IC	-	☺☺	☺☺☺	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



Habitats	Facteurs impactant les milieux ☺ = Positif ; ☹ = Négatif	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Activités humaines recensées sur le site												
					Urbanisation / Aménagements anthropiques	T1-Gestion forestière	T2-Aménagement DFCI et Pastorisme	T3-Pratiques agricoles	T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage	T5-Chasse	T6-Pêche en eau douce	T7-Autres activités de loisirs terrestres	M1-Pêche professionnelle	M2-Pêches maritimes de loisir	M3-Plaisance	M4-Plongée sous-marine	M5-Autres activités de loisirs maritimes
Habitats d'eaux douces	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. > Pelouses mésophiles à Sérapias de la Provence cristalline (Serapion)	3120-1	22.344x22.11	IC	-	☺	☺	-	☺	☺☺☺	-	☹☹☹	-	-	-	-	-
	* Mares temporaires méditerranéennes > Gazons méditerranéens aquatiques à Isoètes	3170*-1	22.3412	P	☹					☺☺☺		☹☹	☹	-	-	-	-
	* Mares temporaires méditerranéennes > Ruisselets temporaires méditerranéens à Spiranthes et Anagallis		22.3417														
	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> > Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable	3290-1	24.16 x 24.53	IC	☹☹	-	-	☹☹	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> > Aval des rivières méditerranéennes intermittentes, présentant des vasques profondes, avec une rupture de l'écoulement	3290-2																

TABLEAU 5 présentant les impacts des activités humaines sur les espèces d'intérêt communautaire du site :

Espèces Faune DH2	Facteurs impactant les milieux ☺ = Positif ; ☹ = Négatif	Code Natura 2000	Statut européen	Activités humaines recensées sur le site												
				Urbanisation / Aménagements anthropiques	T1-Gestion forestière	T2-Aménagement DFCI et Pastoralisme	T3-Pratiques agricoles	T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage	T5-Chasse	T6-Pêche en eau douce	T7-Autres activités de loisirs terrestres	M1-Pêche professionnelle	M2-Pêches maritimes de loisir	M3-Plaisance	M4-Plongée sous-marine	M5-Autres activités de loisirs maritimes
Reptiles	Tortue d'Hermann ( <i>Testudo hermanni hermanni</i> )	1217	IC	☹☹	☺	☹☹	☺	-	☺	-	☺☺☺	-	-	-	-	-
	Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	1220	IC	☹☹☹	-	-	-	-	-	☹☹	☹☹	-	-	-	-	-
	Tortue Caouanne ( <i>Caretta caretta</i> )	1224	IC	-	-	-	-	-	-	-	-	☹☹	☹	☹	☹	☹
Insectes	Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	1041	IC	☹☹☹	-	-	-	-	-	☹☹	☹☹☹	-	-	-	-	-

Espèces Faune DH2	Facteurs impactant les milieux ☺ = Positif ; ☹ = Négatif	Code Natura 2000	Statut européen	Activités humaines recensées sur le site												
				Urbanisation / Aménagements anthropiques	T1-Gestion forestière	T2-Aménagement DFCI et Pastoralisme	T3-Pratiques agricoles	T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage	T5-Chasse	T6-Pêche en eau douce	T7-Autres activités de loisirs terrestres	M1-Pêche professionnelle	M2-Pêches maritimes de loisir	M3-Plaisance	M4-Plongée sous-marine	M5-Autres activités de loisirs maritimes
L'Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Dynamique naturelle du milieu (embroussaillage)</li> <li>☹ Aménagements / Artificialisation des milieux</li> <li>☹ Artificialisation des berges</li> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Faucardage / Curage</li> <li>☺ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Mécanisation des pratiques de gestion</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Traitements chimiques agricoles, espaces verts</li> <li>☹ Piétinement des habitats hôtes</li> <li>☹ Individus dérangés / Bruit</li> </ul>	1044	IC	☹☹☹	-	-	☹	-	-	☹☹	☹☹	-	-	-	-	-
Damier de la succise ( <i>Eurodryas aurinia</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Dynamique naturelle du milieu</li> <li>☹ Déprise pastorale / Aucune intervention humaine</li> <li>☺ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Piétinement des habitats hôtes</li> <li>☹ Prédation / Prélèvements</li> <li>☹ Individus dérangés / Bruit</li> </ul>	1065	IC	-	☺	☺☺	☹	☹	☹	☹☹	-	-	-	-	-	-
Ecaille chinée ( <i>Euplagia quadripunctaria</i> ) *	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Dynamique naturelle du milieu</li> <li>☹ Déprise pastorale / Aucune intervention humaine</li> <li>☺ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Mécanisation des pratiques de gestion</li> </ul>	1078*	P	Pas de menace avérée												
Lucane Cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Incendies</li> <li>☹ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Mécanisation des pratiques de gestion</li> <li>☹ Elimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents</li> </ul>	1083	IC	☹	☹☺	☹☺	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Incendies</li> <li>☹ Mécanisation des pratiques de gestion</li> <li>☹ Elimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents</li> </ul>	1088	IC	☹	☹☺	☹☺	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mammifères	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Modification du régime des eaux</li> <li>☹ Artificialisation des berges</li> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Destructions des gîtes bâtis et cavernicoles</li> <li>☹ Déprise pastorale ou agricole</li> <li>☺ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Elimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Traitements chimiques sur les boiseries et agricoles / Vermifuges rémanents des troupeaux</li> <li>☹ Pollution lumineuse</li> <li>☹ Surfréquentation / Piétinement</li> <li>☹ Individus dérangés / Bruit</li> <li>☹ Collision due au trafic routier</li> </ul>	1303	IC	☹☹☹	☹☺	☹☺	☹	☺☺☺	☹	-	☹	-	-	-	-	-

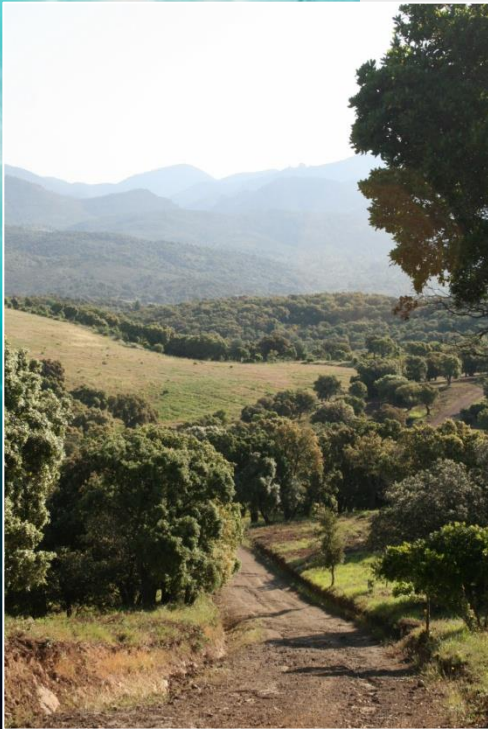
Espèces Faune DH2	Facteurs impactant les milieux ☺ = Positif ; ☹ = Négatif	Code Natura 2000	Statut européen	Activités humaines recensées sur le site											
				Urbanisation / Aménagements anthropiques	T1-Gestion forestière	T2-Aménagement DFCI et Pastoralisme	T3-Pratiques agricoles	T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage	T5-Chasse	T6-Pêche en eau douce	T7-Autres activités de loisirs terrestres	M1-Pêche professionnelle	M2-Pêches maritimes de loisir	M3-Plaisance	M4-Plongée sous-marine
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Modification du régime des eaux</li> <li>☹ Artificialisation des berges</li> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Destructons des gîtes bâtis et cavernicoles</li> <li>☹ Déprise pastorale ou agricole</li> <li>☺ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Abattage des arbres sénescents</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Traitements chimiques sur les boiseries et agricoles / Vermifuges rémanents des troupeaux</li> <li>☹ Pollution lumineuse</li> <li>☹ Surfréquentation / Piétinement</li> <li>☹ Individus percutés ou dérangés / Bruit</li> <li>☹ Collision due au trafic routier</li> </ul>	1304	IC	☹☹☹	☺☹	☹☺	☹	☺☺☺	☹	-	☹	-	-	-	-
Petit murin ( <i>Myotis blythii</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux</li> <li>☹ Artificialisation des berges</li> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Destructons des gîtes bâtis et cavernicoles</li> <li>☹ Déprise pastorale ou agricole</li> <li>☺ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Abattage des arbres sénescents</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Vermifuges rémanents des troupeaux</li> <li>☹ Pollution lumineuse</li> </ul>	1307	IC	☹☹☹	☺☹	☹☺	☹	☺☺☺	☹	-	☹	-	-	-	-
Barbastelle commune ( <i>Barbastella barbastellus</i> ) - Potentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Dynamique naturelle du milieu</li> <li>☹ Incendies</li> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Pollution lumineuse</li> </ul>	1308	IC	☹☹☹	☺☹	☹☺	☹	-	☹	-	-	-	-	-	-
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Destructons des gîtes bâtis et cavernicoles</li> <li>☹ Abattage des arbres sénescents</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Vermifuges rémanents des troupeaux</li> <li>☺ Pollution lumineuse</li> </ul>	1310	IC	☹☹☺	☺☹	☹☺	☹	☺☺☺	☹	-	-	-	-	-	-
Murin de Capaccini ( <i>Myotis capaccinii</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Dynamique naturelle du milieu</li> <li>☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Modification du régime des eaux</li> <li>☹ Artificialisation des berges</li> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Destructons des gîtes bâtis et cavernicoles</li> <li>☺ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Abattage des arbres sénescents</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Traitements chimiques sur les boiseries et agricoles / Vermifuges rémanents des troupeaux</li> <li>☹ Individus percutés ou dérangés / Bruit</li> <li>☹ Collision due au trafic routier</li> </ul>	1316	IC	☹☹☹	☺☹	☹☺	☹	☺☺☺	☹	-	☹	-	-	-	-

Espèces Faune DH2	Facteurs impactant les milieux ☺ = Positif ; ☹ = Négatif	Code Natura 2000	Statut européen	Activités humaines recensées sur le site												
				Urbanisation / Aménagements anthropiques	T1-Gestion forestière	T2-Aménagement DFCI et Pastoralisme	T3-Pratiques agricoles	T4-Zones d'activités, Carrières, Mines et Sites de stockage	T5-Chasse	T6-Pêche en eau douce	T7-Autres activités de loisirs terrestres	M1-Pêche professionnelle	M2-Pêches maritimes de loisir	M3-Plaisance	M4-Plongée sous-marine	M5-Autres activités de loisirs maritimes
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Dynamique naturelle du milieu</li> <li>☹ Incendies</li> <li>☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Modification du régime des eaux</li> <li>☹ Artificialisation des berges</li> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Destructures des gîtes bâtis et cavernicoles</li> <li>☹ Déprise pastorale ou agricole</li> <li>☺ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Mécanisation des pratiques de gestion / Nettoyage à outrance des sous-bois</li> <li>☹ Elimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Traitements chimiques sur les boiseries et agricoles / Vermifuges rémanents des troupeaux</li> <li>☹ Pollution lumineuse</li> <li>☹ Collision due au trafic routier</li> </ul>	1321	IC	☹☹☹	☹☺	☹☺☺	☹	☺☺☺	☹	-	☹	-	-	-	-	-
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Dynamique naturelle du milieu</li> <li>☹ Incendies</li> <li>☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Terrassement / Modification du régime des eaux</li> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Destructures des gîtes bâtis et cavernicoles</li> <li>☹ Déprise pastorale ou agricole / Aucune intervention humaine</li> <li>☹ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Elimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Traitements chimiques sur les boiseries et agricoles / Vermifuges rémanents des troupeaux</li> <li>☹ Pollution lumineuse</li> <li>☹ Collision due au trafic routier</li> </ul>	1323	IC	☹☹☹	☹☺	☹☺☺	☹	☺☺☺	☹	-	☹	-	-	-	-	-
Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> ) -Potentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Dynamique naturelle du milieu</li> <li>☹ Incendies</li> <li>☹ Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Modification du régime des eaux</li> <li>☹ Artificialisation des berges</li> <li>☺ Respect de l'hydrographie</li> <li>☹ Destructures des gîtes bâtis et cavernicoles</li> <li>☹ Déprise pastorale ou agricole</li> <li>☺ Réouverture raisonnée des milieux</li> <li>☹ Elimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux</li> <li>☹ Traitements chimiques sur les boiseries et agricoles / Vermifuges rémanents des troupeaux</li> <li>☹ Pollution lumineuse</li> <li>☹ Collision due au trafic routier</li> </ul>	1324	IC	☹☹☹	☹☺	☹☺☺	☹	☺	☹	-	☹	-	-	-	-	-
Grand dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Concurrence sur la ressource</li> <li>☹ Pollution chimique ou organique des eaux / Macro-déchets</li> <li>☹ Surfrequentation</li> <li>☹ Captures accidentelles</li> <li>☹ Individus percutés ou dérangés / Bruit</li> </ul>	1349	IC	-	-	-	-	-	-	-	-	☹☹	☹	☹☹	☹	☹



C.

# E njeux et perspectives







# 1. Pressions constatées et enjeux socio-économiques

---

Le cahier des charges pour l'élaboration des DOCOB des sites Natura 2000, édité par la DREAL PACA, donne la définition d'un enjeu : « ce que l'on risque de gagner ou de perdre » (dictionnaire Larousse).

Ainsi, pour conclure cette étude, la présente partie du rapport s'attachera à définir les pressions anthropiques impactant sur les milieux naturels ainsi que les enjeux socio-économiques du site.

## a. Les pressions anthropiques impactant sur le site

### 1. Le milieu terrestre : un massif forestier protégé mais à pérenniser

La partie terrestre du site Natura 2000 de l'Estérel est un massif exceptionnel mais, bien que protégé par de nombreuses réglementations, il n'en est pas pour autant dispensé de menaces.

En premier lieu, **le risque incendie** nécessite la plus grande attention. Malgré l'ensemble des mesures prises, celui-ci reste encore très fort sur la totalité du massif. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour le réduire au minimum. En effet, en plus du risque humain important, chaque nouvel incendie affaiblit un peu plus les milieux naturels qui peinent à se régénérer ; preuve en est la faible répartition de forêts mûres dans le site. La **pérennisation d'un pastoralisme extensif et durable** sur le site joue un rôle très important pour lutter contre ce risque par une méthode douce. **L'amélioration des pratiques de débroussaillage** est essentielle afin de réduire au mieux leur impact sur les milieux et l'encouragement d'une **agriculture respectueuse de l'environnement** aide également à lutter contre ce risque.

Ensuite, l'urbanisation, bien que limitée par le périmètre du site classé (notamment sur Saint-Raphaël où il touche 70 % du territoire de la commune), renforce les pressions sur le milieu naturel. La tendance démographique prévoit une croissance importante de la population dans les prochaines années et, bien qu'elle soit amenée à recoloniser les centres-villes et se déplacer vers l'ouest, les **limites du massif sont à surveiller**, particulièrement **au niveau des quartiers de Valescure, du Capitou, de la Tour de Mare, mais également sur la commune de Saint-Jean de l'Estérel, et autour des noyaux urbains du Trayas et d'Agay**.

La **fréquentation du site**, quant à elle, est très variable selon les secteurs, notamment les pistes forestières et le réseau DFCI (ex : zone à euphorbes arborescentes menacée par le piétinement au Rocher St Barthélémy), alors que le cœur du massif reste encore vierge. Dégradation des sentiers et de la flore, pollutions, piétinement, prélèvements, si la majorité des activités recensées dans cette étude tend à respecter l'environnement, **le site n'est pas adapté à une fréquentation de masse et les impacts d'une surfréquentation seraient néfastes**. Ainsi, il conviendra de canaliser et organiser cette fréquentation pour mettre en place une gestion équilibrée de ce site ancré dans le patrimoine local.

Les acteurs impliqués sur cet espace admettent unanimement que les points à travailler sur le massif sont la **gestion, la communication, la concertation et l'organisation**. L'accès de plus en plus difficile au massif à partir des zones urbanisées ainsi que le manque de moyens des acteurs institutionnels, comme l'ONF, matérialisent les difficultés liées à la gestion d'un tel site. Mais la volonté commune de **gérer au mieux l'Estérel d'un point de vue environnemental passe par une coordination des activités humaines et une signalétique adaptée**.

Enfin, le cumul des activités réalisées sur le site entraîne **une dégradation et une pollution des milieux naturels (hydrocarbures, déchets non dégradables, piétinement)**.

### 2. Le milieu marin : un espace à la fois vaste et restreint

Si ce milieu ne contient aucune frontière, excepté celle du cantonnement de pêche du Cap Roux, contraignante pour les pêcheurs, surtout les professionnels, les activités se localisent sur des espaces restreints, aussi bien pour la pêche que pour la plongée. Les plaisanciers ne sont pas en reste car, bien que libres du choix de leur installation, ils se concentrent en majorité à proximité immédiate de sites exceptionnels ou de services (Ile d'Or, Agay).

La **surfréquentation** est donc la principale pression subie par le milieu marin, fragile et facilement dégradable.

L'immensité de la mer, l'absence de voies de circulation matérialisées et l'évolution importante des activités nautiques et sous-marines entraînent **des difficultés de surveillance de ce territoire**.

Ainsi, pour que chacun puisse continuer à exercer son activité sans nuire à l'environnement et en toute sécurité, la gestion des sites à forte fréquentation pourra être améliorée grâce à une **coopération et coordination de tous les acteurs, qui devront disposer de moyens financiers nécessaires, et la surveillance renforcée sur l'ensemble du domaine maritime**. Ce constat fait par la plupart des personnes contactées lors de l'étude, demande une implication de chacun. Tous les intervenants prônent une **meilleure communication interne et externe**.

Le **maintien de la pratique de pêche mise en place par la Prud'homie** de Saint-Raphaël, relativement exemplaire, ainsi que les actions mises en place par la fédération de chasse sous-marine comme la **charte nationale de bonnes pratiques**, devraient **êtres soutenus** car ils tendent à préserver les milieux naturels.

Autre pression qui pèse sur le milieu marin, le **risque de pollutions (hydrocarbures, peintures antifouling, organiques et chimiques...)** dues aux nombreux bateaux fréquentant la zone ainsi qu'aux eaux de ruissellement issues des différents émissaires et cours d'eau présents (lors d'épisodes orageux notamment).

### 3. Le littoral : une interface très fréquentée

Le littoral du site Natura 2000 de l'Estérel, de Boulouris à Anthéor puis au Trayas, est le principal point d'attraction des vacanciers. Entre mer et montagne, ce secteur concentre tous les services et activités indispensables aux locaux et saisonniers.

Plus ou moins urbanisé de manière continue, avec des densités variables **de Saint-Raphaël jusqu'à Anthéor**, les impacts sur le plan paysager sont visibles. Cette portion littorale est soumise à une **forte pression foncière et touristique**.

Espace de villégiature et de transit entre terre et mer, ce littoral urbain qui fait office de frontière avec la partie marine du site, est exposé à la **surfréquentation**, principalement en période estivale. En effet, la plupart des activités proposées sont saisonnières et se déroulent tout au plus sur 6 mois. Celle-ci, combinée à **l'incivisme**, s'accompagne de la hausse du **risque dégradation des milieux (piétinement...)**. La forte densité de population et d'activités sur des espaces restreints est également problématique en matière de sécurité et de conflits d'usages.

L'importance de la zone littorale vient du fait qu'elle constitue **le milieu le plus attractif**, à la fois grâce à son accessibilité, à ses infrastructures, à son cadre paysager, aux nombreuses possibilités qu'elle propose mais également grâce à sa **situation d'interface entre le milieu terrestre et le milieu marin**. C'est ici que pourra être **sensibilisé le plus grand nombre de visiteurs**. Ainsi, pour cette entité, l'enjeu sera d'organiser un accueil du public, une information et une orientation de qualité en développant des outils de communication adaptés aux différents publics et à leur nombre.

**La Corniche d'Or**, liseré naturel entre Anthéor et le Trayas, a une **qualité paysagère exceptionnelle**. Son **statut de forêt domaniale depuis 1870 lui a permis de préserver sa virginité**, renforcée depuis son classement en 1996. Sa fréquentation est limitée aux activités de baignade et aux mouillages au cœur de ses nombreuses criques.



*Littoral de la Corniche d'Or*

**Ainsi, ces trois entités constituent une unité territoriale justement représentée par le site Natura 2000 de l'Estérel.** Ce patrimoine commun, indissociable, renferme des problématiques s'articulant principalement autour de la **surfréquentation, du risque incendie et du risque accidentel de pollution des eaux**. Si le diagnostic ne met pas en évidence de graves dysfonctionnements, différents points peuvent être améliorés (pratiques, signalétique, surveillance, sensibilisation...).

### *b. Enjeux socio-économiques*

A la lumière des éléments ci-dessus, les enjeux émergeant de cette étude sont les suivants :

#### **1. Terrestres**

- Préserver le site contre les incendies de forêt
- Pérenniser la gestion forestière
- Maintenir et renforcer les exploitations agricoles existantes
- Accompagner le développement de l'urbanisation afin de limiter son impact sur les milieux naturels

#### **2. Maritimes**

- Maintenir une pêche artisanale traditionnelle aux « petits métiers »
- Soutenir des activités nautiques et sous-marines non dommageables sur les milieux naturels
- Diminuer, voir éliminer les mouillages forains sur les lieux les plus sensibles du site

#### **3. Transversaux**

- Encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement
- Pérenniser les actions de lutte contre la pollution des eaux
- Renforcer la surveillance du site et la sensibilisation des usagers et professionnels
- Organiser, canaliser et structurer la fréquentation du site

De ce fait, la prise en compte des menaces et enjeux de ce territoire permettrait d'anticiper les problèmes futurs et d'apporter des solutions efficaces issues de réflexions communes pour tendre vers **une gestion concertée et raisonnée contribuant à la préservation des milieux par l'optimisation de pratiques respectueuses de l'environnement, la canalisation de la fréquentation ainsi que la sensibilisation du public.**



*L'Agay, peu avant son embouchure*

## 2. Perspectives

---

Pour respecter l'objectif Natura 2000 de préservation des milieux naturels tout en conciliant les activités humaines, il faut s'appuyer sur l'ensemble des forces vives du territoire désireuses de participer à la sauvegarde de l'Estérel. A partir de la mobilisation des acteurs intervenant sur le site, les actions à entreprendre pourraient être réalisées de manière concertée grâce à l'investissement technique, financier et logistique de chacun et de l'Europe.

### *a. Quels moyens*

Associations, collectivités locales, ONF, structures de sports et de loisirs, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs... la liste des acteurs locaux est longue. Pour aboutir à une gestion concertée de leur part, il est nécessaire de pérenniser, renforcer et simplifier les actions déjà entreprises ainsi que les partenariats entre les différents protagonistes.

L'ensemble des acteurs de loisirs pratiquant une activité sur la forêt domaniale sont disposés à trouver un accord avec l'ONF afin que les règles de concurrence et les modalités de pratique soient définis, cadrés et identiques pour tous.

D'autre part, il serait intéressant de favoriser les produits du terroir et de proximité afin d'encourager l'agriculture.

Des moyens adaptés devront également être mis en commun entre les différentes institutions pour la surveillance en mer.

Une politique volontaire en termes de protection et de valorisation de l'Estérel est indispensable à la réussite de cette entreprise.

L'objectif premier est donc de fédérer les forces en présence et de rechercher de nouveaux types de partenariats. Concernant ceux-ci, on peut évoquer les aides du privé dont l'ONF fait l'expérience avec Ushuaia pour la création d'une réserve biologique de 800 hectares pour 2010/2011. En fonction des résultats, d'autres projets équivalents pourraient être intéressants à mettre en place.

Il pourrait également être recherché une implication plus forte des communes concernées face à la diminution des moyens que l'Etat accorde à l'ONF.

### *b. Pistes d'actions*

A partir de ces constats et des volontés recueillies lors des nombreux entretiens réalisés, une série d'objectifs socio-économiques accompagnés d'actions concrètes ont émergé et sont proposés ci-dessous. Ils seront débattus, adaptés et complétés en groupes de travail lors de la phase d'élaboration du TOME 2 « définition des objectifs et mesures de gestion » du DOCOB qui aura lieu à l'automne 2010.

#### **Objectif 1 : Améliorer la gestion des espaces naturels**

- Limiter l'urbanisation en bordure du site en favorisant une agriculture de qualité (raisonnée ou biologique) et en utilisant l'image véhiculée par le terroir (AOC Cotes de Provence Fréjus)
- Maintenir l'activité de chasse qui entretient les sentiers, régule les populations et participe à l'équilibre des milieux
- Développer l'entretien des friches, milieux ouverts ou la reconquête de certains espaces, par un pâturage localisé et maîtrisé ainsi que sur les ouvrages DFCl afin de différer le débroussaillage mécanique (girobroyage)
- Mise en place d'une charte entre l'ONF, les communes ainsi que les autres collectivités concernées, et les différents acteurs proposant des loisirs avec élaboration d'un cahier des charges commun
- Soutenir la pêche locale afin d'encourager et promouvoir des prélèvements respectueux du milieu marin
- Mise en place d'une charte concernant la plongée et l'ensemble du milieu marin en s'appuyant sur celle de Port Cros

- Installer des ancrages fixes sur les principaux sites de plongée pour limiter l'impact des mouillages
- Renforcer les relations entre les gestionnaires, professionnels et utilisateurs du site en favorisant la coopération et la concertation sur chaque projet
- Etudier la pertinence de la mise en place d'une structure de gestion globale

#### **Objectif 2 : Maîtriser la fréquentation**

- protéger le massif des grandes manifestations sportives
- canaliser les flux de visiteurs sur les sentiers les moins fragiles et les moins exposés
- continuer si possible à favoriser les sentiers à vocation unique
- constituer si nécessaire en fonction des résultats de l'inventaire écologique d'autres réserves à accès limité
- continuer à interdire les sports mécaniques type quad
- règlementer le mouillage des grosses unités principalement sur les sites sensibles (île d'Or, île des Vieilles)
- instaurer une organisation entre les clubs sur les principaux sites de plongée pour limiter l'affluence
- développer des activités accessibles à tous, à petite échelle, où l'impact sur le milieu est limité comme les randonnées aquatique

#### **Objectif 3 : Améliorer l'accueil du public**

- Valoriser les entrées stratégiques du site (Grenouillet, Roussiveau, Golfs de Valescure, Chapelle St Joseph) par la création de points d'accueil et d'information
- Réhabiliter des maisons forestières facilement accessibles au public pour la création de structures dédiées aux milieux naturels : maison de l'Estérel, écomusée, maison de la mer.
- Réaliser un balisage des sentiers homogène, clair, visible, limité et intégré sur l'ensemble du site (sur les parkings notamment)
- Inventorier et mettre en valeur le patrimoine architectural du site (ponts, ouvrages)
- Mettre en place de nouveaux outils de communication disponibles dans tous les lieux touristiques
- Centraliser, organiser et structurer l'offre de manière simple et accessible
- Renforcer l'action de la centrale de réservation 'Estérel Côte d'Azur' et des offices de tourisme des communes du site
- Communiquer sur les risques naturels et les comportements à adapter par affichage sur les sites les plus fréquentés

#### **Objectif 4 : Assurer la sensibilisation auprès du public**

- Adopter dans chaque activité un discours de sensibilisation auprès du public
- Développer les sorties à thèmes
- Associer le secteur éducatif par des interventions en classe et des sorties sur site
- Informer la population sur les richesses du site par le discours et des supports de communication
- Développer l'information aux abords du cantonnement de pêche du Cap roux
- Assurer la formation de tous les acteurs de sports et loisirs par les guides naturalistes
- Développer les journées de nettoyage du milieu terrestre et marin
- Organiser des réunions d'information, des conférences, des ateliers ludiques lors des événements majeurs (semaine du développement durable, journée de l'environnement)

#### **Objectif 5 : Améliorer la surveillance**

- Renforcer les patrouilles terrestres et maritimes sur l'ensemble du site
- Se donner les moyens de financer et de perpétuer une surveillance régulière et efficace du cantonnement de pêche du Cap Roux
- Création d'une patrouille verte pour la partie terrestre
- Développer la coopération entre le sémaphore, véritable tour de contrôle, et les intervenants directs sur terre et sur mer.
- Faire respecter les différentes réglementations en termes d'usages et de pratiques

#### **Objectif 6 : Offrir une alternative concrète et forte au tourisme balnéaire**

- Développer l'offre de randonnée découverte, éducative, historique et culturelle
- Favoriser le tourisme vert en proposant des activités originales à effectif réduit
- Développer l'agrotourisme en proposant hébergements et ventes directes.

**Objectif 7 : Promouvoir l'image du site**

- Mise en avant des produits du terroir (vin, fruits et légumes, miel...)
- Identifier la qualité, l'image du site par un label Natura 2000
- Développer des activités innovantes grâce aux nouvelles technologies (GPS/tag 2D) en adéquation avec les offices de tourisme et la centrale de réservation
- Développer des visites interactives pour les personnes ne pouvant pas accéder au cœur du site en adéquation avec les offices de tourisme et la centrale de réservation
- Favoriser l'achat de véhicules non polluants (terrestres et marins)

# CONCLUSION

---

Le site Natura 2000 de l'Estérel possède des atouts exceptionnels à faire valoir et concentrer, de plus, de nombreux projets innovants. La mise en valeur de ces atouts passe par une prise de conscience du public et une préservation des milieux naturels contre les différents dangers qui les guettent : urbanisation, surfréquentation, incendies, pollutions...

Si les enjeux sont forts, la protection l'est tout autant. La superposition des outils de réglementation, notamment le site classé, a entraîné une certaine difficulté pour la gestion du massif forestier et empêche la réalisation de nombreuses actions. L'Estérel ne doit pas faire l'objet d'une mise sous cloche au regard d'une application de la réglementation trop "malthusianiste" mais au contraire bénéficier d'une gestion participative, intégrée et adaptée qui favoriserait à la fois sa préservation et le développement local. Une synergie est à développer autour de ces formidables richesses naturelles, géologiques, paysagères, historiques et culturelles où tous les acteurs seraient bénéficiaires.

Les activités sur le site sont nombreuses, variées et gérées par des structures locales toutes désireuses de « préserver ce site exceptionnel » qui fait partie de leur patrimoine. Pour cela, les différents protagonistes n'hésitent pas à informer, éduquer et sensibiliser le public, en leur faisant découvrir l'ensemble des richesses naturelles, culturelles et traditionnelles de ce territoire mais elles exercent toutefois une pression sur le milieu.

La diversité des acteurs du territoire, leur implication et leur attachement pour ce site est une opportunité pour favoriser une gestion durable à la fois pour le milieu naturel, mais également pour toutes les activités qu'ils génèrent.

Mais le site est soumis à une fréquentation importante car tous les acteurs et utilisateurs du territoire se côtoient sur des espaces parfois restreints.

Sensibiliser, informer et communiquer sont des actions à renforcer auprès des professionnels, des utilisateurs et du grand public qui ne connaît qu'une infime partie de l'Estérel. Il serait donc utile de faire découvrir les multiples facettes de ce site exceptionnel, des fonds marins jusqu'aux pitons rocheux. L'Estérel est, et doit demeurer, un espace sauvage, ouvert et accessible à tous pour que chacun puisse profiter de sa splendeur.

Enfin, il ne faut pas oublier que le site Natura 2000 de l'Estérel ne constitue qu'une partie du massif géologique qui est lui aussi inclus dans un ensemble plus vaste. L'est Var est d'ailleurs occupé par de nombreux sites Natura 2000 : les étangs de Villepey, l'Argens aux problématiques majoritairement agricoles, mais également la Colle du Rouet et le bois de Palayson. Ces derniers, à la fois issus de la directive oiseaux et habitats, occupent un espace important (11500 et 5500 ha environ) sur la partie occidentale du massif. Il sera nécessaire de prendre en compte les interactions entre eux et le site de l'Estérel et d'adapter les mesures de gestion.

L'intérêt de ce réseau réside bien dans sa nature : une mise en relation des différentes expériences, un échange perpétuel entre les différents sites et la volonté d'aboutir à une gestion globale cohérente tout en conservant les particularités locales.

# BIBLIOGRAPHIE

---

- ATEN, *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000*. Février 2009
- BOUCHON A., *Article voie Med n.11. Carrière des grand caous*. Février 2009
- CEMEX. (s.d.), *Fiche carrière Fréjus-Pont du duc*.
- CENTRALE DE RESERVATION ESTEREL-COTE-D'AZUR, *Bilan d'activité*. 2008
- CCI DU VAR, *Panorama économique*. 2008
- CITADIA, *Diagnostic SCOT Var Est*. 2007
- COMITE DEPARTEMENTAL TOURISTIQUE DU VAR, *Atlas du tourisme varois*. 2008)
- COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, *Baromètre hotellerie de plein air. Fréquentation des campings de Var Estérel*. Eté 2008
- COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, *Bilan de l'opération Balades Nature Commentées*. 2007/2008
- COMITE DE BASSIN RHONE MEDITERRANEE, *Etat des lieux Directive Cadre sur l'Eau*. 2005
- CONSEIL GENERAL DU VAR, *Schéma départemental de la mer et du littoral*. 2008
- CONSEIL GENERAL DU VAR, *22 circuits de promenades et randonnées pour cyclotouristes*. 2005
- DIREN PACA, *Massif de l'Esterel Oriental. Catalogue départemental des sites classés*. 2007
- ENQUETE DE CLIENTELE SROAT, *La clientèle touristique de Var Est*. 2003
- ETAT, *Loi littoral-les coupures d'urbanisation (L.146-2)-Département du Var*. (s.d.).
- Etudes LGV Méditerranée. 2003-2007
- FAURE K.& AL., *diagnostic de la frange littorale de Saint-Raphaël*, 2007
- FFME Var, *Topoguide d'escalade: Massif de l'Estérel*. 2006
- FRANCE STATION NAUTIQUE, *Chiffres clés*. 2008
- FRANCOUR P., SEYTRE C. *Le cantonnement de pêche du Cap Roux : bilan des quatre premières années 2004-2007*. Contrat Mairie de Saint-Raphaël et Université de Nice-Sophia Antipolis: LEML publ. 2007
- G2C ENVIRONNEMENT. *Etat initial de l'environnement SCOT Var Est*. Citadia. 2007
- JOACHIM P., PONCHON A., *Le guide du littoral varois. Gap*. 2007, Juillet
- MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL, *Plan local d'urbanisme règlement officiel à partir du 27 Avril 2009*. 2009
- MINISTERE DE LA DEFENSE, *Programme de réhabilitation du sémaphore du Dramont*. 2009
- OFME PACA, Esterel. *Les espaces forestiers en PACA*. 2003



ONF, *Aménagement de la forêt domaniale de l'Estérel 1993-2007*. 1992

PACA, OFME, ESTEREL, *Les espaces forestiers en PACA*. 2003

REGIE DES PORTS RAPHAËLOIS, *Etude d'impact, Projet de restauration du port de plaisance d'Agay*. 2008

SOLER E., *Diagnostic stratégique*, Communauté d'Agglomération Fréjus-Saint-Raphaël. 2009

TERCIA, *étude stratégie foncière, volet 2 p32*. Juillet 2007

Sites internet :

[www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr)

[www.agay.fr](http://www.agay.fr)

[www.agglo-frejus-saintraphael.fr](http://www.agglo-frejus-saintraphael.fr)

[www.anestérel.com](http://www.anestérel.com)

[www.aqualog-international.com](http://www.aqualog-international.com)

[www.bateauxsaintraphael.com](http://www.bateauxsaintraphael.com)

[www.bibliothèqueenligne.espaces-naturels.fr](http://www.bibliothèqueenligne.espaces-naturels.fr)

[www.ca83.fr](http://www.ca83.fr)

[www.camptocamp.org](http://www.camptocamp.org)

[www.cdffme83.com](http://www.cdffme83.com)

[www.cdig-var.org](http://www.cdig-var.org)

[www.cdrp83.free.fr](http://www.cdrp83.free.fr)

[www.cyclotourisme83-ffct.org](http://www.cyclotourisme83-ffct.org)

[www.Estérel-terrassement-environnement.com](http://www.Estérel-terrassement-environnement.com)

[www.fcsmpassion.com](http://www.fcsmpassion.com)

[www.infoclimat.fr](http://www.infoclimat.fr)

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[www.littoral-varois.com](http://www.littoral-varois.com)

[www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

[www.ofme.org](http://www.ofme.org)

[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

[www.paca.drire.gouv.fr](http://www.paca.drire.gouv.fr)

[www.paca.ecologie.gouv.fr](http://www.paca.ecologie.gouv.fr)

[www.pacapeche.free.fr](http://www.pacapeche.free.fr)

[www.paysdefayence.free.fr](http://www.paysdefayence.free.fr)

[www.safer-paca.com](http://www.safer-paca.com)

[www.station-nautique.com](http://www.station-nautique.com)

[www.varmatin.com](http://www.varmatin.com)

[www.ville-saintraphael.fr](http://www.ville-saintraphael.fr)

[www.visitvar.fr](http://www.visitvar.fr)



# ANNEXES

---

- Listing des personnes contactées pour l'inventaire socio-économique
- Exemple de questionnaire socio-économique
- Comptes-rendus des entretiens réalisés pour l'étude socio-économique
- Rapport présentant le bilan de l'état foncier du site

## ANNEXE 1 : Listing des personnes contactées

	ORGANISME	PERSONNE CONTACTEE	FONCTION	TYPE DE CONTACT
1	Conseil général	Aude Pradayrol	Chargée de mission pour le schéma départemental de la mer et du littoral	Entretien individuel Mardi 03 mars/10h00
2	Office du Tourisme de Saint-Raphaël	Annie Seuzaret	Service communication	Entretien individuel Lundi 23 mars/09h30
3	Communauté d'agglomération Fréjus-Saint-Raphaël	Emmanuel Soler	SCOT, données socio-économiques	Entretien individuel Jeudi 02 avril/9h00
4	Musée archéologique de Saint-Raphaël	Anne Joncheray	Directrice	Entretien individuel Lundi 11 Mai / 9h
5	LACOVAR	Patrick Laffitte		Entretien individuel Mardi 12 Mai/14h30
6	Propriétaire foncier, Eleveur d'ânes	François Ballestra		Entretien individuel Lundi 18 Mai/08h15
7	Station nautique	Jean pierre Martin	Directeur	Entretien individuel Lundi 18 Mai/14h00
8	ADEE (association pour le développement de l'éducation à l'environnement)	Jean-François Lanier		Entretien individuel Mardi 19 Mai/09h30
9	Jeunes Agriculteurs	Sébastien Perrin	Secrétaire général 83, délégué du Canton	Entretien individuel Mardi 19 Mai/13h45
10	Conseil général	J.L.Loeuillard	Chargé de mission mer et littoral	Entretien individuel Mercredi 20 Mai/09h30
11	Chambre d'Agriculture/ADASEA	François Drousy	Chef de service	Entretien individuel Mardi 26 Mai/9h30
12	Syndicat mixte du Pays de Fayence	Frédéric Michelangeli		Entretien individuel Mercredi 27 Mai/09h00
13	Chambre des arts et métiers	Roland Lejolif	Agent de développement économique	Entretien individuel Mardi 2 Juin/09h00
14	Les Amis du PNR Estérel Côte d'Azur (et l'association Valescure)	Pierre Fernex		Entretien individuel Mercredi 3 juin/10h30
15	Var-est nature	Serge Roméo	Président	Entretien individuel Mercredi 3 Juin/15h00
16	Syndicat intercommunal pour la protection du Massif forestier Association des amis de la forêt domaniale de l'Estérel Comité communal des feux de forêts (CCF Fréjus)	Jean pierre Maurin		Entretien individuel Vendredi 5 Juin/14h00
17	Association sanitaire apicole varoise/Rucher école du var	Jacques Poujol		Entretien individuel Mardi 9 Juin/08h30
18	JDC loisirs et découverte	Mr. Di Caro		Entretien individuel Mardi 9 Juin/13h30
19	SAFER	Pierre Jardin	Technicien Var Est	Entretien individuel Mercredi 10 Juin/11h00
20	Maison du tourisme Estérel côte d'azur	Mr. Courvoisier		Entretien individuel Mercredi 10 Juin/14h30
21	Eco-loisir développement	Gérard Olive	Guide naturaliste	Entretien individuel

				Vendredi 12 juin/11h00
22	Sémaphores Dramont	Franck Maurice	Premier maître	Entretien individuel Lundi 15 Juin/09h00
23	ONF	Bernard Bietta	Garde forestier de l'unité territoriale Grand Estérel	Entretien individuel Lundi 15 Juin/15h30
24	ONF	Philippe Renaud Bezot	Directeur de l'unité territoriale Grand Estérel	Entretien individuel Lundi 15 Juin/15h30
25	Les 3 fers	Robert Leyret	Président	Entretien individuel Mardi 16 Juin/10h30
26	Bergerie	Anne Bachet	Bergère	Entretien individuel Jeudi 18 Juin/11h00
27	Terrescale	Olivier Auneau		Entretien individuel Vendredi 19 Juin/09h00
28	CERPAM	Pascal Thavaud	Technicien Var	Entretien individuel Lundi 22 Juin/14h30
29	Agathonis plongée	Bruno Vaccaro		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, présent
30	Club de plongée St Ferréol	Christian Jaffard		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, présent
31	Autres regards	Marjorie Ughetto	Guide naturaliste	Entretien individuel Mercredi 24 Juin/09h00
32	Var sport nature	Parizet geraldine		Entretien individuel Jeudi 25 Juin/15h00
33	Association des pecheurs plaisanciers du port de Poussai	Jean-Claude Berreta	Président	Entretien individuel Lundi 29 Juin/14h00
34	Prud'homme de pêche	Patrick Roméo	Premier prud'home	Entretien individuel Mardi 30 Juin/14h00
35	Base nautique Collectif des chasseurs sous- marins (fédération de chasse sous marine Passion) Ecole de voile municipale d'Agay	Marc Aernouts		Entretien individuel Mercredi 1 Juillet/16h00
36	Association agréée de pêche et de protection du milieu marin	Robert Dancette	Président	Entretien individuel Jeudi 2 juillet/17h00
37	Slide Water camp	Mr. Dauzac	gérant	Entretien individuel Lundi 6 Juillet/11h00
38	Rand'eau aventure	Mr. Nicol	Gérant	Entretien individuel Lundi 6 Juillet/15h00
39	Papagliss	Pascal chicheportiche	gérant	Entretien individuel Mercredi 8 juillet/10h00
40	Ville de Fréjus	Bernard Gelezuinas Yves Jacob	Directeur du service forêts Directeur du service environnement	Entretien individuel Vendredi 18 septembre/08h30
41	Ville de Fréjus	Alain Abba	Responsable de la forêt communale de Fréjus	Entretien individuel Vendredi 18 septembre/10h00
42	La diane de l'estérel	Gilbert Chapuis	Président	Entretien individuel Vendredi 25 septembre /14h00

43	Fédération départementale des chasseurs du Var	Alain Millanello	Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Estérel	Entretien individuel Lundi 28 septembre /15h00
44	La Fréjussienne	M. Ballestracci	Président	Entretien individuel Lundi 28 septembre /15h00
45	Ville de Bagnols-en-Forêt	M. Ravalec	Secrétaire général	Entretien individuel Lundi 5 octobre/09h00
46	Ville de saint-Raphaël	Lucien Bertani	Responsable PPRIF et CCF St Raphaël	Entretien individuel Vendredi 9 octobre/10h00
47	ONCFS	Daniel Mathieu		Entretien individuel Mardi 17 octobre/10h00
48	Mairie de Saint-Raphaël Association des propriétaires fonciers de Saint-Raphaël	Jean-Pierre Paban	Conseiller municipal Président	Entretien individuel Mercredi 21 octobre / 15h00
49	ONF	Bernard BIETTA	Garde forestier de l'unité territoriale Grand Estérel	Entretien individuel Mercredi 21 octobre/09h00
50	ONF	Romain Fleuret	Garde forestier de l'unité territoriale Grand Estérel Animateur du SIPME	Entretien individuel Lundi 23 octobre/09h00
51	ONF	Philippe Renaud Bezot	Directeur de l'unité territoriale Grand Estérel	Entretien individuel Lundi 23 octobre/09h00
52	Domaine agricole du Grenouillet	Claude Rothstein	Propriétaire	Entretien individuel Mardi 4 mai 2010-14h00
53	Domaine du Rastel d'Agay	Jean d'Agay	Propriétaire	Entretien individuel Mercredi 5 mai 2010-15h00
54	Domaine de la Colle	Jean-Pierre Paban	Propriétaire agriculteur	Entretien individuel Mercredi 5 mai 2010-17h00
1	Camp 4	Mr. Le flem		Entretien téléphonique
2	CCI (Saint-Raphaël)	Crole Petroni		Entretien téléphonique
3	CERPAM- Service élevage	Franck Tilotto	Directeur	Entretien téléphonique
4	Chambre d'agriculture	Stéphanie Vinçon	dossiers MAET/rapport	Entretien téléphonique
5	Contraste et fusion	Mr. Jérôme		Entretien téléphonique
6	Fédération française des ports de plaisance	Vronique Turquand	Président de l'union PACA	Entretien téléphonique
7	ONF	Denis Roux	Carto CAD	Entretien téléphonique
8	ONF	Guy Leroy	SIG	Entretien téléphonique
9	ONF	M. Girardo	Responsable des aménagements des forêts du Var gérées par l'ONF	Entretien téléphonique
10	T.M.R les bateaux de Saint-Raphaël /Capitaine Nemo	Mme Ghio		Entretien téléphonique
11	SCEA La Moure Domaine du Grenouillet	M. Gros	Gère les vignes en fermage du domaine	Entretien téléphonique du 5 mai 2010
12	Ferme de Valsecure	M. Cottu	Propriétaire	Entretien téléphonique du 6 mai 2010
13	Pépinière grossiste « La générale	M. Thomas	Propriétaire gérant	Entretien téléphonique

	des Jardins »			du 6 mai 2010
14	DREAL PACA	Sophie Héréte	Inspecteur des sites classés	Entretien téléphonique du 6 mai 2010
15	Association agréée de pêche et de protection du milieu marin	Robert Dancette	Président	Entretien téléphonique du 30 avril 2010
16	ONEMA	Michel Niveau	Chef de service	Entretien téléphonique du 5 mai 2010
1	Association des Naturalistes du Var	Jacques Russier		Courriel envoyé
2	Avenir écologie	Christine Sevette		Courriel envoyé
3	CCI (Toulon)			Courriel envoyé
4	CCI service économique	Joanin Mailhan	Responsable du service	Courriel envoyé
5	CLARISSE environnement	François Chapon		Courriel envoyé
6	Club nautique de Saint-Raphaël	Louis michel Fabre	Président	Courriel envoyé
7	DRIRE PACA	Serge Planchon	Responsable mise en sécurité des mines et carrières	Courriel envoyé
8	Ranch Estérel	Mme Laroche		Courriel envoyé
9	Sud Concept	Mme Meisbourg		Courriel envoyé
10	Aventure sous marine	Mr. Martinez		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
11	Centre de plongée du Dramont	Mr. Desvignes		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
12	Centre International de Plongée Fréjus	Séphane Bordenave		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
13	Club de plongée d'Agay	Mr. Trivière		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
14	Club sous l'eau	JP Marin		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
15	Ecole de plongée Ile d'or	Mr. Rambow		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
16	Estérel plongée	Mr. Sollily		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
17	Euro-plongée	Mr. Barré		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
18	H2O (comité d'entreprise d'EDF)	Patrick Benazeth		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
19	Palanqué			Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés
20	Sympathique palanqué	Joël Aillaud		Réunion d'information Lundi 22 juin/18h30, abs, Courriels envoyés

## ANNEXE 2 : Exemple de questionnaire socio-économique

Site Natura 2000 de l'Estérel (FR 9301528)

### Questionnaire socio-économique

#### ACTIVITES DE LOISIRS SOUS-MARINS

Natura 2000



#### **Date de l'entretien :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nom de la structure :

Date de création :

#### **Votre activité :**

1) Pourriez-vous nous décrire quelles sont les activités que vous pratiquez/proposez ?

-

2) Dans quels secteurs géographiques pratiquez-vous ces activités ?

3) En général vous vous rendez dans le site environ :

Plusieurs fois par semaine

1 fois par semaine

1 fois par mois

5 fois par an

1 fois dans l'année

Jamais

Autre

4) Est-ce à des jours fixes ? *si oui, lesquels :*

Oui :

Non

5) Avec combien de personnes ? Quel type de public ?

6) Existe-t-il certains secteurs qui sont interdits à votre activité ? Si oui lesquels ?



- 7) Pourquoi ?
- 8) A quelle période pratiquez-vous ?
- 9) Quelle est la durée moyenne de vos plongées ?
- 10) Est-ce que l'offre proposée correspond à la demande ?
- 11) Comment définiriez-vous l'impact de la plongée sur le site de l'Estérel ?
- Positif  Négatif
- Neutre
- 12) Pourriez-vous l'améliorer ?
- Oui  Non
- 13) Par quels moyens ?
- Plus de fonds  Plus de contacts avec les acteurs
- De nouvelles méthodes de travail  Utilisation d'autres sites moins fragiles
- Une meilleure communication (publicité)  Autre

#### Les autres acteurs:

- 14) Connaissez-vous les autres acteurs du site et avec lesquels entretenez-vous des relations ?

- -

- -

- 15) Quels impacts ont leurs activités sur la votre ?

Positif  Neutre

Négatif

- 16) Quels sont vos relations vis à vis de ces autres activités ?

Excellentes  Mauvaises

Bonnes  Inexistantes

Neutre

#### L'évolution de votre activité :

- 17) Quelle a été l'évolution de la plongée sous-marine dans notre secteur et quelles en sont les perspectives d'avenir ? Comment ce phénomène se traduit-il localement ? Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les plongeurs ?

18) Comment qualifierez-vous l'évolution de la plongée au cours de ces dernières années ?

- En progression  
 Stable

En régression

19) Comptez-vous continuer à exercer cette activité ?

Oui

Non

20) Quels sont vos besoins, vos souhaits ?

-  
-

-  
-

21) Quels sont vos craintes ?

-  
-

-  
-

### Natura 2000 : un outil de gestion raisonnée et concertée du territoire

22) Pensez-vous qu'il est possible de protéger des espèces et des espaces tout en maintenant des activités traditionnelles ou de loisir ? Si oui, comment ?

Oui :

Non

23) Selon vous, quel est l'impact (positif et négatif) de la plongée sur les habitats naturels, la faune et la flore du site?

-  
-

-  
-

24) Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de Natura 2000 ?

-  
-

-  
-

25) Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la désignation de ce site Natura 2000 ? *Si oui, lesquelles :*

Oui :

Non

-  
-

26) D'après vous quels seront les impacts du site Natura 2000 sur la plongée ?

- Très positifs  
 Plutôt positifs  
 Nuls

- Plutôt négatifs  
 Très négatifs

27) Participerez-vous à la concertation et aux réflexions mises en œuvre sur ce site ?

- Oui  Non

### Votre perception du site de l'Estérel

28) Quel est, selon vous, l'intérêt du site de l'Estérel? (*plusieurs réponses possibles*)

- Paysager  Géologique  
 Naturel  Aucun  
 Patrimonial  Autre  
 Touristique

29) Quel ensemble représente pour vous le mieux l'Estérel ?

- Le milieu marin  Le massif et ses sommets de roche rouge  
 Le littoral avec ses plages et côtes rocheuses  La végétation méditerranéenne  
 Autre

30) Vous trouvez que dans ce(s) lieu(x) la fréquentation du site est :

- Excessive  Raisonnable  
 Forte  Faible  
 Moyenne  Inexistante

31) Que pensez-vous de la gestion du site ?

- Bonne  Moyenne  Mauvaise

32) Quels sont pour vous les points à améliorer ? (*plusieurs réponses possibles à classer par priorité*)

- Desserte/accessibilité (fréquence des transports en commun)  
 Information/communication  
 Entretien (sentiers, aire de pique-nique, routes...)  
 Accueil du public (guide, point d'accueil...)  
 Structures/aménagements (balisage, mobilier, stationnement...)  
 Activités proposées (sport, découverte du site, culture et histoire...)  
 Contrôles (patrouilles, gardes, respect de la réglementation...)  
 Sécurité (postes de secours, sentiers sécurisés...)  
 Protection des espèces et des habitats (zones interdites d'accès, encadrement du public...)

33) Pensez-vous que la population soit assez informée et sensibilisée sur la richesse et la fragilité du site ?

- Oui  Non  
 Peut mieux faire  Ne sais pas

34) Selon vous quel est le risque le plus important pour le site de l'Estérel et ses richesses?

- L'urbanisation  Les pollutions (atmosphérique, marine, des sols et de l'eau)  
 Les activités touristiques et sportives  Le réchauffement climatique  
 La surfréquentation  Les espèces invasives  
 Une réglementation trop contraignante  Les ravageurs/maladies phytosanitaires  
 Les incendies

## ANNEXE 3 : Comptes-rendus des entretiens

---

**Date de l'entretien : Lundi 11 Mai 2009 9h00**

**Nom : Joncheray**

**Prénom : Anne**

**Nom de la structure : Musée archéologique**

- Directrice du musée depuis 5 ans.
- Plongeuse indépendante qui « fédère » les différents clubs de plongée
- 150 plongées par an pour les recherches archéologiques (travail et loisir à la fois), ne fréquente que le milieu marin faute de temps
- Présence de deux associations de plaisanciers aux visions antagonistes au port de Santa Lucia
- Beaucoup de plongées indépendantes (belges) à Agay et au Dramont sur les deux pointes de la rade d'Agay (les chrétiennes notamment avec les péniches). Ces plongeurs fréquentent des profondeurs plus importantes du fait de leur expérience et ne dérange donc pas les clubs.
- 10 clubs de plongée au total qui pratiquent sur le littoral de la commune
- Anneaux installés illégalement sur les sites de plongées importants suite à la longueur de l'examen du dossier et à l'impact du mouillage forain sur le milieu marin. Un dossier est en cours de montage concernant le site du Lion de Mer.
- Activité de plus en plus encadrée avec de moins en moins d'indépendants faute de temps et d'argent.
- Grosse fréquentation du lion de mer et faible du cap roux
- Essayer de redynamiser la fête du Nautisme
- Sensibiliser les touristes avec des tracts et des affichages dans les clubs de plongée (Boulouris, Agay, Dramont) ou autre point de remplissage d'air (station service Shell du Dramont, décathlon).
- Fréquentation = 35 à 40 mille plongées annuelles sur Saint-Raphaël :
  - Aventure sous marine = 3500
  - Euro plongée = 12000 (Boulouris)
  - CIP port Fréjus = 6000
  - Sympathisant palanqué = 4000
  - Palanqué = 2500
  - Club sous l'eau = 5000
  - Agay = 4000
  - CIP Dramont = 4000
  - Agathonis = 2500 (Agay)
- L'évolution de l'activité est stable ces dernières années, mais les pratiques ont changées, la plongée est plus basée sur le loisir que l'apprentissage. On a donc moins de plongeurs autonomes et plus de groupes qui plongent ensemble.
- Relations avec la prud'homie, la station de voile et la fédération de chasse
- L'état des fonds marins s'est amélioré en 20 ans. Les espèces sont plus nombreuses et les populations plus importantes.

- Présence de la chasse avec les apnéistes à la gachon, les chasseurs au harpon (autorisé dans le var par période) qui fait des dégâts lors des compétitions et la pêche à la ligne qui cause beaucoup de désagrément. A noter que l'évolution des mentalités a conduit à limiter les activités préjudiciable à l'environnement. Toutefois il serait bon d'interdire les compétitions de chasse au harpon. Fédération de chasse sous-marine (Olivier Bardoux et Yann Bisquis).
- La plongée est une activité très contemplative, surtout de nos jours, la saison s'étale de Mai à septembre

### **Propositions**

- Mettre en place un roulement des sites de plongée ou un nombre limité de bateaux par sites
- Favoriser les bateaux électriques
- S'inspirer de Port Cros avec leur charte de plongée
- Créer une maison de la mer, point d'accueil et d'information du public tourné vers l'environnement qui servirait également de centrale de réservation.
- Importance de la mise en place des ancrages fixes
- Les craintes concernent la restriction ou l'interdiction de la pratique
- Désire participer à la concertation et aux réflexions
- La surfréquentation et une réglementation trop contraignante serait préjudiciable au site de l'Esterel (pour le marin).
- Manque d'information et de sensibilisation de la population sur la richesse et la fragilité du site
- Nombreux intérêts du site, notamment la richesse des fonds et l'aspect géologique unique (rhyolithe)

**Nom : Laffitte**

**Prénom : Patrick**

**Nom de la structure : Association Lacovar**

**Date de l'entretien : Mardi 12 Mai 2009 14h30**

**Adresse : Passerelle de la Gare, rue Waldeck Rousseau 83700 Saint-Raphaël**

**Date de création : 1967**

- Administrateur Mer et Administrateur régional pour l'union régionale vie nature (URVN)
- LACOVAR appartient en effet à un réseau associatif national composé de Var nature environnement à l'échelle départemental, l'URVN à l'échelle régionale et France nature environnement à l'échelle nationale. LACOVAR est fondateur de l'URVN. Elle envisage de devenir une mini fédération en regroupant plusieurs associations.
- Cette association est composée de 450 adhérents dont tous les membres sont retraités. Elle est agréée pour l'arrondissement de Draguignan qui regroupe 58 communes. Beaucoup de membres ne vivent pas à Saint-Raphaël et sont répartis en France (résidents secondaires ou locaux expatriés). Les personnes constituant l'association sont hautement qualifiées et regroupent un large domaine de connaissances. L'association s'appuie également sur la mémoire locale entretenue par les anciens.
- LACOVAR se veut une force de proposition agréée en environnement et éducation, ses actions sont variées. Au niveau éducatif, sensibilisation ils organisent notamment des sorties, des journées à thème (forêt, rivière). L'association suit et participe à l'élaboration de nombreux projets et documents comme le SCOT, le PLU, le PPRIF, le pôle mobile environnement, les problèmes posés par la ferme aquacole ou encore le cantonnement de pêche du Cap Roux. Une des volontés actuellement est d'initier un contrat de Baie entre Saint-Tropez et Saint-Raphaël.
- Les actions sont efficaces, mais l'investissement est énorme dans le temps, et des problèmes de mentalité empêchent encore la bonne conduite de certains projets. Pour améliorer l'efficacité, il est nécessaire de récupérer plus de fonds par des subventions nouvelles (agence de l'eau actuellement) afin de pouvoir recruter un permanent. Les ressources se limitent aux adhérents et subventions.
- Travail en collaboration avec tous les acteurs du territoire, très bonnes relation avec les autres associations. Participation à de nombreux comités de pilotage dont le notre. Très bonne relation avec la communauté d'agglomération. Certains projets entraînent plus de réticence de la part des communes parfois. Bonnes relations dans l'ensemble.
- Association de quartier de Boulouris est très active avec 500/600 adhérents. Mme Thomas, élue du quartier préside cette association.
- Parmi les évolutions souhaitées, le recrutement d'un permanent, un renouvellement plus actif car on observe un vieillissement des adhérents. L'obtention du label de Centre Permanent d'Innovation pour l'Environnement (CPIE) est souhaitée car elle permettrait de récolter des fonds publics plus facilement et de travailler en collaboration directe avec le conseil général et régional. Bien que déjà en progression avec la prise en compte de nombreux projets, LACOVAR souhaite également étendre son domaine d'activité.
- Malgré tous les efforts, certains projets n'arrivent cependant pas à aboutir faute de moyens et de certaines mentalités (problème de déchets dans la plaine de l'Argens entraînant une pollution des eaux).
- Maintenir les activités traditionnelles tout en favorisant l'entretien des espaces « ouverts », permet de protéger les espèces et leurs habitats. Activité et protection de l'environnement n'est donc pas incompatible.
- La Réhabilitation des maisons forestières aux points d'entrées du massif en écomusée, l'ouverture du Massif pour une meilleure connaissance, ainsi que le développement du tourisme

vert (forte demande) sont autant de projets à réaliser. Il faut sensibiliser, informer et communiquer.

- L'importance de la prise en compte de l'aspect environnemental par une gestion concertée est un point positif de Natura 2000. Cependant, les moyens mis à disposition pour la gestion ne sont pas assez efficaces.
- Les retombées du site Natura 2000 seront positives pour les activités de LACOVAR, avec un intérêt du public exacerbé et donc peut être plus d'adhérents. La gestion engagée les aidera dans leurs démarches.
- Créer un forum sur le site internet pour pouvoir répondre aux questions des internautes
- Participation à la concertation.
- On note un problème de surfréquentation au Dramont
- Observation de grands murins au sémaphore, le Dramont est un site exceptionnellement riche.
- Parapente motorisé au Dramont
- Le sémaphore du Dramont est le plus visité en Méditerranée (700 personnes par an) 90 nautiques de vision. Il délivre l'autorisation pour les permis de construire pouvant constituer un obstacle pour son radar. Il constitue une barrière climatique, les conditions sont différentes à l'Est et à l'Ouest du Cap.
- Dossier du président de l'association sur l'historique des projets
- Le projet de PNR qui n'a pas abouti est antérieur au classement de l'Estérel en site classé.

**Date de l'entretien : Lundi 18 Mai 2009 14h00**

**Nom : Martin**

**Prénom : Jean pierre**

**Nom de la structure : Station Nautique**

**Adresse :**

**Date de création :**

- Directeur de la station nautique Saint-Raphaël 2 étoiles depuis 1999
- Cette fédération de voile dynamique s'est orientée vers une recherche de qualité ce qui lui a permis d'obtenir le label France Station Nautique (équivalent du pavillon bleu pour les ports).
- Ce label est basé sur la proposition de projets, actions concertées et objectifs étalés sur un calendrier de 5, 10 et 15 ans.
- La création d'un centre d'activité sur la base d'Agay et la mise en place d'ancre à vis rentre dans ce cadre
- Le comité de pilotage composé des représentants des activités (1 personnes de chaque) se réunit une fois par trimestre et plus si besoin depuis 9 ans.
- La station est gérée par une association qui sert à la fois de banque de données et de réception de doléances.
- Sont mis en avant l'aspect aménagement du territoire, l'aspect qualité, l'aspect touristique (coordination) et une organisation avec les autres services le but étant de réunir tous les acteurs mer.
- Aujourd'hui, ce sont 55% des acteurs qui concentrent environ 80% des pratiquants qui travaillent avec la station. Ils s'engagent sur les critères et la charte du label
- Comme activités et organisme de sports et loisirs on peut citer :
  - La plongée, ports et sentier littoral (les belges et hollandais qui viennent avec tout leur matériel sont difficile à sensibiliser pour les intégrer il faut augmenter la vie associative)
  - La voile qui est importante sur l'ensemble du littoral (vieux port avec un centre de voile, Santa Lucia avec le centre nautique et le yacht club, poussai avec une association, Agay avec le Wind Club)
  - Les activités de glisse et de loisir (parachutisme ascensionnel, glisse, ski nautique...) majoritairement saisonnière (6 mois) Vieux Port, Santa Lucia, Agay, Dramont
  - le centre nautique avec environ 10000 passages par an.
- Parmi les acteurs à prendre en compte, on peut noter le chantier naval et le cheeplander, la prud'homie, la gendarmerie maritime, la brigade de police municipale.
- Les activités qui ont progressées depuis 30 ans avec des infrastructures qui n'ont pas toujours suivies, ralentissent depuis 10 ans du fait de la saturation du territoire entre autre.



**Date de l'entretien : Mardi 19 Mai 2009 9h30**

**Nom : Lanier**

**Prénom : Jean-François**

**Nom de la structure : Association pour le développement et d'éducation à l'environnement**

**Adresse : 842 rue Jean Giono Bat.B Antoine Caire 83600 Fréjus**

**Date de création : 1996**

- Cette association indépendante agréée par l'éducation nationale regroupe 5 CDI et regroupe 30 adhérents provenant de tous les horizons (ingénieurs, retraités...)
- Entrée comme emploi jeune en 1999 il est maintenant le directeur.
- L'ADEE propose plusieurs activités :
  - Un important volet éducation à l'environnement pour les scolaires, les centres de loisirs mais aussi le grand public.
  - Création de programmes éducatifs avec des ateliers pédagogiques, création de supports, organisation de manifestations (également pour les professionnels).
- Quelques exemples d'actions : salon méditerranéen de la maîtrise de l'énergie (palais des congrès de Saint-Raphaël), fête de la science, journées de l'environnement de Nice, actions sur les feux de forêts à Levens, semaine du commerce équitable
- L'ADEE prend en charge la partie animation du CEEP et intervient comme consultant dans des cercles de réflexion régionaux.
- Réalisation de documents d'informations : classeur sur les sources de la Siagniole destiné aux professeurs pour une application dans les classes, création d'un guide touristique avec des recommandations sur les pratiques sur les étangs de Villepey (en vente dans les campings), création de nombreux guides (collection Cap sur...)
- Organisation de manifestations ludiques telles que la carte au trésor et utilisation de nouvelles technologies pour toucher un public plus large et plus jeune avec l'utilisation du tag 2D. De plus, un jeu électronique en français et en anglais va être mis en place dans les campings et villages vacances afin de transmettre le patrimoine local aux touristes et de modifier leur comportement pour protéger celui-ci. A noter également la réalisation d'un film éducatif de 20 minutes sur l'eau (à faire valider par l'éducation nationale).
- Enfin, l'ADEE participe à des campagnes de sensibilisation avec le guide pratique éco-gestes, intervient toute la saison estivale avec environ 800 plaisanciers sensibilisés par saison en faisant signer une charte d'engagement sur un territoire de Saint-Raphaël à Saint-Tropez.
- Deux animatrices bilingues vont être embauchées pour satisfaire aux besoins.
- Initiative des jardins familiaux au Luc en Provence avec la gestion de micro-projets, l'éducation pour créer un lien social avec la population des quartiers difficiles en réhabilitation.
- Des subventions sont attribuées pour l'espace info-énergie qui est un conseil gratuit aux particuliers et petites entreprises et gère 22500 personnes sur tout l'est-Var. Cet espace qui vient d'être lancé aura pour but de proposer la visite d'un appartement témoin sur l'énergie et des ateliers pédagogiques sur des thématiques annuelles. En moyenne sur ces espaces, le département investit 7000 euros par conseils.
- L'ADEE est financée à part égale par les prestations et des subventions (pour des contrats d'objectifs). Elle répond aux appels d'offre.
- Les actions de l'association sont jugées insuffisantes faute de moyens.
- Relations avec LACOVAR, ONF et CEEP, bonnes relations dans l'ensemble.
- L'association à la volonté d'embaucher 5 personnes supplémentaires en CDI, cependant si l'activité reste stable, le milieu et le type de fonctionnement (marchés, faible moyens) fait que le facteur risque est important (incertitude).
- Volonté d'ouvrir une antenne au Luc.

- Retombées positives de Natura 2000 : maîtrise de l'urbanisation, concertation, accès à l'information
- Volonté de participer à la concertation.
- La commune des Adrets-de-l'Estérel souhaite créer un écomusée en lieu et place de l'entreprise Capa et fils en mémoire de Mr. Georges Capa (voir son livre Mon ami l'Estérel)
- Depuis plusieurs années, la pollution est moins importante, apparition de seiches et de spirographes.
- Volonté de développer les activités sur le site de l'Estérel et les outils d'éducation à l'environnement.
- Proposer un guide naturaliste qui soit en complémentarité avec l'ONF.
- Il faut informer les visiteurs pour qu'ils soient autonomes et responsables.

**Date de l'entretien : Mardi 19 Mai 2009 14h00**

**Nom : Perrin**

**Prénom : Sébastien**

**Nom de la structure : Jeunes agriculteurs**

**Adresse : Roquebrune sur Argens**

**Date de création :**

**Numéro de téléphone : 06.86.58.44.05**

- Il représente le département du var (secrétaire général) et est délégué du canton.
- MSA : ensemble des parcelles cadastrales exploitées avec leurs activités. Le directeur est Mr. Charbonnier
- L'Argens est la troisième plaine la plus fertile d'Europe.
- Pratique d'une agriculture raisonnée : on attend les seuils limites de productivité pour engager un traitement. Le travail du sol est préféré aux herbicides chimiques pour éliminer les adventices.
- L'agriculture biologique qui injecte une grande partie de cuivre et de soufre dans le sol pour une action phytosanitaire pourrait déstabiliser les sols.
- Pour réduire les risques, il faut se diversifier au maximum : 12 ha de vignes (coopérative), 2 ha de fruitiers (pêche, abricot, prune, cerise), 1 ha d'oliviers, 0,5 ha de maraîchage (fraise, petit pois). La vente se fait soit directement, soit au détaillant sur marché.
- Fait partie d'une association de chasseurs.
- Peu d'exploitation agricole sur notre site et pas de jeunes agriculteurs.
- Pour les pâturages on a une baisse des aides de la PAC.

**Date de l'entretien : Mercredi 20 Mai 2009 9h30**

**Nom : Loeuillard**

**Prénom : Jean louis**

**Nom de la structure : Conseil général du var**

**Adresse : 76 place de la paix 83300 Draguignan**

**Date de création :**

**Numéro de téléphone : 04.94.50.24.23**

- L'étude menée par le conseil général est en cours. L'état des lieux et la cartographie sont prévus pour fin juin 2009, la phase de concertation à partir de la fin de l'été jusqu'à la fin d'année et enfin la construction du plan d'action en Juin 2010. Le plan d'action est identifié comme proposant des pistes de réflexion et des axes de travail.
- Une convention de passage de données est prévue avec les communes (vote fin juin, possibilité d'accord début juillet).
- Le dossier RAMOGE de 2004 réalisé dans le cadre des études à grande échelle pour la loi européenne sur l'eau contient des informations et couches SIG sur les trottoirs à lithophyllum.
- Les données qui vont être collectées sont au 25000, c'est un travail peu précis.
- En ce qui concerne la récolte de données pour l'étude socio-économique, la CCI avec le document « le nautisme en PACA » de la CRCI peut être intéressant.
- Les Activités commerciales et industrielles liées à la mer sont nombreuses : chantier naval, construction et réparation, location, prestation de services, activités sportives...
- Chercher sur EURIDIL par entreprise (CA, employés...)
- En ce qui concerne les sports nautiques on peut noter :
  - La FFESSM dont le président départemental est Mr Despinois. Chemin du Bouvet, la tour Fonder 83400 Hyères les palmiers
  - La FF voile dont le président est Christian Berhault. Sur le territoire on a le club nautique de Saint-Raphaël, l'AMSEL Fréjus, l'école de voile municipale d'Agay et ne pas oublier le CREPS de Boulouris. Part d'évènementiel à prendre en compte.
  - La FF de pêche en mer dont le président est Mr. Crosetti 970 chemin de la font horts 83400 Hyères
  - Comité départemental Kayak, Mr Bruno Carlier, Maison des sports 142 rue Emile Olivier 83000 Toulon
  - Fédération nautique de pêche sportive en apnée dont le président est Jean louis Ponelle, chez Mr Yves Boudou, hall nautique, promenade du port, 83240 Cavalaire sur mer. Demander à Mr Decugis, chasseur reconnu. Ils ont été associés à Natura 2000 sur les 3 caps.
  - Chambre d'art et métiers du Var, Mme Coralie Ney au siège à Toulon.
  - Concernant les ports, demander des informations sur la présence de cale de mise à l'eau, les parkings pour les remorques. Les types de plaisance : petite, traditionnelle (-24), grande (+24), croisiériste (var cruise club). Infos à la CCI et à la capitainerie.
  - Transports maritimes : trafic des lignes maritimes, se référer à l'étude de 2003 sur les transports maritimes interurbains.
  - REPOM : réseau de surveillance de la qualité des eaux et des sédiments
  - FFPP : véronique Turquand est président de l'Union PACA, le siège est à Martigues (vturquand@upaca.com)
  - Fédération française des plages et restaurants dont le siège est à Ramatuelle pour les établissements de plage (www.plages-de-france.com). Président Jean Claude Moreau, assistante Sandrine Bardy, 12 rue Berny 83990 Saint-Tropez (04.94.96.47.66 ou 06.16.23.75.41). fnpr@wanadoo.fr

- Unité départementale du tourisme, service observation-qualité, Mme Gardy au 04.94.18.59.77 à Toulon (c.gardy@cdtvar.com) Atlas du tourisme varois téléchargeable (acvsnet.net) schéma départemental du développement touristique disponible sur CDROM (2007-2011 par le CG 83).
- Mission habitat au CG à Toulon (antenne à draguignan) peut fournir le taux de fonction touristique.
- Contacter Mr et Mme Sellier
- Le SIVOM des Maures, et le site des 3 caps, a effectué un gros travail de sensibilisation, de surveillance du milieu et de gestion.
- Le site de la DDE référence les zones d'AOT regroupées.
- Conservatoire du littoral dont le délégué régional est Christian Desplats
- Le service Var Espace Nature s'occupe des ENS.
- La fédération de chasse sous marine Passion, essayer une gestion concertée des compétitions (éviter les sites trop sensibles comme les frayères).
- Stéphane Bordenave, Didier Martinez, Stéphane Barré à contacter absolument pour la plongée.

**Date de l'entretien : mardi 26 Mai 2009 9h30**

**Nom : Drousy**

**Prénom : François**

**Nom de la structure : Chambre d'agriculture du Var**

**Adresse : 70 avenue du Président Wilson 83550 Vidauban**

**Date de création :**

**Numéro de téléphone : 04.94.99.74.05**

- Anciennement de l'ADASEA, association qui s'occupe de la mise en place des politiques agricoles, des relations entre les cédants et repreneurs agricoles. Ils suivent également les mesures agri-environnementales (CAD, MAE...). C'est une interface entre les programmes nationaux et les agriculteurs. Il a un rôle d'application de la démarche administrative, d'accompagnement et de conseil à l'agriculteur. Ils sont rattachés à la chambre depuis 2009.
- Depuis 2 ans, l'orientation s'effectue vers le sylvo-pastoralisme.
- Les agriculteurs sont moins nombreux, mais leurs surfaces sont plus importantes.
- IL y a un enjeu important sur l'entretien des espaces, qui est d'ailleurs pris en compte dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT)
- L'orientation de l'agriculture est à la relance sur le territoire, du fait de l'importance de l'aspect paysager ainsi qu'un retour vers une proximité, un contact entre le producteur et le consommateur.
- Sur le département, l'agriculture occupe 12% des sols.
- Des contraintes budgétaires entraînent des réductions d'effectif sur les dernières années.
- Les données MSA sont mises à jour annuellement avec de nombreuses données sur les agriculteurs (nombre, surface, âge), une étude diachronique sur l'évolution des terres agricoles de 1972 à 2003 est également disponible.
- Le technicien délégué du secteur Var-est de la SAFER a contacté pour l'image de la mobilité foncière.
- Contacter le CERPAM pour des informations sur le pastoralisme et le sylvopastoralisme sur le département (Pascal Thavaud). Connaissance du zonage éligible sur la mise en œuvre des MAET (CTE, CAD). Mme Vinçon de la chambre s'occupe de monter ces dossiers.
- Contacter Monsieur Rinaudo, agriculteur, délégué sur Saint-Raphaël.
- Acteur intéressé par la concertation, la mise en place de contrats, l'offre et la demande de foncier.
- Présence d'une charte agricole départementale (élaboré par conseil général et mairie) pour conserver la même proportion d'agriculture sur le territoire.
- On essaye de contrer la progression de l'urbanisation sur les parcelles agricoles en occupant des espaces boisés classés.
- Existence d'une carte des coupes feux
- Contacter le service forêt de la DDA (Françoise Carrer)

**Date de l'entretien : Mercredi 27 Mai 2009 9h30**

**Nom : Michelangeli**

**Prénom : Frédéric**

**Nom de la structure : Syndicat mixte du pays de Fayence**

**Adresse : résidence "les hauts de Valescure", 1665 avenue de Valescure 83 700 - Saint-Raphaël**

**Date de création :**

**Numéro de téléphone : 04 98 11 43 95**

- Le syndicat mixte du pays de Fayence regroupe les 8 communes du pays de Fayence plus la commune de Saint-Raphaël. Il a été créé il y a une dizaine d'années.
- Le SIVOM mène de nombreuses actions notamment liées à la randonnée.
- Organisation de la semaine varoise de la randonnée pédestre, qui propose deux randonnées par commune orientées nature et découverte avec la présence de guide naturaliste notamment.
- Travail avec la centrale de réservation de Saint-Raphaël pour proposer des packs hébergement et loisirs.
- Création d'un topoguide qui va être réactualisé fin 2010.
- Mise en place récemment (1 mois) de GPS aventure, qui consiste en une carte au trésor dont 3 sont sur le site. 1 GPS est à disposition dans chaque office du tourisme des communes du syndicat, possibilité de « jouer » avec son GPS.
- Parallèlement les tags 2D sont envisagés pour informer interactivement le public sur le site en collaboration avec l'ADEE.
- Un panneau est présent à l'entrée du sentier du Castellans. Volonté d'implanter des panneaux à chaque entrée de sentiers et de mettre en place un balisage de qualité par une signalétique adaptée (actuellement soumis à approbation). Les tags peuvent s'avérer utiles dans cette optique.
- Les associations de randonnée en présence sont plutôt axées petite randonnée avec une moyenne d'âge élevée.
- Les 3 entrées principales du site qui seraient à valoriser sont le grenouillet, le golf de Valescure et le Roussiveau.
- Volonté de travailler sur la concertation, documents à disposition.

**Nom : Fernez**

**Prénom : Pierre**

**Nom de la structure : Association de Valescure/Amis du PNR de l'Esterel**

**Date de l'entretien : Mercredi 03 Juin 2009 10h30**

**Adresse : La Ferme Arnaud Valescure 83700 Saint-Raphaël**

**Date de création : 1976/1985**

**Téléphone : 06.12.48.11.48**

- Plus ou moins 600 adhérents (Valescure)
- Association en faveur du PNR de l'Esterel. Projet engagé il y a 30 ans mais qui n'a jamais abouti pour raisons politiques.
- Les avantages du PNR sont la mise en valeur du site et laisse ouvert aux initiatives.
- Pour les 20 ans du ministère de l'écologie, Brice Lalonde a classé 20 sites dont l'Esterel à la surprise générale
- En 1 siècle, l'Esterel à brulé en totalité.
- 11 maisons forestières construites entre 1875 et 1905 sont présentent sur l'ensemble du massif sur des endroits stratégiques.
- Organisé des classes vertes géologie-faune dans les maisons forestières à l'époque.
- Présence d'un patrimoine architectural important à inventorier sur le site.
- Les chasseurs connaissent bien le site.
- Rencontrer Henri Laugier du domaine du grenouillet (chasseur, ancien conseiller municipal).
- Il organise des sorties coucher de soleil dans l'Esterel au mois de mai.
- En zone de lotissement, zone de protection par compensation (classement d'arbres).
- Les pistes de l'Estérel ont trois origines :
- Episcopales (1500 ans par les évêques), pour accéder à des points précis (récolte)
- Auguste Muters au 19ème pour le débardage (pentes régulières)
- Kergent avec des pistes directes (pentes raides), plantation d'eucalyptus à la même époque.
- Nombreux ponts et ouvrages à mettre en valeur
- Répertorier les écrits sur l'Esterel (dont cartes postales, peintures...)
- Exploitation de minerais (or, fluor, feldspath, schistes bitumeux, arsenic, uranium...)
- Exploitation du liège
- 5000 ruches sont présentent au total, pierre Barbe possède une ferme apicole.
- Chapelle en ruine pourrait être rénovée en maison de la nature et de l'Esterel.
- Activités proposées de type récréatif et sportif.
- Organisation de conférences environnement, géologie, faune, flore, sur les politiques de protection
- Améliorer les actions par plus de fonds, une meilleure communication et plus de coordination avec les autres associations, les administrations et service environnement des communes.
- Le contact est insuffisant avec les autres acteurs, présence de rivalités et manque de rivalités.
- Objectif : une meilleure gestion technique du massif, la mise en place d'actions de protection, mise en valeur, création d'un PNR ou autre structure globale.
- Activité en progression qui souhaite être développée
- Participe à une meilleure connaissance sur les richesses naturelles, rigueur du développement
- Une lassitude, désintéressement dans le temps, trop de contraintes ainsi qu'une législation trop sévères sont les principales craintes.
- Natura 2000 doit s'intégrer dans un ensemble coordonné.
- Il ya un manque d'information sur le site Natura 2000.
- Plusieurs retombées positives peuvent avoir lieu sur : la création d'une structure globale (type PNR), la lutte contre les incendies, une protection de la faune et de la flore équilibrée et durable.
- Fréquentation raisonnable



- Gestion moyenne/insuffisante
- Population pas assez informée sur les richesses du site
- Risques : incendie/urbanisation/activités

**Date de l'entretien : Vendredi 05 Juin 2009 14h00**

**Nom : Maurin**

**Prénom : Jean pierre**

**Nom de la structure : CCFF Fréjus/Syndicat intercommunal pour la protection du Massif forestier/  
Association des amis de la forêt domaniale de l'Esterel**

**Adresse : Ancien site de l'INRA Fréjus**

**Date de création :**

**Téléphone : 06.73.43.61.04**

- Président délégué du CCFF Fréjus car le président du CCFF est par définition le maire de la commune concernée.
- Le CCFF compte 88 personnes provenant de tous horizons (moyenne d'âge élevée 56 ans). Ce sont des volontaires et bénévoles. Des formations sont organisées environ 1 fois par mois. Des ateliers sont proposés : radio/carto/technique (matériel). La période d'alerte s'étale du 1er juillet au 15 septembre. Chaque jour 3 véhicules porteurs d'eau avec deux personnes à bord circulent dans le massif, ce qui représente environ 15 patrouilles par personne sur la saison.
- A réalisé 2 mandats au conseil municipal sous l'étiquette écologiste (opposition). C'est toujours battu pour la mise en place de Natura 2000.
- Le syndicat intercommunal qui date de plus de 15 ans regroupe les communes de Fréjus, Puget, les adrets, Bagnols et, depuis 2009, Saint-Raphaël. Sa vocation principale est liée à la défense des forêts contre les incendies (débroussaillage, création et entretien de pistes).
- La motivation de la création de cet EPCI intervient après une gestion « défectueuse » de l'ONF. En effet, l'ONF réalisait les travaux en forêt communale (entretien, suivi et garde) avec en contrepartie un financement de la commune concernée. La restructuration de l'ONF a entraîné des problèmes de gestion, ce qui a poussé Fréjus à créer le syndicat.
- On a une concertation dans la réalisation des projets (pistes), au sein des communes du syndicat et avec les pompiers. Ceci permet d'avoir des pistes fonctionnelles, continues et efficaces en cas d'incendie. Le financement est assuré à la fois par l'Etat, l'Europe, les communes, le département et la région. Les coupe feux : 50m par 20m en moyenne (200m maxi), alors que les pare feux doivent faire 1 km de large au minimum pour stopper la progression du feu.
- L'association a été créée en 1990 pour s'opposer au projet de création du PNR et défendre la forêt domaniale face à la menace de l'urbanisation. Le PNR avait notamment pour projet de restaurer les maisons forestières et de goudronner les pistes. Un projet d'urbanisation jusqu'au Roussiveau était également envisagé. C'est elle qui a participé au dossier de montage du classement.
- Le projet de LGV explique peut être le « creux » dans le site à l'est du Reyran. Pour une ligne TGV il faut 1 km d'emprise pour 30m de voies (15 et 15).
- Deux dangers sont présents sur le massif : l'urbanisation et les incendies.
- Les cartes sont disponibles par l'intermédiaire du SDIS.

**Date de l'entretien : Mardi 9 Juin 2009 8h30**

**Nom : Poujol**

**Prénom : Jacques**

**Nom de la structure : Rucher école du var**

**Adresse : 2500 boulevard jacques Baudino**

**Date de création :**

**Numéro de téléphone : 04.94.95.61.71**

- Spécialiste apicole du secteur, formation de maître à l'environnement, ancien professeur de SVT
- Président du rucher école du var, secrétaire départementale des apiculteurs varois
- Les chiffres disponibles sont ceux de Mars 2009 et les apiculteurs ne font de déclaration seulement si leur nombre de ruches varie de plus de 20%.
- Association qui existe depuis 20 ans et qui regroupe des associations de l'ouest des alpes maritimes et de l'est du var.
- Les ruches présentes sur le site appartiennent à l'association et à des adhérents.
- Leur financement est assuré par Saint-Raphaël, Fréjus et conseil général du fait de l'accueil et de l'information donnée aux enfants notamment.
- Reçoivent des enfants et des stagiaires (BAFA par ex), sur le site.
- Réunion mensuelle pour répondre aux questions et former à la manipulation des abeilles pour les adhérents.
- L'association représente 60 adhérents à jour de leur cotisation (10 euros).
- Les objectifs sont pédagogiques (apprentissage théorique et technique), et favorisent la convivialité et l'échange des différentes expériences.
- Le miel produit en faible quantité est revendu aux adhérents ainsi que deux fois par an au marché paysan de Fréjus (aspect communication).
- Antagonisme entre la fréquentation du site et son animation.
- La bergère est établie au niveau du Roussiveau
- Histoire géologique : au carbonifère, un plissement hercynien orienté nord/sud, d'Hyères à Cannes constitue l'origine de l'Estérel. Au Permien, des failles est-ouest s'ouvrent et marquent le début de l'activité volcanique (type explosif strombolien, dépôt de cendres). Le secondaire est encore mal connu des scientifiques, on a des hypothèses de recouvrement du massif par la mer mais aucune preuve. A la fin du tertiaire, un nouvel épisode volcanique a lieu avec un épanchement de laves (rhyolites) sur de grandes surfaces (type effusif hawaïen). Suite au soulèvement des alpes, l'Estérel a opéré un basculement vers le sud avec pour conséquences une forte érosion et le creusement de canyons lorsque la Méditerranée était basse. La remontée de la Méditerranée va favoriser la formation des calanques
- L'activité de fumerolles et dans une moindre mesure l'hydrothermalisme ont permis la création de minéraux.
- L'Estérel est un lieu d'hivernage pour de nombreux apiculteurs puisqu'il accueille plus de 30 ruchers provenant de tout le var, des alpes maritimes, des Alpes de Haute Provence, de Hautes Alpes, de l'Ardèche, de l'Oise et même d'Italie. A noter que le département du var est le plus fréquenté avec la présence de 40 départements différents lors des transhumances. Cet attrait provient de l'importance de la floraison d'automne jusqu'au printemps (bruyère rose, arbousier, laurier-tin, mimosa, bruyère blanche, lavande, thym). La floraison d'hiver au printemps étant absente sur sol calcaire, l'Estérel présente un atout non négligeable.
- En moyenne il faut 15 kilos de miel pour les ruches en dehors de la saison de floraison pour que les abeilles survivent.
- Il faut trouver un site avec une bonne exposition et floraison. L'ONF fait payer 75 euros l'emplacement pour 50 ruches. (environ 1500).

- Il réalise des contrôles sanitaires sur les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Saint-Aygulf et Bagnols avec une obligation de 5 ruchers (emplacement) par an.
- L'aire de butinage s'étale sur 1,5km. Plus de 30 emplacements sont présents sur le site avec en moyenne 50 ruches (très variable).
- En 2007 la sécheresse a causé la perte de la moitié des ruches.
- L'impact est positif sur la dissémination des plantes. Les randonneurs sont tenus à distance du fait de la vision négative (peur d'être piqué).
- Vols de ruches existent, mais ils sont peu courants car l'Esterel est protégé du fait de son accès limité.
- Le blaireau peut attaquer une ruche, le sanglier occasionnellement.
- La coupe de callunes exploitée pour les fleuristes) doit rester limitée.
- Pas de risques liés à l'agriculture puisqu'il n'y en a pas à proximité
- La seule pollution provient de certains apiculteurs avec les antibiotiques (il faut 0,5Gx3 pour traiter les maladies bactériennes) Les intrants sont évalués à travers le registre d'élevage.
- Appellation miel de Provence payante donc le miel est identifié miel de l'Estérel.
- Les Miels ultra raffiné sont ceux sur lequel on a retiré le pollen
- Pas de craintes pour l'activité, sauf la hausse du prix des emplacements, il faut un bon entretien des chemins pour une dispersion des ruches dans le massif.
- Pas de retombées positives envisagées par Natura 2000
- Organisation de la fête du miel au rucher école pour la sensibilisation.
- Fréquentation régulière du site pour la chasse et les champignons (perso)
- La fréquentation est cantonnée à quelques axes
- La politique de gestion du site laisse trop de sentiers à l'abandon
- Présence de ruchers anciens (18-19eme) du à la production de cire pour l'église
- Le var est le département qui concentre le plus d'apiculteurs
- Il faut développer l'information
- Risques présents : le déclassement et donc l'urbanisation
- Aménager et ne pas favoriser un développement
- Les invasives ne sont pas un problème
- Publications intéressantes pour le site :
  - Préhistoire
    - ❖ Thèse d'Honoratini et Gérard : Paléolithique supérieur (2 tomes)
    - ❖ Thèse d'honoratini et gerard : gisement de la cabre
    - ❖ Thèse d'honoratini et gerard : station du Gratadis
    - ❖ Article de Texier sur Roussiveau
    - ❖ Oudil et Bérard : Mégalithes du var
  - Géologie
    - ❖ Carte géologique de l'Esterel (dépôt laboratoire accessible sur rdv)
    - ❖ Thèse de Boucarut (fac de science)
    - ❖ Thèse de Bordet
    - ❖ Article de Ballestra et Gan
    - ❖ Paleologica : dalle de Saint Sébastien
    - ❖ Inventaire de mari
    - ❖ Guide géologique de Marseille à Menton
    - ❖ Blavet : Itinéraire géologique (fac de Montpellier)

**Date de l'entretien : Mardi 09 Juin 2009 13h30**

**Nom : Di Caro**

**Prénom : Jacques**

**Nom de la structure : JDC loisir et découverte**

**Adresse :**

**Date de création : 18 ans**

**Téléphone :**

- Découverte de la forêt domaniale en voiture. A l'époque, en partenariat avec l'ONF mais plus depuis quelques années. Autorisations pour accéder à l'ensemble du massif mais se cantonne à deux circuits : Pic de l'Ours et mont vinaigre.
- Activité pour tout public, avec informations sur la faune, flore, l'histoire, les légendes. Il sensibilise les clients et surveillent le massif par la même occasion (pollutions, infractions, incendies).
- Plusieurs créneaux horaires : 6h-9h sur demande (l'été), 9-12h, 14h-17h et 18h-21h en été. L'activité est présente toute l'année par tout temps sans minimum de personnes.
- Emplacement à Cap Estérel et à l'office du tourisme d'Agay
- Lien avec les offices de tourisme de Saint-Raphaël, Agay, Mandelieu et la centrale de réservation.
- 1 employés, plus 1 supplémentaire en été (2 véhicules + 1 l'été)
- Les véhicules utilisés sont des 4X4 débâchés pouvant contenir 7 personnes (seul véhicule correspondant à ses besoins).
- Volonté d'avoir des véhicules à énergie renouvelable
- A étoffé son activité en proposant une dégustation des produits du terroir (création de sirop de myrte par un particulier), et également prise de plusieurs photos données à la fin du circuit.
- Environ 1500 personnes par an, avec une clientèle majoritairement sénior.
- Toutes les activités faisant connaître l'Estérel sont bénéfiques.
- Plusieurs langues parlées : anglais, hollandais, italien, allemand
- La demande est forte.
- Ne veut pas des sociétés qui exploitent l'espace sans le respecter uniquement pour le profit.
- Les hôteliers sont une concurrence par l'organisation d'excursions en minibus.
- Souhait d'une proposition d'un cahier des charges pour les entreprises par l'ONF avec le règlement d'une charge pour l'exploitation du massif et les pratiques à respecter (démarche de qualité).
- Faire nettoyer les endroits les plus connus touristiquement
- La fréquentation est raisonnable sauf à certains endroits
- Il faut travailler le discours de sensibilisation
- Créer un bureau des guides par l'intermédiaire d'une maison de la forêt (au Gratadis) pour sensibiliser, accueillir, organiser et structurer l'offre.
- Problème de communication pour l'orientation des touristes vers les activités.
- Connaître le nombre de places de pk

**Date de l'entretien : Mercredi 10 Juin 2009 14h30**

**Nom : Courvoisier**

**Prénom : Régis**

**Nom de la structure : Estérel-Côte d'Azur**

**Adresse : 72 rue Waldeck Rousseau-immeuble le Stanislas-83700 Saint Raphaël**

**Date de création : 2007**

**Téléphone : 04.94.19.10.64**

- Le nom évoque l'image forte de l'Estérel avec le massif de roches rouges et les plages. Elément auquel s'identifie le territoire. Cette association regroupe 14 communes (pays de Fayence, Fréjus, roque brune, Puget, Bagnols, les adrets). L'association regroupe donc 2 SCOT (Var-est et pays de Fayence)
- C'est la partie de la côte d'azur la plus préservée.
- Les touristes français et étrangers ainsi que les locaux recherchent ce type de milieu.
- Ces touristes sont frustrés par l'interdiction d'accès au massif l'été.
- La centrale s'occupe des actions de promotion hors PACA (sur les salons).
- C'est un équivalent d'une maison du tourisme intercommunale.
- Sa mission est d'assurer la promotion touristique de ce territoire en simplifiant l'offre (regroupe les informations en un lieu, renvoi vers le différent office du tourisme, offre adaptée).
- Elle regroupe une centrale de réservation et propose des packs séjours.
- Elle a un contact direct avec les établissements hôteliers et les associations/entreprises qui proposent des activités.
- L'association compte 160 adhérents.
- Elle propose le guide amusez vous qui recense tous les loisirs avec des tarifs préférentiels (40000 distribués par an).
- Elle concentre 240 professionnels et 170 activités de loisirs, ainsi que 160 hébergeurs.
- 40000 lits sont disponibles en réservation, ce qui représente 1/3 des hébergements du var.
- L'avantage de participer au financement de la structure est que tout est réinvesti sur le territoire.
- 3 financeurs se partagent la somme: le conseil général, office du tourisme et autofinancement.
- Si le syndicat du pays de Fayence en fait partie depuis 2001, la présence des 14 communes date seulement de 2008.
- 5 salariés sont présents à l'année plus 1 personne de l'office du tourisme de Saint-Raphaël qui est mise à disposition. Cela peut monter à 15 personnes en période estivale.
- Les différents relais sur le territoire sont basés à Fréjus, aux Issambres, à Agay et à la communauté de commune des pays de Fayence ce qui permet d'avoir une proximité vis à vis des touristes pour les informer et les renvoyer sur les lieux adéquates en fonction de leurs envies et des disponibilités.
- Démarche qualité et développement durable sur les impressions et les fournitures.
- Un pass découverte est offert.
- Mise en avant des professionnels de l'environnement, offre nature, de qualité et favorisant la production locale.
- Partenariat avec Forest Avenir
- Choix du développement par les nouvelles technologies (GPS/tag 2D).
- Une démarche qualité officielle doit être engagée au delà de 2 plaintes contre l'établissement concerné.
- En 2008 les chiffres regroupent :
  - 12000 personnes au comptoir
  - 70000 sur internet

- 34000 appels sortants
- Sur le territoire, 70% des lits sont non marchands
- Activité novatrice : pescatourisme = découverte des traditions
- Améliorer la communication autour du cantonnement de pêche du cap roux
- Créer des outils pour mieux faire connaître
- Développer des visites interactives
- Offre en basse saison sur l'évènementiel (travail beaucoup hors saison) en privilégiant les nouveaux clients.
- Coupe de France de VTT avec l'omnium cycliste raphaëlois.

**Date de l'entretien : Vendredi 12 Juin 2009 11h00**

**Nom : Olive**

**Prénom : Gérard**

**Nom de la structure : Eco-loisir développement**

**Adresse :**

**Date de création : 1991**

**Téléphone :**

- L'Esterel est constitué de 32000 ha au sens géologique (voir son livre)
- Bibliographie fournie : 70 thèses en 1991.
- Saint Raphaël et Tanneron étaient contre le projet du P.N.R
- Christophe Pironnie, guide de pêche note la présence du Blageon dans la Nartubie (affluent de l'Argens) mais est absent des retenues d'eau de l'Esterel.
- Présence du scorpion jaune en limite d'air de répartition.
- Présence de forte population de cistude dans l'Andre
- Suivi sur la population de batraciens d'Agay, problème de pathologie non élucidé.
- Début de l'activité en 1991 après une tentative en 1981.
- Profession libérale
- Activité de : guide naturaliste, conférencier, photographe
- Formation pour les animateurs (structures de vacance notamment) et les guides naturalistes.
- Les visites sont limitées dans les ubacs pour préserver ces milieux riches, de plus ils sont difficiles d'accès. Du fait de la distance à parcourir (3 km maxi=demi journée), les sorties ne dépassent jamais le barrage de Malpasset.
- Les parcours sont prédéfinis même si ponctuellement des demandes précises sont faites.
- Les clients sont âgés de 35 ans et plus. L'intérêt est naturel et culturel. Organisation de séjours à thème (écosystèmes méditerranéens).
- Sorties sur les sites suivants : Dramont, Vallon de la Cabre, Reyran, pointe de l'observatoire. Mont vinaigre 20 à 25 fois par an avec des groupes de 8 et plus (25 maximum). Val Fleuri, Pointe de Pierre Blave (volcanisme).
- Accord avec le ministère de la jeunesse et des sports pour proposer une activité non sportive ?
- 1/5 des sorties dans le site ce qui représente environ 25 balades d'environ 15 personnes sur l'année, soit entre 350 et 400 personnes environ. Ces balades s'effectuent lors des vacances de pâques et l'été.
- En relation avec les autres guides naturalistes. N'utilise pas les secteurs fermés à la fréquentation puisque ceux-ci sont dans une partie de l'Esterel moins intéressante pour son activité.
- Relations tendues avec l'ONF (procès gagné). Selon lui la gestion de la forêt est calamiteuse.
- Il faut maîtriser la fréquentation pour éviter de dégrader le site (VTT) et constituer des réserves en prenant exemple sur d'autres pays.
- Communiquer, sensibiliser et informer sont les trois axes à travailler. Il faut mettre en place une coordination entre tous les acteurs.
- La population n'est pas assez informée sur les richesses du site
- Risque incendie, la surfréquentation et les activités sportives sont les risques les plus importants.



**Date de l'entretien : Lundi 15 Juin 2009 09h00**

**Nom : Maurice**

**Prénom : Franck**

**Nom de la structure : Sémaphore du Dramont**

**Adresse : Dramont**

**Date de création :**

**Téléphone : 04.94.82.00.08**

- Surveillance maritime et surveillance incendie.
- Contrôle pour les navires commerciaux et les yachts importants.
- Champ d'action de Saint-Tropez aux îles de Lérins.
- Mission de sûreté d'approches maritimes.
- Offres des renseignements pour les sauvetages et les pollutions maritimes.
- Feux de plage interdits : relations avec la gendarmerie.
- Contacts avec les pompiers, la DFCI et l'ONF pour le risque incendie.
- Sémaphore le plus visité avec plus de 1000 personnes il y a 2 ans.
- Il est réarmé depuis 1966 mais date de 1806.
- le Dramont fait partie de 59 sémaphores du littoral français : actuellement classé en 2e catégorie, il est fermé la nuit et fonctionne de jour avec un équipage de cinq guetteurs. Des travaux d'agrandissement sont néanmoins prévus pour qu'il passe en 1re catégorie : il sera alors opérationnel 24 h/24 et accueillera dix hommes.

**Date de l'entretien : Lundi 15 Juin 2009 15h30**

**Nom : Renaud-Bezot**

**Prénom : Philippe**

**Nom de la structure : ONF**

**Adresse : Maison forestière du Gratadis**

**Date de création :**

**Téléphone :**

- Missions de gestion/protection/accueil du public
- Protection contre les incendies, l'érosion et biologique
- La richesse est importante sur la partie Ouest du site, alors que la partie Est avec la mer est très touristique.
- Carrière du Grenouillet a pour fonction le stockage et le recyclage de matériaux. Son exploitation qui a duré trente ans a cessé.
- Le domaine du grenouillet est aujourd'hui uniquement agricole avec des vignes et quelques vergers. La location de vélos et les balades à cheval n'y sont plus.
- Ranch Estérel lui propose des randonnées en lien avec Estérel caravanning.
- Mr Ferraud dans le Reyran qui a un site de compostage et stockage de matériaux.
- Problème de déchetterie sauvage le long de la nationale 7 au nord du site sur la commune des adrets de l'Estérel.
- 4 à 5 agents sont répartis sur le site dans les maisons forestières: Trayas, Trois Termes, la Louve, Malpey et Dramont pour un total de 9 sur l'unité territoriale qui s'étend de Puget à Cannes.
- Environ 6300 hectares de forêt domaniale. A l'Ouest de la route d'Italie, la forêt est communale (Fréjus).
- Les principales essences arboricoles sont le pin maritime et le chêne liège. Le premier subit des maladies, mais fait l'objet d'une régénération forte. Le second possède des populations en difficultés, surtout celles touchées par les incendies.
- Le plan d'aménagement (sur 15 ans) est en cours de révision et devrait sortir pour 2010.
- La question des routes est prépondérante : quel avenir ?
- Il y a les axes prioritaires pour la DFCI qui sont régulièrement entretenus, d'autres à conserver pour offrir un accueil de qualité.
- Doctrine : un accueil de qualité dans un milieu préservé.
- Projet de sentiers et de leur balisage qui traîne en longueur, beaucoup de projets indépendants les uns des autres qui empêchent une cohérence et une rapidité d'action.
- Manque de financements, de moyens, d'investissements des collectivités (communes, conseil général, conseil régional).
- Les communes doivent investir à l'amont et non pas seulement profiter des retombées économiques occasionnées par le site.
- On note un certain manque de reconnaissance, de coopération et de concertation avec l'ONF alors que c'est leur territoire et qu'ils réalisent la gestion et l'entretien. L'ONF veut être associé aux projets étant donné sa légitimité.
- Les routes ne peuvent accueillir de véhicules de plus de 3,5 tonnes (7 places + chauffeur). Seuls les permis A sont autorisés. Des problèmes sont rencontrés dans l'entretien de ces routes.
- Les routes qui constituent un transit entre différentes communes sont en cours de fermeture pour diminuer l'impact et les risques sur le site. Ces opérations permettent de limiter les « utilisateurs de masse ».
- Création de sentiers labélisés pour les handicapés mis à disposition dès le mois de Juillet 2009 sur les sites de Roussiveau, Malpey et Cap Roux.
- La maison forestière des cantonniers est louée en gîte de vacances ONF pour les comités d'entreprises et l'aide pour l'action sociale. Le Gratadis accueille également des locataires.

- 11 maisons forestières au total sont présentes sur le site. Celle de la pointe de l'observatoire a été acquise par Saint-Raphaël.
- Agence de protection de la forêt et du massif à Malpey (1logement et 1 garage)
- Intervention préventive et répressive par le biais du ministère de l'agriculture.
- Point eau, piste, pare feu, patrouille sont les 4 P de la prévention.
- Des interventions en classe sont réalisées sur demande des professeurs et en fonction de la disponibilité. Un travail en amont est effectué, puis des sorties terrain sont organisés pour les plantations notamment. La demande est trop forte pour le nombre d'agents.
- Des sorties guidées sont organisées via les institutionnels.
- Ces actions reposent sur une base simple : découvrir/comprendre/protéger
- On sent une différence des utilisateurs de l'Estérel selon qu'ils viennent du var ou des alpes maritimes.
- Le printemps et l'automne sont les périodes les plus fréquentées.
- L'organisation de courses par les associations locales ne pose pas de problème tant que ces évènements ne dépassent pas 300 personnes (maximum acceptable en termes de dégâts, de sécurité et de risques).
- Certains passages sont à régler et canaliser pour réguler le flux des pratiques touristiques et sportives.
- L'ONF obtient des financements pour des études.
- Création d'une réserve biologique mixte pour 2010/2011 au cœur de Natura 2000 avec un périmètre englobant les 3 petites réserves actuelles. Une entente avec les chasseurs sur une chasse autorisée dans certains secteurs de ces secteurs, excepté l'avifaune, est prévue.
- La bergère étant son pâturage du mont vinaigre au Gratadis, quelques chevaux sont en parc au Trayas et au Cagnet de l'Estérel et de discussions sont en cours avec Mr Ballestra pour l'implantation d'ânes sur certains secteurs à certaines conditions : il faut éviter le surpâturage et la destruction des sols.

**Date de l'entretien : Mardi 16 Juin 2009 15h30**

**Nom : Leyret**

**Prénom :**

**Nom de la structure : Les 3 fers**

**Adresse : La Dramont**

**Date de création : 1992**

**Téléphone :**

- Les 3 fers est une société qui comprend deux enseignes commerciales : l'Estérel à cheval et le poney club.
- La société est composée de 5 employés à l'année et de 1 à 2 supplémentaire en saison.
- Aujourd'hui, l'activité est concentrée au poney club du Dramont avec environ 40 chevaux et poneys.
- Deux activités sont proposées : une école d'équitation sur place et du tourisme équestre avec promenades et randonnées à cheval.
- Ranch Estérel qui n'est que saisonnier propose des balades à cheval uniquement.
- Le centre fait partie de l'école française d'équitation, et comporte de nombreux labels. Il a également été nommé au trophée de l'innovation pédagogique. Partenaire du haras de la Cense (équitation éthologique). Les moniteurs sont tous diplômés et formés par Gérard olive pour les questions naturalistes.
- Les promenades sont organisées par lieux (avec un nom) et niveaux pour accentuer l'aspect touristique. Le temps n'est pas un élément déterminant.
- Les 3 fers adhérents à la centrale de réservation.
- Relations avec JDC loisirs et découverte.
- Projet de réhabilitation de la duchesse il y a 2 ans qui n'a pas abouti. Le but était d'avoir un point fixe au cœur du site pour élargir l'offre.
- Les randonnées se font sur deux secteurs principalement avec une entrée commune le grenouillet:
- Vallon de la Cabre, col de l'Essuyadou, col de l'Aire de l'Olivier, Malpey
- pic du mistral, col du mistral et pic Balladou.
- Une partie intéressant sous le pic d'Aurelle, mais plutôt loin pour y accéder sur la journée.
- Faudrait mettre en place un balisage simple qui soit réduit au minimum, soit au niveau des croisements.
- A raison de 3 randonnées par jour de 8 personnes environ, le site drainait entre 1000 et 1500 personnes lorsque le site du grenouillet était opérationnel. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une centaine de personnes par an. La majorité des sorties se font en avril.
- Un projet de reprise de l'activité au Grenouillet est envisagé en 2010 avec des produits très touristiques et le développement d'un pôle d'attelage. Besoin d'autorisations car aimerait construire des bâtiments et pouvoir circuler.
- La demande est forte et la clientèle est assez jeune.
- Si l'activité en elle même n'apporte pas d'impacts significatifs car elle s'autorégule (les chemins qui se dégradent ne sont plus pratiqués, choix en fonction des conditions climatiques...), le cumul des activités sur un même parcours peut entraîner la dégradation des chemins.
- Il y a des relations avec l'ONF, les randonneurs et les VTT. Ces derniers peuvent causer des accidents (activité de vitesse et silencieuse qui peut effrayer les chevaux). En règle générale, les impacts entre les activités sont neutres.
- Les quad et motos détruisent les chemins.
- En cas de risques incendies, l'accès au massif étant fermé, l'activité se reporte sur des terrains privés.

- Présence de groupes extérieurs qui sont utilisateurs du site et ne respectent pas les accords entre les locaux et l'ONF.
- Il ne faut pas interdire les lieux, mais canaliser grâce à des indications.
- Le « label » Natura 2000 peut être intéressant pour la promotion des activités : gage de qualité.
- La fréquentation est dans l'ensemble raisonnable excepté ponctuellement (grandes pistes, lac de l'écureuil) avec un pic pour pâques.
- La gestion peut être améliorée, certains coins sont laissés à l'abandon.
- Améliorer l'entretien et le balisage sur le site
- La population n'est pas suffisamment informée sur les richesses du site. Elle en a une connaissance superficielle.
- Le risque incendie est le plus important, on pourrait utiliser le bois brulé.

**Date de l'entretien : Jeudi 18 Juin 2009 11h00**

**Nom : Bachet**

**Prénom : Anne**

**Nom de la structure : Bergère du Roussiveau**

**Adresse : Maison forestière du Roussiveau**

**Date de création : 1996**

**Téléphone :**

- En 1995-1996, création d'un pare-feu Nord Sud du Mont Vinaigre au Gratadis par l'ONF et recherche d'un éleveur pour l'entretenir.
- Locataire ONF, a un contrat avec l'Europe avec un calendrier et une convention à respecter.
- 250 ha de pâturages avec 300 mères et 300 agneaux
- Les agneaux sont vendus à l'automne sur les fermes alpines à des grossistes.
- Mise en place du trèfle souterrain, avec un ensemencement du pare-feu au début de la convention.
- C'est une plante très nourrissante, riche pour l'allaitement et résistant à la sécheresse qui se réfugie dans le sol pendant les grosses chaleurs et permet également de préserver les espaces ouverts en évitant le débroussaillage manuel ou mécanique (les graminées ne sont pas broutées). Cette espèce n'a pas résisté à la sécheresse de ces dernières années et à la pauvreté des sols, il y a un besoin de réensemencement la prairie naturelle étant trop sèche et pas assez nourrissante.
- Des clôtures mobiles électrifiées sont utilisées pour suivre le déplacement du troupeau.
- Au début des problèmes avec des chiens non tenus en laisse (malgré l'obligation) qui attaquaient le troupeau, pas de conflit d'usage avec les randonneurs, vtt...
- Elle entretient également les pare-feux communaux de Pra Bocou et des Caous.
- Elle se rend ponctuellement aux grosses vaches pour des pâtures d'appoint.
- A venir : carte des circuits et calendrier de pâturage

**Date de l'entretien : Lundi 22 Juin 2009 14h30**

**Nom : Thavaud**

**Prénom : Pascal**

**Nom de la structure : CERPAM**

**Adresse : Chambre d'agriculture Draguignan**

**Date de création :**

**Téléphone : 06.11.65.27.71**

- Atlas pastoral réalisé en 1990 qui doit être renouvelé dans les années à venir.
- Franck Tilotto : chef du service élevage à Vidauban (04.94.99.74.10)
- L'Estérel est difficilement utilisable pour le pastoralisme pour plusieurs raisons : le maquis n'est pas utilisable et le climat y est difficile (coup de sec).
- Les maures abritent des élevages ovins et caprins et accueil des transhumances hivernales. C'est l'intermédiaire entre l'Estérel et le Haut var.
- Etant donné les limites évoquées, la seule possibilité viable est l'implantation d'un éleveur caprin, les caprins étant les seuls à pouvoir se satisfaire du maquis. Exploitation laitier/fromager qui nécessite l'eau courante ainsi qu'une fosse sceptique adaptée à la récupération des déchets de la fromagerie. (éleveur équivalent à Sainte Maxime).
- Une étude de faisabilité a été menée de la part des adrets pour l'association des communes forestières du var (préside) en 2007. Contacter Stéphanie Vinçon.
- Opération menée avec des ânes sur sainte maxime également. L'âne a un bon impact sur les herbacées, ronces, mais quasiment nul sur le maquis. L'implantation idéale serait en fon de vallée, zones humides (étang de Villepey) et sur les limites pour éviter la fermeture des milieux.
- Les contrats DFCI sont les plus intéressants en termes de subvention. On ne peut cumuler plusieurs contrats. Il faut donc exclure les coupures et leurs bordures.
- Carte des pare feu et des MAE à demander à Denis Roux : 06.23.07.22.84
- Une demi-douzaine de personnes par an demandent à s'installer sur l'Estérel pour créer leur entreprise avec des caprins ou ovins. Ils ont en général 25/30 ans et peuvent profiter des aides aux jeunes agriculteurs.

**Date de l'entretien : Jeudi 25 Juin 2009 14h30**

**Nom : Parizet**

**Prénom : Géraldine**

**Nom de la structure : Var sport nature**

**Adresse : La maison des étudiants", 780 avenue Henri Giraud, Apt B118, 83 600 Fréjus**

**Date de création : 2009**

**Téléphone : 06.08.33.00.68**

- Deux activités par le biais de l'association, et à titre individuel
- Sont proposées des randonnées et de l'escalade
- Randonnées 1 fois par semaine en général sur plusieurs sites : du rastel à la louve, côté sud pour être à proximité de la ville et accéder facilement et rapidement à des parkings qui servent de point de départ.
- Ce sont des randonnées qui se déroulent sur une demi-journée
- 3 personnes dans l'association sont accompagnateurs, à raison de 8 personnes par groupe.
- Le but est de développer une activité qui vise les personnes jeunes et dynamiques.
- Escalade est basée sur trois sites : le Dramont, le Perthus et le Roussiveau
- Le cap Dramont est le site le plus fréquenté. Au printemps, beaucoup de vacanciers fréquentent le site (allemands, hollandais, belge...). Le site présente des secteurs d'initiation.
- En juin, des sorties sont organisées en fin de soirée. A pâques, des sorties sont organisées avec des enfants.
- Le site accueille le bureau des moniteurs de Nice qui viennent en groupe.
- Camp 4 exerce son activité sur ce site également
- Un plan de rééquipement des voies du Dramont a été réalisé en 2008.
- 3 secteurs sont bien équipés sur les 5 du Dramont : 1, 5 et bas du 2
- Les sites du Roussiveau et du Perthus sont plus vétustes et sont pratiqués principalement à titre personnel.
- La moyenne d'âge des pratiquants est d'environ 30 ans.
- Dans les deux activités, il y a un travail de sensibilisation et d'information auprès du public.
- Problème de communication évident sur le site entre les différents acteurs.
- Riviera for You regroupe les activités sur le territoire de la côte d'azur.
- Interdiction de l'accès au massif serait préjudiciable.
- La pratique des activités (tout en respectant le milieu) qui fait aimer la nature
- L'intérêt de l'Esterel réside dans sa diversité (paysages entre autre) et son aspect sauvage.
- La fréquentation du site est importante surtout aux endroits facilement accessibles comme au col de belle barbe et du mistral.
- Il faudrait fermer le massif lors des périodes de forte affluence mais le laisser ouvert le reste de l'année.
- La population n'est pas assez sensibilisée
- La surfréquentation et les incendies sont les risques les plus importants.



**Date de l'entretien : Lundi 29 Juin 2009 14h00**

**Nom : Beretta**

**Prénom : Jean Claude**

**Nom de la structure : Association des pêcheurs plaisanciers du port de poussai**

**Adresse : Port du Poussai BOULEVARD DU SEMAPHORE 83530 Saint-Raphaël**

**Date de création :**

**Téléphone : 06.03.50.25.92**

- Problème pour le mouillage
- Maximum de 15 bateaux par jours et environ 50 le weekend.
- Il faut limiter les grosses unités au delà de 8-9m qui cause des dégâts lors des mouillages.
- D'avril à fin septembre 3 à 4 bateaux de cette taille sont présents quotidiennement. Des plaisanciers de luxe qui n'apporte aucun bénéfice puisqu'ils ne profitent que du milieu.
- Les conflits entre les pêcheurs professionnels, plongeurs et plaisanciers sont récurrent.
- Les pêcheurs professionnels étendent des balises des chrétiennes à l'île d'or par exemple : filets d'environ 8 km.
- La cohabitation est bonne avec les 2 clubs de plongé du poussai.
- Elle est en revanche mauvaise avec les 3 pêcheurs pro du port. On note des problèmes de propreté, de pollution au gasoil, au mazout et des bateaux pas entretenus. La pêche est « intensive » avec par exemple 2000 à 2500 oursins par jour pendant la période, sans respect des tailles de prélèvement.
- On assiste au non respect de la réglementation des ports de plaisance.
- Partenariat avec le camping voisin qui accueille beaucoup de plongeurs. Bonne relation (vacanciers habituels), distribution de tracts pour les nouveaux arrivants. Les plongeurs individuels sont très respectueux.
- Ils assurent une mission de surveillance et de sensibilisation.
- Présence d'un point propreté avec des poubelles pour le tri sur le port.
- Idée de la mise en place d'un cantonnement mobile avec un intérêt halieutique plus intéressant d'une réserve sur le long terme.
- 1200 euros pour le mouillage forain (après l'autorisation de la DDE) ; le milieu devant être rétabli lors du départ.

**Date de l'entretien : Mardi 30 Juin 2009 14h00**

**Nom : Roméo**

**Prénom : Patrick**

**Nom de la structure : Prud'homie de pêche de Saint-Raphaël**

**Adresse : Vieux port**

**Date de création :**

**Téléphone : 06.71.30.00.87**

- La prud'homie de Saint Raphaël existe depuis 1811. Ces organismes existent depuis le moyen âge pour les premiers et s'occupent de la gestion des zones de pêche sur toute la Méditerranée.
- Celle de Saint-Raphaël s'étend de la pointe du Trayas jusqu'aux Issambres sur 33 km de côte, et en mer jusqu'aux 10 milles marins. 25 patrons pêcheurs sont présents au 1er Janvier 2009 sur cette prud'homie (leur nombre varie de 20 à 30). Les départs à la retraite sont compensés par l'arrivée de jeunes pêcheurs entre 20 et 30 ans. Le mode de pêche, la ressource et la difficulté du métier à autoréguler ce nombre.
- Le règlement de pêche de la prud'homie est plus rigoureux que le règlement européen notamment au niveau de la maille et de la longueur des filets (1,50m). Le maillage est différent selon les espèces pêchées. La pêche avec les filets palanqués (hameçon) est également pratiquée.
- Le chalutage est interdit sur la prud'homie de Saint Raphaël et de Saint-Tropez depuis de récents accords liés à la présence d'un chalutier de 25m dans la zone maritime concernée. Le dragage des fonds a un impact important.
- Natura 2000 pourra permettre de protéger la zone contre le chalutage.
- La pratique s'étend sur 6 mois essentiellement d'Avril à Septembre, ce qui laisse le temps aux pointes et autres endroits fournis en poisson de se reconstituer.
- En moyenne, ce sont 7 à 10 kg par bateaux qui sont ramenés au port par jour. La majorité est revendue en vente directe. (marché, particuliers, professionnels). L'effort de pêche n'est pas important, surtout à proximité du Cap Roux. On a environ 100 tonnes de poissons pêchés par an.
- Les bateaux sont de petites tailles et ne dépassent pas 12m. Sans équipage, ils sont adaptés à la pratique et au milieu. Dans les années 60-70, les bateaux étaient plus imposant.
- La prud'homie est assermenté (décret de 1852), elle peut exclure un pêcheur au bout de 3 amendes. Sa mission est d'assurer la coordination, l'organisation et la surveillance du domaine concernée. Elle est en relation avec les gendarmes.
- Le problème le plus significatif est le mouillage des grosses unités (à partir de 15m) pour la destruction des fonds (herbiers, coralligènes).
- Le Merlan, le Rouget, la Sape et la langouste sont les principales prises. On a une diversification des espèces pêchées pour limiter la pression sur certaines espèces. La pratique est raisonnée.
- Problème de connaissance de la pratique par le public mais également parfois par les nouveaux arrivants, d'où la nécessité de pratiquer avec un professionnel avant de passer le permis bateau. Idée de mettre en place une formation embarquée.
- Le pescatourisme, pratique lancée en été 2009, consiste à accompagner le pêcheur sur son bateau de manière privilégiée (2 personnes max) de la sortie du port jusqu'au retour sur l'étalage. Cette activité a pour but de mieux faire connaître le monde de la pêche et de participer à la sensibilisation du public sur la nécessité du maintien de pratiques traditionnelles à échelle humaine qui contraste avec la pêche industrielle. Si 1 commence à exercer 8 à 9 pêcheurs sont en attente de l'autorisation ministérielle.
- Saint-Raphaël est une des premières communes en France à proposer cette activité.
- L'entente avec les plongeurs et les plaisanciers est généralement bonne.

**Date de l'entretien : Mercredi 1 Juillet 2009 16h00**

**Nom : Aernouts**

**Prénom : Marc**

**Nom de la structure : Base nautique d'Agay, fédération de chasse sous marine passion**

**Adresse : Base nautique d'Agay**

**Date de création :**

**Téléphone : 04.94.82.71.42**

- La FCSMP a déjà participé au DOCOB des sites Natura 2000 de Porquerolles et des 3 caps.
- La chasse sous marine est une activité tournée vers le loisir et le respect de l'environnement comme le démontre sa charte qui vient d'être réactualisé en marge du grenelle de la mer.
- Les zones de chasse sont assez bien définis et correspondent aux milieux riches et déjà fréquentés. L'impact est néanmoins faible, puisque la chasse est perçue comme un loisir et non une compétition avec une finalité personnelle. Un carnet de chasse permet de récolter des données sur les espèces chassées et/ou observées. A Porquerolles, un carnet de prélèvement à été mis en place pour pouvoir tenir compte de l'importance des prélèvements.
- Les problèmes liés aux ancrages se manifestent sur les sites fréquentés comme l'île d'or, la rade d'Agay et les îles des vieilles.
- Les chasseurs viennent en général avant les plongeurs et se côtoient peu sur le site. Les relations sont bonnes dans l'ensemble. Différence faite entre l'importance du travail professionnel et le loisir.
- Les plongeurs associatifs se rendent au sec de Fréjus.
- La base nautique d'Agay assure la surveillance du Cap Roux, une collaboration avec un scientifique de l'université de Nice permet de déterminer l'évolution du cantonnement.
- L'ancien bâtiment de la douane ainsi que son terrain est en cours d'acquisition par la mairie.
- Problème de fréquentation et d'information sur les plages de Boulouris et notamment vers la tortue. Il faut travailler sur la sensibilisation.
- Le projet de sentier sous marin au niveau de Boulouris a été abandonné, cependant le site de la pointe de la Baumette (à l'intérieur de la rade surtout), présente toutes les qualités pour accueillir une telle activité : absence de courant, protection par rapport aux vents, richesse naturelle, infrastructures présentent.
- Le nombre de chasseurs à l'année est de 50 environ. L'été, leur nombre est beaucoup plus important, ce qui entraîne des risques liés à la non connaissance de la pratique (enfants).
- La pression sur les ressources halieutiques se matérialise par 3 activités : la pêche à la traîne, au jig et la chasse sous marine.
- L'été, le nombre de pêcheur à la ligne (plaisancier) est important. Beaucoup de plaisanciers sont des chasseurs.
- La base municipale comporte au total 9 agents (5 permanents).
- Son aire d'action s'étend de l'île d'or à l'île des vieilles.
- Beaucoup de groupes pratiques le canoë. La pratique est tournée sur le respect de l'environnement.

**Date de l'entretien : Lundi 6 Juillet 2009 11h00**

**Nom : Dauzac**

**Prénom : Franck**

**Nom de la structure : Slide water camp**

**Adresse : Plage de Beurivage**

**Date de création : 1999**

**Téléphone : 06.09.84.23.41**

- La période d'activité a été réduite de Juillet à Aout alors qu'elle s'étendait de Juin à Septembre auparavant.
- Pratique de l'activité assez proche du littoral, dans le golfe de Fréjus, entre le Vieux port et Santa Lucia
- Fréquentation de 15 à 40 sorties par jour.
- Deux brevetés d'Etat y travaille avec un saisonnier supplémentaire.
- 1 bateaux pratique du ski wake board, bouée (plutôt l'après midi car le plan d'eau est défavorable aux autres activités).
- Bonne gestion de la pollution.

**Date de l'entretien : Mercredi 8 Juillet 2009 10h00**

**Nom : Chicheportiche**

**Prénom : Pascal**

**Nom de la structure : Papagliss**

**Adresse : Plage de la Tortue**

**Date de création : 2005**

**Téléphone : 06.80.41.82.55**

- Propose du kayak, de la voile ainsi que du pédalo depuis cette saison.
- L'activité kayak s'étend au large sur 300 mètres, sur une bande allant de la Péguière à l'Île d'Or
- Pour la voile, c'est 1km au large, sur une bande de Boulouris à la Péguière pour que les planchistes soient à portée de vue.
- L'activité s'étend de Mai à Septembre même si ce sont les mois de juillet et surtout août qui concentrent le plus de monde. Les pontons de Mai sont aussi fréquentés.
- La fréquentation est de l'ordre de 30 personnes par jour en haute saison toute activité confondue.
- Le public est composé de jeunes, familles et pré-retraités.
- Le meilleur moment pour pratiquer est le matin mais c'est surtout l'après-midi que viennent les clients.
- Les relations sont bonnes avec tous les interlocuteurs sauf quelques rares incidents.
- Les randonnées palmées se développent beaucoup cette année.
- Exemple le long de la plage de la tortue jusqu'à Boulouris avec la sensibilisation des enfants notamment qui viennent beaucoup pratiquer.

**Date de l'entretien : Mercredi 8 Juillet 2009 15h00**

**Nom : Mr. Nicol**

**Prénom :**

**Nom de la structure : Rand'eau aventure**

**Adresse : Plage de Camp long**

**Date de création : 2009**

**Téléphone : 06.14.98.72.17**

- Activité lancée depuis début Juin 2009
- Structure associative de 7 personnes et première de France consacrée à la randonnée aquatique.
- Diplôme d'initiateur de plongée nécessaire pour l'encadrement.
- Il exerce son activité sans local et tout seul pour l'instant. Volonté d'une personne supplémentaire à temps complet et une de plus en période de forte activité.
- Pratique qui fonctionne bien à l'étranger : snorkelling. Prendre l'exemple du sentier sous marin de Port-Cros.
- Groupe de 8 personnes maximum avec des randonnées de 2h environ préparation comprise (1H15 dans l'eau). Volonté d'installer une pratique fixe avec un groupe par demi-journée.
- Départ de randonnée soit en direction de la pointe de Camp Long ou en direction du Pourrousset derrière la Pointe.
- Pour l'instant environ 30 personnes sur la semaine.

**COMPTE RENDU**  
**Réunion club de plongée**  
**Lundi 22 Juin 2009**

Natura 2000



**Etaient présents :**

- Anne JONCHERAY, directrice du musée archéologique de Saint-Raphaël
- Jean Louis LOEILLARD, chargée de mission mer et littoral, conseil général du var
- Bruno VACCARO, Agathonis plongée
- Christian JAFFARD, club de plongée Saint Ferréol
- Audrey COPIN, chargée de mission Natura 2000 Estérel, service environnement, mer et forêt de Saint-Raphaël
- Loïc GARGARI, stagiaire chargé de l'étude socio-économique du site Natura 2000 Esterel, service environnement, mer et forêt de Saint-Raphaël

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, la ville de Saint-Raphaël à travers son service environnement réalise un diagnostic socio-économique du site de l'Esterel. Afin de réaliser l'étude la plus complète possible, il est important de rencontrer toutes les personnes proposant ou pratiquant des activités sur ce territoire. Ces échanges permettent en effet de dégager des propositions de gestion communes visant à favoriser la mise en place de pratiques raisonnées pour préserver les espèces et habitats qui font la richesse de ce territoire.

Cette réunion avait donc pour but à la fois de collecter des informations sur le milieu de la plongée, mais également de déterminer les attentes, les besoins et les perspectives de chacun. Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés. Voici ci-dessous les principales informations recueillies.

**Evolution de la pratique dans le secteur :**

L'évolution de l'activité est constante depuis 1990.

**Les secteurs géographiques les plus plongés :**

- le dramont (dont l'île d'or), le lion de mer, l'île des vieilles, la calanque des anglais, les pyramides et différentes épaves (anthéor entre autre).
- Le tombant du périguiet est un site intéressant par sa richesse mais fréquenté par les clubs d'agay seulement.

**Fréquence des rotations :**

- Une fois par jour au Dramont et au lion de mer

- une fois par semaine sur les péniches d'anthéor.
- L'avion B24 n'est pratiquement pas plongé (il ne peut accueillir que peu de plongeurs).
- Le tombant du Périguiet est peu fréquenté (seulement par les clubs d'agay).

#### **Type de public :**

très large, sans limite d'âge (dès 8 ans) avec de plus en plus de retraités et une proportion plus importante des 35-40 ans.

#### **La période de pratique :**

environ de mi mars à mi novembre selon les conditions météo.

#### **Durée des sorties et temps d'immersion :**

de l'ordre de la demi-journée pour une durée d'immersion d'environ 1h00.

#### **Impact de l'activité sur le site :**

L'impact de l'activité sur le site est neutre

#### **Relations avec les autres acteurs**

- bonnes en général avec les pêcheurs professionnels
- pas d'échanges avec les plongeurs individuels

#### **Problèmes rencontrés :**

- pose de filets sur des rochers sur des sites de plongée de manière ponctuelle
- Problème de sécurité en surface, et de surveillance

#### **Besoins :**

- Un nombre d'épaves plus important
- limiter la vitesse des plaisanciers
- renforcer l'action de la police et de la gendarmerie maritime
- En général, un travail est à faire sur la réglementation et les contrôles.

#### **Risques :**

- la surfréquentation du site par rapport aux activités touristiques et sportives
- Le réchauffement des eaux entraînent une augmentation de l'algue verte « Acinetospora »
- Problème de prix du foncier et de la législation française en terme de réactivité
- Fuite de la pratique à l'étranger (mer rouge notamment) qui proposent des prix et infrastructures très concurrentiels

#### **Propositions faites pour améliorer la pratique et ses impacts :**

- mise en place de bouées afin d'éviter les ancrages
- mise en place de récif artificiel qui pourrait accroître les possibilités de plongée



- mettre en place des « systèmes de rotation » entre les clubs de plongée sur les sites surfréquentés en déterminant une organisation commune
- améliorer les infrastructures en prenant exemple sur ce qui est réalisé à l'étranger

**Intérêt de Natura 2000 :**

- retombées positives
- améliorer la communication entre les acteurs et sur les richesses naturelles.
- préserver les richesses naturelles

**Autre remarque :**

De plus en plus de biodiversité est observée (population de Mérou et de Baracuda en progression).

# Site Natura 2000 de l'Estérel

FR 9301628

Réunion d'information  
du 22 juin 2009



Crédits photos : J-L Loeuillard et A Joncheray

## NATURA 2000

Un réseau au coeur  
du développement  
durable





## Le réseau Natura 2000

➤ Fondé sur deux **directives européennes** :

✓ 2 avril 1979 dite "**Oiseaux**"(ZPS) :

- *Prévoit la protection des espèces d'oiseaux rares ou menacées à l'échelle de l'Europe*

✓ 21 mai 1992 dite "**Habitats**" (ZSC) :

- *Organise la conservation des habitats naturels (= lieux de vie d'une espèce + son environnement immédiat) et de la faune et la flore sauvages*

Depuis la **circulaire DNP/SDEN N 2007 du 20 novembre 2007** :

⇒ *Mise en place du réseau **Natura 2000 en mer***

**RESEAU NATURA 2000**  
= Ensemble des sites NATURA 2000  
= ZSC + ZPS



Ville de Saint Raphaël - Service Environnement, mer et forêt – Avril 2009



## Le réseau Natura 2000

➤ Réseau européen de sites à forte **valeur patrimoniale**

➤ Ces sites et leurs espèces sont des **marqueurs de la qualité des milieux**

➤ Ce réseau **n'a pas vocation à créer des sanctuaires de nature**



Ville de Saint Raphaël - Service Environnement, mer et forêt – Avril 2009



# Comment protéger ?

- En **conciliant** les exigences écologiques avec les activités humaines
- En promouvant une **gestion concertée du territoire par tous les acteurs concernés**

*L'élaboration du document d'objectifs concrétise cette démarche*

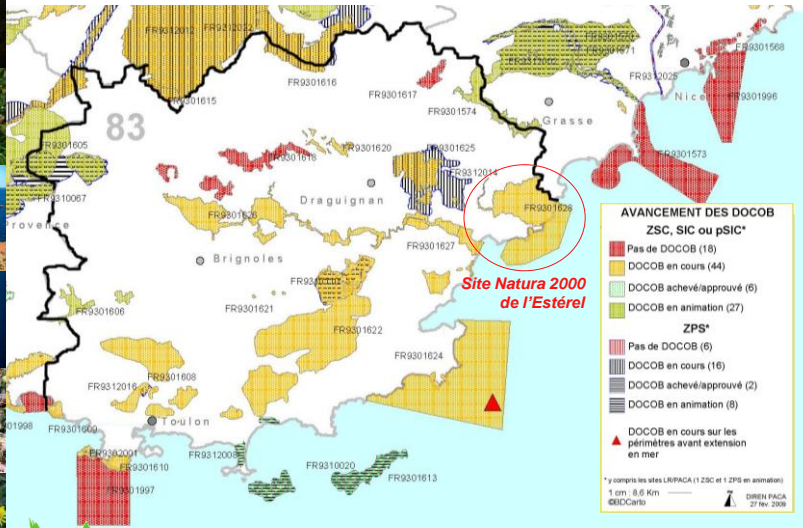


Ville de Saint Raphaël - Service Environnement, mer et forêt – Avril 2009



# Natura 2000 dans le Var

- **31 sites Natura 2000** dont 23 SIC-pSIC et 8 ZPS



Ville de Saint Raphaël - Service Environnement, mer et forêt – Avril 2009

# LE DISPOSITIF FRANÇAIS



## Le document d'objectifs (DOCOB)

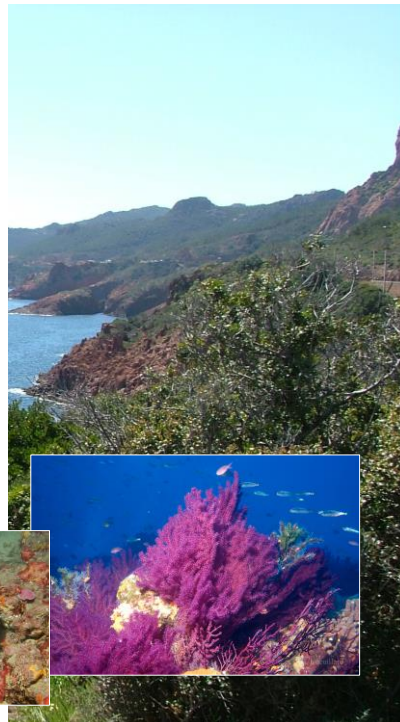


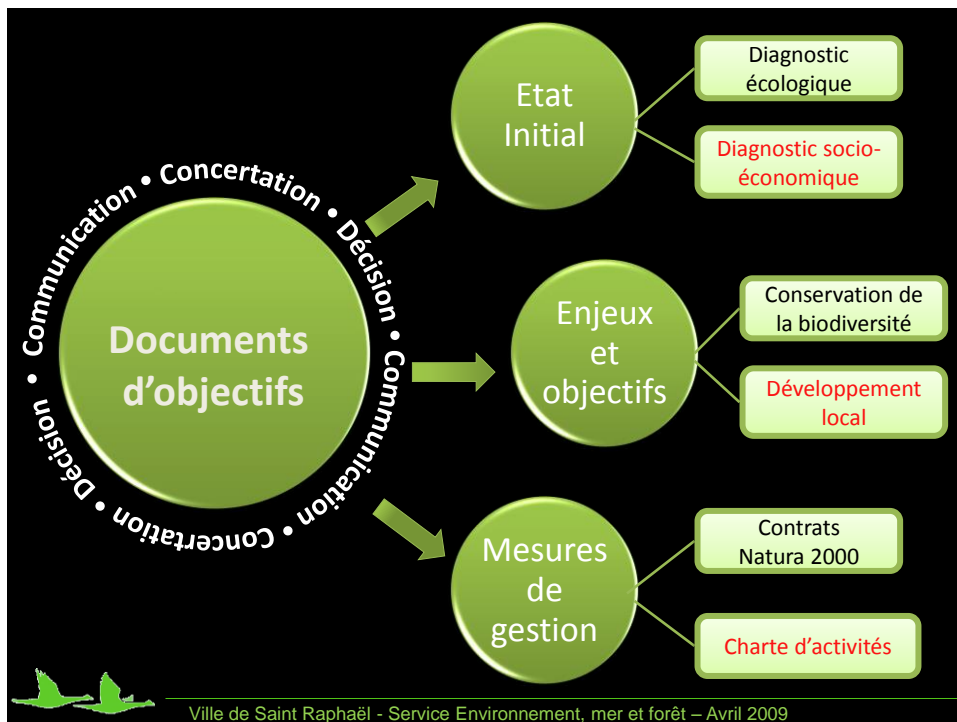
## Le dispositif contractuel français

(Article L414-1 à L 414-7 & R214-15 à R214-39  
du code de l'environnement)

### Pour chaque site :

- Un **DOCOB**
- Un opérateur technique
- Un Comité de Pilotage  
(état, communes,  
**associations,**  
**professionnels,**  
usagers, propriétaires,  
partenaires  
institutionnels...)





## Un moyen de réalisation : les contrats et les chartes Natura 2000

La démarche Natura 2000 est volontariste mais les mesures de gestion peuvent être contractualisées à travers trois dispositifs :

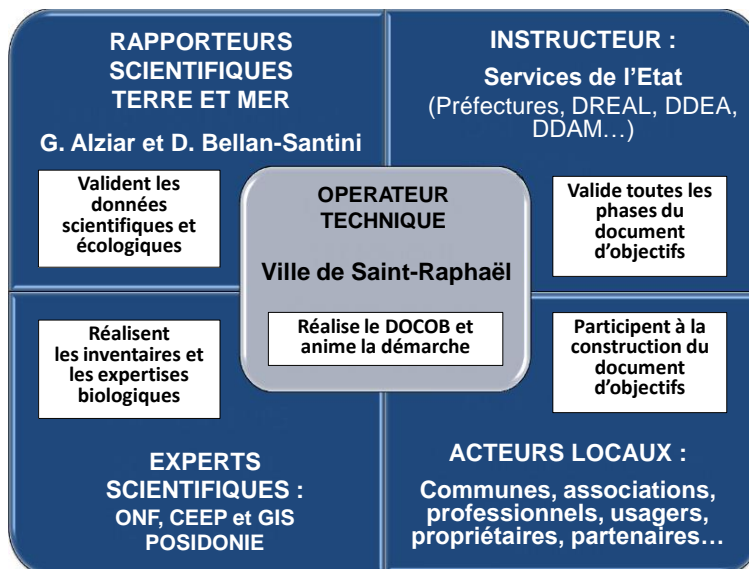
1. **Les contrats Natura 2000** : cofinancés par le Ministère de l'écologie (MEDDADT) et l'Europe
2. **Les mesures agro-environnementales** (CAD Natura 2000 , MAE) ; dispositif cofinancé par le ministère de l'agriculture et l'Europe
3. **Les Chartes d'activités** négociées avec les professionnels et aboutissant à des actes concrets de gestion



# Le déroulement de la démarche Natura 2000 sur le site de l'Estérel

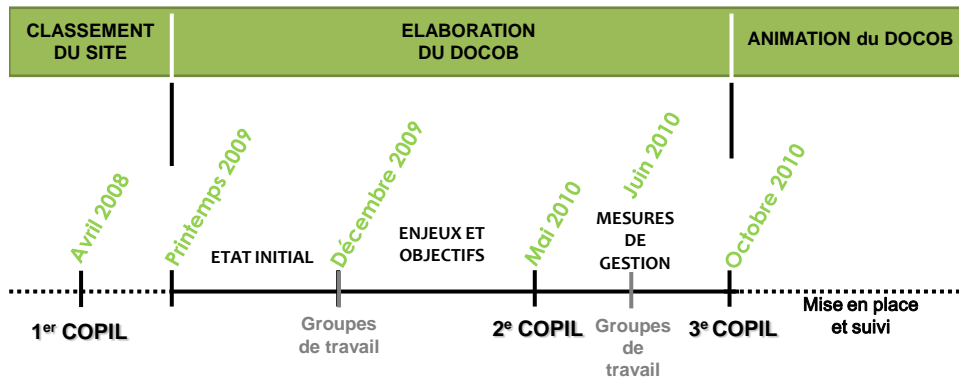


## Les acteurs du DOCOB



Ville de Saint Raphaël - Service Environnement, mer et forêt - Avril 2009

# Calendrier



----- **COMMUNICATION** **CONCERTATION** ----->



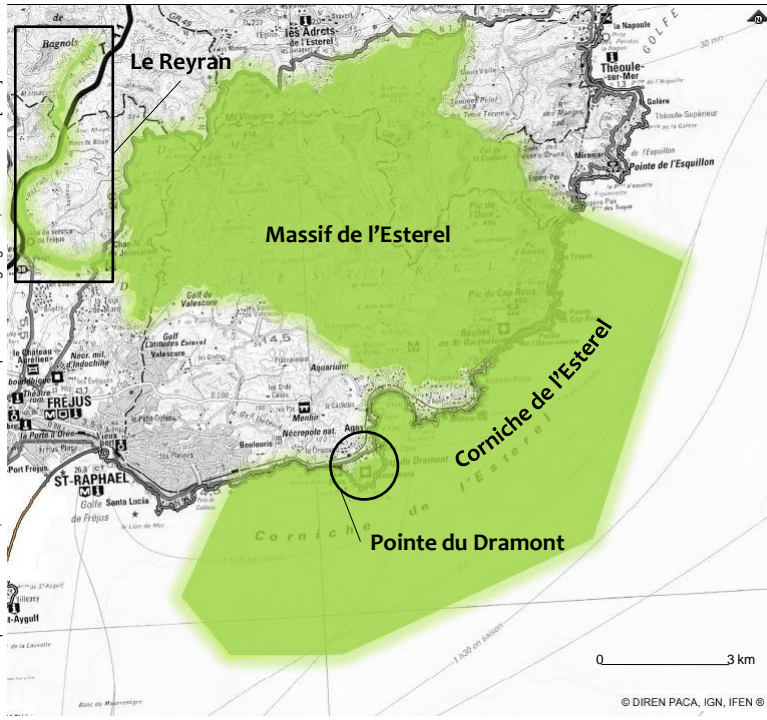
Ville de Saint Raphaël - Service Environnement, mer et forêt - Avril 2009



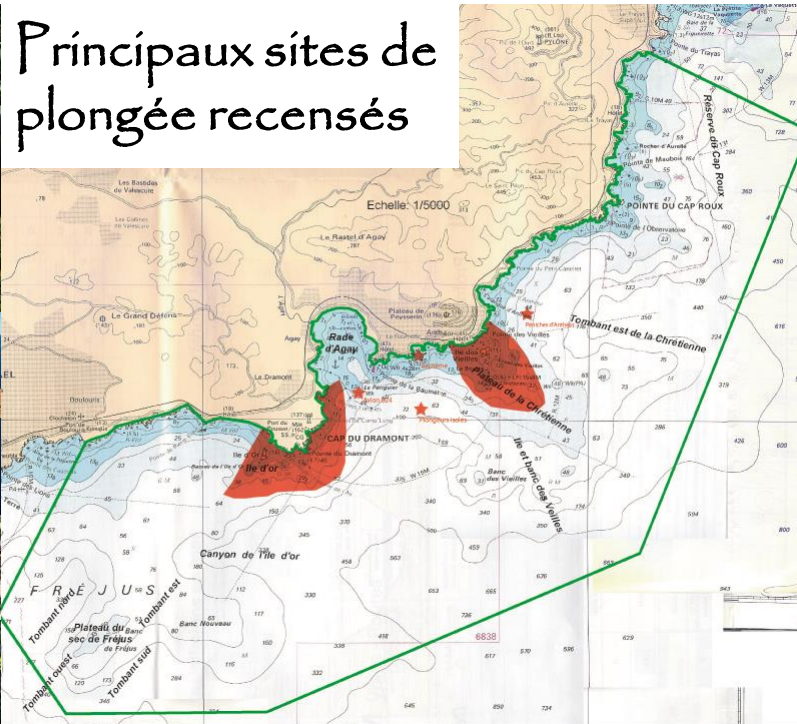




Tous droits réservés  
 Document imprimé le 11/03/2009, serveur CARMEN v1.5: <http://carto.ecologie.gouv.fr>, Service : PACA [25W]



## Principaux sites de plongée recensés



**Questionnaire transmis aux clubs de plongée qui ne sont pas venus à la réunion d'information, en plus du compte-rendu :**

<b>Questions</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>Ne se prononce pas</b>
L'évolution de l'activité est constante depuis 1990			
Les richesses naturelles sont en constante progression			
L'impact de l'activité sur le site est neutre			
Vous rencontrez des problèmes de sécurité en surface			
La surveillance sur le site est insuffisante			
La surfréquentation du site est un risque important pour la pérennité de la pratique			
La surfréquentation du site est un risque important pour la qualité du milieu naturel			
Les infrastructures liées à l'accueil du public sont inadéquates et dépassés			
La plongée française doit prendre exemple sur les initiatives développées à l'étranger			
La vitesse des bateaux devrait être limitée			
L'action de la police et de la gendarmerie maritime mériterait d'être renforcée			
Le nombre d'épaves accessibles à la plongée est insuffisant			
Souhaiteriez-vous la mise en place de bouées limitant les ancrages?			
Souhaiteriez-vous, si cela s'avère possible la mise en place d'un récif artificiel (épave) ?			
La mise en place d'un système de rotation sur les sites de plongée surfréquentés vous semble-t-elle être une bonne solution?			
Natura 2000 aura-il un impact positif sur la gestion des sites de plongée?			

## ANNEXE 4 : Etude du foncier (novembre 2009)

La partie Natura 2000 terrestre compte 697 parcelles pour une superficie de 7 867,80 ha. Elle se décompose de la façon suivante :

- Fréjus : 2 334,25 ha
- Saint-Raphaël : 5529,04 ha
- Bagnols-en-Forêt : 4,51 ha

### Les propriétaires publics :

Type de propriétaire	Nb parcelles	Surface (ha)	% nb parcelles	% surface
Privé	342	1 088,24	49%	14%
Public	355	6 779,55	51%	86%
<b>Total</b>	<b>697</b>	<b>7 867,80</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Avec 86 % de la surface totale du site, les propriétaires publics sont majoritaires.

Le principal propriétaire est l'Etat avec 76,3 % de la surface du site, soit 6 002,37 ha, dont 5 737,56 ha appartenant au Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et gérés par l'ONF.

	Nb parcelles	Surface (ha)	% nb parcelles	% surface
Etat total	245	6 002,37	35,2%	76,3%

Les autres propriétaires publics et sociétés investies de missions de services publics sont, par ordre décroissant de surface détenue :

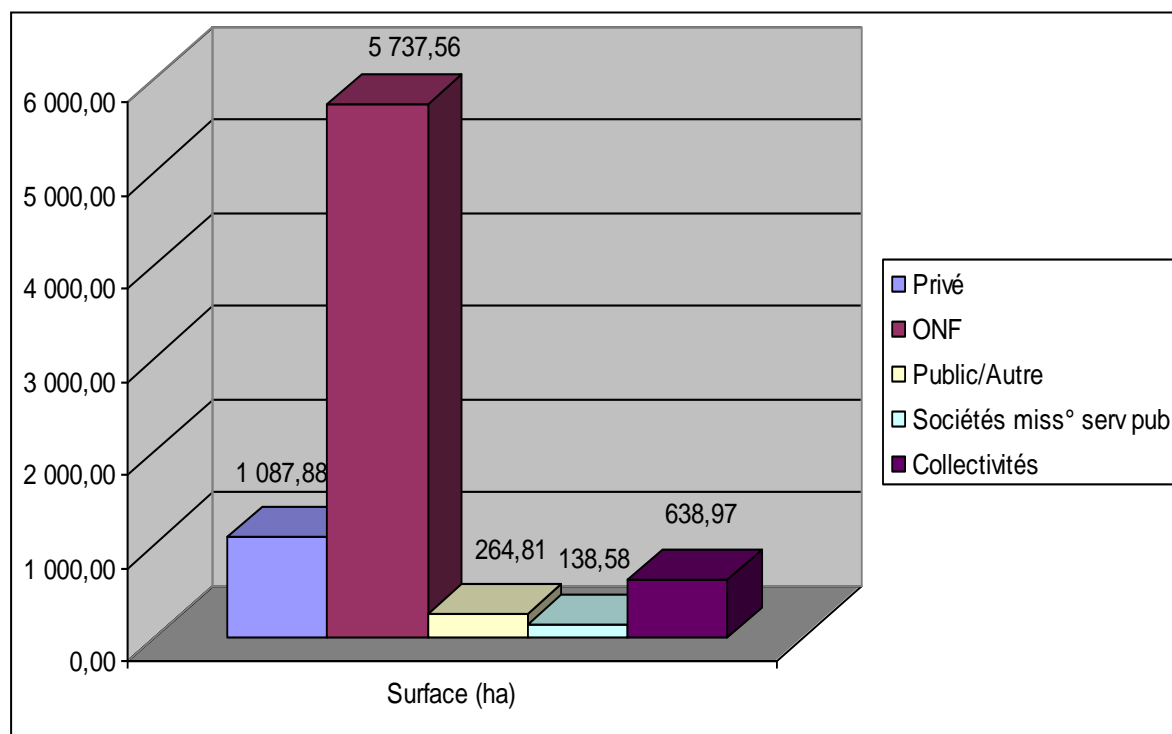
- La commune de Fréjus, 327.75 ha
- Le conseil général du Var, 269.60 ha
- France Télécom, 122.16 ha
- La commune de Saint-Raphaël, 40.48 ha
- SNCF, 16.05 ha
- Le ministère de l'urbanisme et du logement, 4 ha
- Le ministère des transports (autoroute A8 gérée par ESCOTA), 2.79 ha
- La communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël, 1.14 ha
- TDF, 0.36 ha
- Le ministère de la défense, 0.34 ha
- Le ministère de l'équipement et du transport, 0.05 ha
- ERDF, 32 m<sup>2</sup>

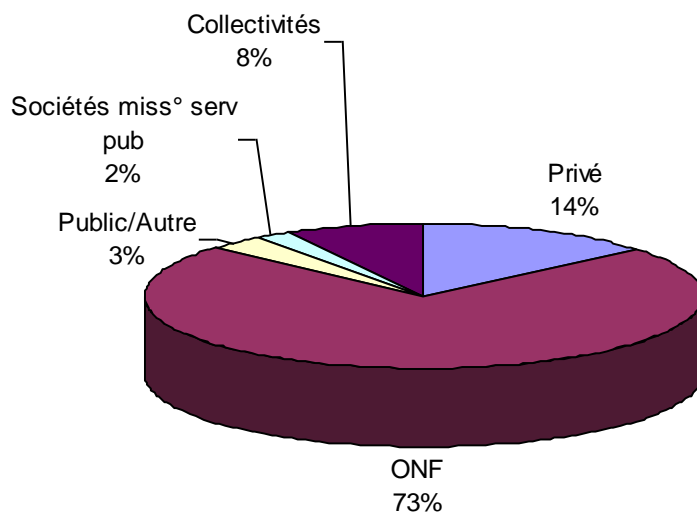
De plus, sont inclus dans la surface publique du site, les 257,64 ha de Domaine Public Maritime terrestre.

Type de propriétaire	Nb parcelles	Surface (ha)	% nb parcelles	% surface
Privé	341	1 087,88	48,9%	13,8%
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche/ONF gestionnaire	231	5 737,56	33,1%	72,9%
Ministère de l'urbanisme et du logement	2	4,00	0,3%	0,1%
Ministère de l'équipement et du transport	6	0,05	0,9%	0,0%

Ministère de la défense	2	0,34	0,3%	0,0%
Ministère des transports ESCOTA gestionnaire	3	2,79	0,4%	0,0%
DPM	-	257,64	-	3,3%
Société missions service publique/France Télécom	2	122,16	0,3%	1,6%
Société missions service publique/ERDF	1	0,0032	0,1%	0,0%
Société missions service publique/TDF	1	0,36	0,1%	0,0%
Société missions service publique/SNCF	23	16,05	3,3%	0,2%
Collectivité/St Raphaël	17	40,48	2,4%	0,5%
Collectivité/Fréjus	45	327,75	6,5%	4,2%
Collectivité/Agglo	5	1,14	0,7%	0,0%
Collectivité/CG 83	18	269,60	2,6%	3,4%
Total	697	7 867,80	100%	100%

Type de propriétaire	Nb parcelles	Surface (ha)	% nb parcelles	% surface
Privé	341	1 087,88	49,9%	13,8%
ONF	231	5 737,56	33,8%	72,9%
Public/Autre	2	264,81	0,3%	3,4%
Sociétés miss <sup>o</sup> serv pub	25	138,58	3,7%	1,8%
Collectivités	85	638,97	12,4%	8,1%
Total	684	7 867,80	100%	100%





### Les propriétaires privés :

Concernant les propriétaires privés, ils sont soit :

- des personnes physiques
- des sociétés (SA, SARL, SCI)
- des groupements forestiers ou de propriétaires
- des associations syndicales de propriétaires ou foncières

Parmi eux, les propriétaires disposant des plus importantes surfaces de terrain incluses dans le site sont les suivants :

- SA Aigle Azur, 46.02 ha
- Ass Syndicale Libre des Propriétaires de St Jean de l'Estérel, 20.03 ha
- Darby Catherine Monica, 112.18 ha
- Groupement Forestier de l'Estérel - Gluck Jacques, 148.34 ha
- Groupement Forestier de l'Ubac d'Agay, 176.64 ha
- Familles Du Boisgouhenneuc - Lachuer - De Giraud d'Agay, 94.12 ha
- Famille Rothstein, 34.08 ha
- Petit Gondin,
- SC Domaine de la Ferme de Valescure
- SC Les Rives du Grenouillet
- SC Immob. et Forestiere du Gratadis
- SCI du Rastel d'Agay